

Chasseur Mayennais



Spécial ouverture

Arrêté d'ouverture

**Compte rendu
Assemblée générale 2015**



**ÊTRE PROCHE DE VOUS,
ET À VOTRE ÉCOUTE,
ÇA CHANGE TOUT.**

Crédit  Mutuel

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS LAVAL - 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 09, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taibout, 75436 Paris Cedex 09.

**Motoculture - Jardinage
Agriculture - Bricolage
Matériaux - Habillement**



Route d'Angers - Saint-Fort
53200 CHÂTEAU-GONTIER

Tél. 02 43 09 17 15
Fax 02 43 07 91 11

Route de Laval
53600 ÉVRON

Tél. 02 43 01 60 05
Fax 02 43 01 39 53

OUVERT du lundi au samedi : 9h-12h / 14h-19h

 **SAGA NUTRITION**
FABRICATION D'ALIMENTS POUR ANIMAUX

CROQUETTES D'ORIGINE FRANÇAISE

Nous vous proposons toute une gamme de produits adaptés pour vos chiens et fabriqués par nos soins avec des **matières premières Françaises**

CHASSE ENTRETIEN 24/10 :

33 sacs : 16,30 € TTC/sac livré (*)

330 sacs : 14,50 € TTC/sac livré (*)

Camion complet (1152 sacs) : nous consulter

(Livraison dans la Mayenne - Conditionnement en sacs de 20 Kg)

Croquettes CHASSE :

CHASSE ACTIVITE 27/13

CHASSE ENERGIE+ 30/14

AFAQ 28/14

(Conditionnement en sacs de 20 Kg)

**PRIX
DIRECT
FABRICANT**



**Nous pouvons livrer de 3 sacs à 1152 sacs.
Consultez-nous pour les conditions.**

(*) Prix éventuellement sujet à modification en fonction des fluctuations des matières premières. Nous consulter.

ZA de Lagat - 63120 COURPIERE • Tél : 04.73.53.25.00
Pour plus d'informations : www.saga-nutrition.com

Groupe
Jean-Louis Guilmault



MAYENNE AUTOMOBILES

643 avenue Gutenberg

53100 MAYENNE

Tél. 02 43 30 44 44

RENAULT LAVAL

Avenue de Paris (route de Rennes)

53940 SAINT-BERTHEVIN

Tél. 02 43 01 22 22

HAUT ANJOU AUTOMOBILES

11 avenue René Cassin

53200 CHÂTEAU-GONTIER

Tél. 02 43 09 15 15



Le mot du Président

Que sera la prochaine saison de chasse ?

Le Plan de Chasse Lièvre, souhaité lors de nos Assemblées Générales devant la diminution des populations, due pour une part à la maladie, s'applique cette année à tout le département. Ceci ne se fait pas sans sacrifice car les territoires ne permettent pas à chacun de tirer son lièvre. Souhaitons que nous en voyions rapidement les effets... comme on a pu le constater dans certains secteurs, où une gestion raisonnée de l'espèce existe depuis quelques années.

Si la situation du petit gibier reste fragile, il n'en est pas de même de celle du grand gibier : les populations de chevreuils continuent à croître dans une grande partie du département, entraînant une augmentation sensible des attributions du plan de chasse qui sont passées de 547 en 1979 à 4164 cette année du fait de l'instauration du plan de chasse.

En ce qui concerne le sanglier, on peut constater une certaine stabilité avec des dégâts jusqu'à ce jour maîtrisés. Nous sommes loin de ceux de la saison 2012 – 2013. Ceci a permis de réduire le coût du timbre grand gibier.

Il convient cependant de rester vigilant en réalisant des prélèvements adaptés aux situations locales afin que les populations se maintiennent à un niveau acceptable pour nous, chasseurs et agriculteurs.

Je vous souhaite à tous une bonne ouverture.

Yves Moulière

Revue de la Fédération des chasseurs de la Mayenne | 2^{ème} semestre 2015



Tirage : 9 500 exemplaires
Dépôt légal : 2^{ème} semestre 2015
ISSN : 0397-8621

Directeur de la publication : Yves MOULIÈRE
Coordinateur : Marc-Antoine GILLIOT
Rédaction : Jean-François ARCANGER

Création et impression : Imprimerie MADIOT
Saint-Berthevin - 02 43 69 21 03

Fédération départementale des chasseurs de la Mayenne

« La Vigneule » - 53240 MONTFLOURS
Tél. 02 43 53 09 32 - Fax : 02 43 67 16 96
Courriel : fdc@chasseurs53.com

www.frc-paysdelaloire.com ou www.chasse53.fr

Photos de couverture : J-F.A.

Dans ce numéro :

3 
Édito

4 

Informations Fédération

Assemblée générale :
rapport moral et financier
Les conditions de la chasse
du renard en Mayenne
Attributions plan de chasse lièvre
Concours photo
Albinisme chez le renard
Le petit livre vert
Rappel : tir dans les zones humides
Fête de la chasse et de la pêche à
Villiers Charlemagne

20 à détacher

Arrêté préfectoral sur la chasse
Plan de gestion sanglier
Secteurs des lieutenants de louveterie

26 

Informations Fédération

Photo insolite

27 

Nos associations

Fédération des gardes particuliers
AFACCC
AMEVST
Sociétés communales
ACCM : hommage
Les Echos du Bas Maine
Chasseurs de Grands gibiers

32 

Notre faune

Les grives draine et musicienne

33 

Cynophilie

Le Griffon Nivernais

34 

Humeur

Petites annonces

35 

Plan de chasse

Grands Gibiers 2015-2016

Édito



RAPPORT MORAL



La 88^{ème} Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs de la Mayenne s'est tenue le samedi 18 avril 2015 dans la salle des Pléiades de Louverné.

Préalablement le Président a proposé de désigner comme Bureau de la présente assemblée celui du Conseil d'Administration :

Messieurs Gérard COURCIER et Denis LERICHE vice-présidents, Yves-Hubert GUENIOT trésorier, Stéphane PAUTREL, trésorier adjoint, Bruno CARRE secrétaire, Yves-Alain LE BRETON secrétaire adjoint.

Le compte rendu de l'assemblée générale 2014, paru dans le Chasseur Mayennais du second semestre 2014, a été adopté.

Une minute de silence à l'attention de Messieurs CHARON, ancien garde fédéral, et TEINTURIER, président de la Société de chasse de Bourgon, décédés cette année, a été observée.

Au cours du présent rapport moral, le Président a d'abord fait le point des évolutions législatives et réglementaires susceptibles d'avoir des incidences sur la pratique de la chasse, et en second lieu, des activités et préoccupations des chasseurs dans le département.

La loi sur la biodiversité, est en cours de discussion au Parlement, où les députés de la mayenne se battent contre les amendements anti-chasse.

Sont en discussion :

- La suppression du CNCFS, qui est amené à donner son avis sur les textes concernant la chasse, au profit du Conseil National de la Biodiversité ;
- La composition de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Le texte prévoyait la réduction des sièges attribués aux représentants des chasseurs au profit des représentants des collectivités locales, ce qui est susceptible de réduire de moitié la représentation des chasseurs dont le rôle est pourtant fondamental et qui en assument une grande partie du financement.

- L'interdiction de la chasse des mammifères pendant les périodes de reproduction, à l'exception de celles apparte-

nant à des espèces soumises à plan de chasse ou entrant dans la catégorie de celle susceptibles d'être classées nuisibles.

- L'interdiction de la chasse à la glu qui permet dans certaines régions de capturer des oiseaux pour s'en servir d'appelants.
- L'extension aux animaux sauvages de la répression des sévices graves et actes de cruauté prévue pour des animaux domestiques, ce qui pourrait permettre l'interdiction de certains modes de chasse jugés plus cruels que d'autres (déterrage...)
- Les nouvelles tentatives de l'ASPAS pour interdire la chasse le dimanche avec la création d'un collectif pour le dimanche sans chasse qui serait le jour privilégié des promenades familiales, sorties VTT, balades à cheval, course à pied.

Le président rappelle également qu'une enquête est en cours au niveau national, pour évaluer l'impact et le poids socio-économique de la chasse.

En Mayenne

Cette année, comme la précédente, a été marquée par une diminution importante du nombre de chasseurs, liée à divers facteurs : une réduction des effectifs du petit gibier sur l'ensemble du pays, une situation économique difficile et le manque de jeunes dans le renouvellement des générations de chasseurs.

Par ailleurs, un nouvel arrêté ministériel doit prochainement fixer la liste des nuisibles dans les départements pour les trois prochaines années. Il devrait être mis prochainement en consultation publique.

A priori, la Pie ne figure pas sur cette liste en Mayenne.

Or la présence importante de cet oiseau sur le département est confirmée par les prises du piégeage jusqu'en 2011-2012, et depuis par les enquêtes sur les prélèvements annuels réalisées par la fédération. Elle est également confirmée par son impact sur la petite faune, notamment dans les secteurs à forte implication des chasseurs.

Il serait donc utile que les chasseurs du département, et





tout particulièrement ceux des GIC, fassent valoir leur point de vue à l'occasion de cette consultation publique pour tenter, si possible, d'obtenir une modification du projet.

FORMATION ET EDUCATION 2014

• FORMATION DES GARDES-CHASSE PARTICULIERS

Comme tous les ans, un stage a été organisé en 2014, au cours duquel 21 gardes ont été formés. Ce qui donne une moyenne d'un peu plus de 21 par an sur huit ans, avec un total de 169 depuis 2007.



Le Président en profite pour remercier Me PENARD, avocat honoraire, ainsi que MM. LEROY et CHAUVET de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, pour leur participation à cette formation.

• ATTESTATIONS DE MEUTES



En 2014 une seule séance a eu lieu pour 9 meutes (50 chiens) avec un contrôle des dossiers et une présentation des chiens effectués à la Fédération, sous l'autorité de l'administrateur référent : M. LE PIVERT que le Président remercie pour sa compétence et sa disponibilité.

On note que la diminution du nombre de meutes, liée au fait que la plupart des meutes sont maintenant créancées, s'accroît d'année en année.

• FORMATION DES PIEGEURS

3 sessions ont eu lieu en 2014 pour 67 piègeurs formés. La diminution s'accroît par rapport aux années précédentes, ce qui montre que le seuil du simple renouvellement de la population des piègeurs n'est pas encore atteint.



• FORMATION DES CHASSEURS A L'HYGIENE ALIMENTAIRE

Une demi-journée de formation a eu lieu en 2014, pour 26 chasseurs formés. On voit que le nombre de candidats passe sous la barre des 30. Ceci montre, comme pour d'autres formations, que, peu à peu, le seuil minimum du renouvellement est atteint. Une communication permanente encourage les chasseurs à s'inscrire à cette formation qui est passionnante et très utile, et le Président

.../...

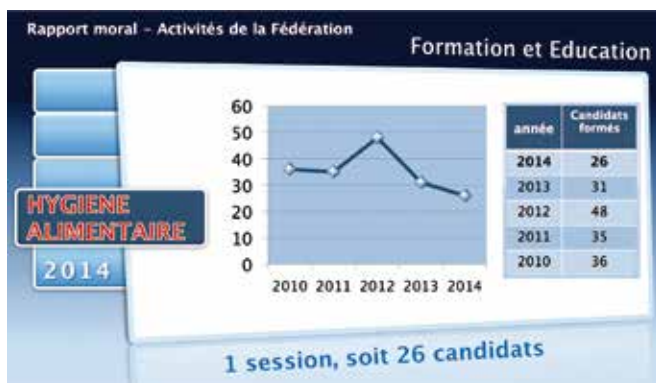
L'amour de la cuisine pour le plaisir de votre table

La Corévatine
Cuisinier - Traiteur

La Corévatine
Corinne et Régis Régnier

25 rue du 11 novembre - 53940 Saint-Berthevin
Tél. 02 43 69 12 88 - Site : lacorevatine.com





remercie vivement M. GOMBAULT, administrateur référent pour cette formation, du travail qu'il effectue tous les ans dans ce cadre.

• ASSOCIATION DES CHASSEURS A DES ACTIONS TECHNIQUES DE TERRAIN



➔ BAGUAGES BECASSES :

La Fédération a effectué 12 sorties de nuit à deux techniciens plus un ou deux chasseurs chacune.

➔ COMPTAGES NOCTURNES LIEVRES :

Cette année, 72 circuits de comptage nocturne ont été parcourus 3 fois avec 648 bénévoles.

Un G.I.C. a été compté par points au projecteur avec 113 bénévoles.

On note l'augmentation considérable des bénévoles, liée à la mise en plan de chasse progressive de tout le département. Qu'ils soient ici remerciés pour leur engagement.

➔ COMPTAGES FAISANS

15 séances ont été réalisées, conduites par 2 à 4 techniciens renforcés par 12 à 38 chasseurs (225 chasseurs au total).

• FORMATION AU PERMIS ACCOMPAGNE

14 chasseurs ont été formés en 2014 soit une moyenne de 18 par an, environ. Depuis la mise en œuvre de cette mesure en 2007 et un total de 146 jeunes chasseurs formés. Le nombre de candidats diminue régulièrement depuis trois ans : la communication autour de cette formation gratuite et très intéressante sera accentuée cette année.



Il est rappelé que les conditions à remplir pour passer un permis de chasser accompagné sont :

- être âgé de 15 ans minimum, et
- être accompagné d'un tuteur (non obligatoire, mais conseillé dans la mesure où il n'y aura qu'un fusil pour deux pendant la chasse).

• FORMATION AU PERMIS DE CHASSER

146 permis ont été attribués en 2014. On voit que la dynamique observée depuis 2010 connaît un léger fléchissement. Il faut espérer qu'il restera temporaire.

ARMURERIE D'ANJOU SPECIALISTE DE L'ARME FINE
FABRICANT - REPARATEUR - VENDEUR

POUR TOUT ACHAT D'ARME NEUVE, BÉNÉFICIEZ D'UNE EXTENSION DE GARANTIE ET D'UN ACCOMPAGNEMENT DE DEUX ANS, SUR LA CONFORMITÉ.

TOUTES LES RÉPARATIONS SONT RÉALISÉES DANS NOTRE ATELIER PAR DEUX ARMURIERS DIPLOMÉS DE LA HAUTE ÉCOLE D'ARMURERIE DE LIÈGE

2, route de Cholet
49370 Bécon les Granits
02 41 77 05 07

armureriedanjou@orange.fr



Cette formation représente :

- 8 sessions pour 3 techniciens fédéraux,
- 40 jours de formation théorique et pratique,
- 25 jours d'examens.



• PROJETS PEDAGOGIQUES DESTINES AUX SCOLAIRES



Ces activités représentent :

- 6 animations sur le sentier pédagogique,
- 5 stages d'observation de 3 jours des élèves de 4^{ème} et 3^{ème}
- 8 stagiaires de 2^{nde}, 1^{ère} et terminales GMNF pour 22 semaines de stage,
- Un stagiaire technicien cynégétique sur 6 mois
- Partenariat avec le lycée Rochefeuille (formation au permis de chasser en échange de travaux sur le sentier pédagogique).

• ENQUETE CONTRATS DE SERVICES

La Fédération a lancé une enquête de satisfaction auprès des chasseurs détenteurs d'un contrat de services auprès de la Fédération.

L'analyse des réponses fait ressortir trois actions reconnues :

- La distribution de pièges
- L'assurance organisateur de chasse
- La surveillance du territoire.



SCEA OUEST GIBIERS

Faisans, perdrix, colverts



Les Saillardières
53480 VAIGES



Sébastien RACINE : 06 87 13 60 79
Fabien RACINE : 06 12 49 40 68
e-mail : racinestebastien@orange.fr



ACGL Conseil

Gérald LEROY, vous propose
votre accès à internet avec 2 lignes
simultanées, une ligne fax virtuelle
pour 34,90 € TTC/mois.
Installation à partir de 72 € TTC.

06 10 31 87 76

Gérald LEROY - ACGL Conseil - L'étronnier - St Pierre le Potier - 53000 LAVAL - Tél : 06 10 31 87 76 - Fax : 02 53 59 60 67
SARL uni-personnelle au capital de 5000 € - N° de SIRET : 481 577 880 000018 - N° intra : FR 354 815 778 80 - Code APE : 6202A





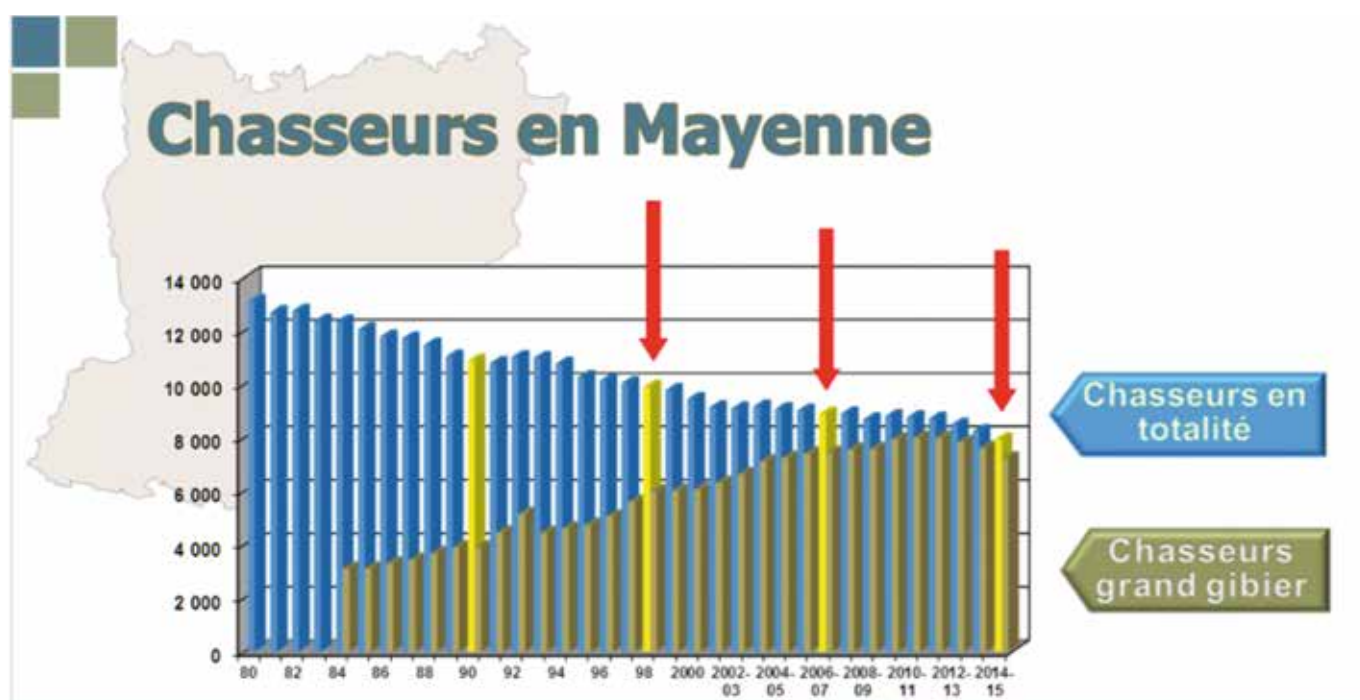
RAPPORT FINANCIER

Il est présenté par Mr Y.-H. GUENIOT, Trésorier de la Fédération

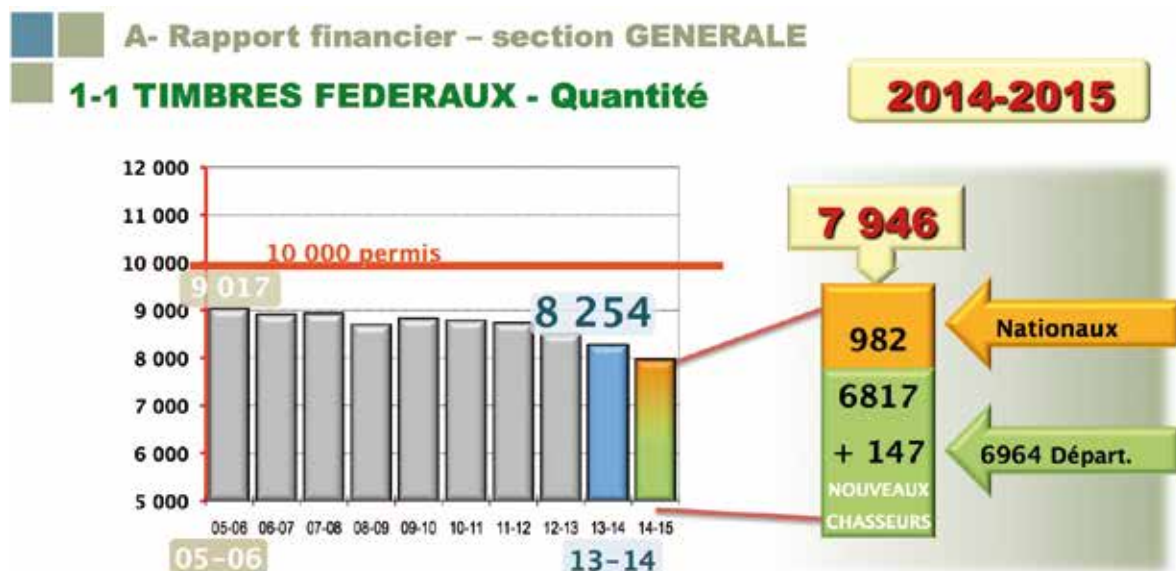
Evolution du NOMBRE DES CHASSEURS

Pour la première fois en Mayenne, le nombre de chasseurs est passé **sous la barre des 8 000**. En effet, la Fédération a délivré **7 946** validations en 2014-2015 ce qui correspond à une diminution de **3,73 %** soit 308 chasseurs pour 239 perdus l'an dernier.

L'analyse du passé montre que la Fédération perd **1000 permis par période de 8 ans** : en 1998 elle passe sous la barre des 10 000 permis, 8 ans après, en 2006, sous la barre des 9 000 et 8 ans plus tard, en 2014, sous la barre des 8 000 permis ! Baisse très préoccupante. Si cette tendance perdure, la mise en place de mesures de gestion financière drastiques sera nécessaire.



Validations





Le nombre des validations nationales est en diminution de 3,25 % (982 pour 1015 l'an dernier)

Celui des validations départementales diminue de 3,80 % (6 964 pour 7239 l'an dernier).

En revanche, les validations temporaires (3 et 9 jours) sont en forte augmentation puisqu'ils passent de 362 à 480 soit + de 32 %.

Les validations effectuées par internet, en constante augmentation, représentent 20% des permis soit 1600. Les e-validations (possibilité d'imprimer chez soi son volet de validation annuelle par internet), en représentent la moitié (800). Les avantages de l'e-validation sont la validation immédiate, et la possibilité de réimprimer le document en cas de perte.

Le produit des validations départementales est de 597 400 € pour 617 000 € l'an dernier, soit presque 20 000 € de moins. Le prix de la validation départementale reste fixé à 72 €, et celui de la validation nationale à 95 €, inchangé depuis 6 ans.

CONTRATS DE SERVICES et ADHESIONS

Depuis 16 ans, le barème des contrats de services est identique. La recette est de l'ordre de 70 300 € pour 2014-15 pour 72 300 € l'an dernier. Elle est en légère diminution. La Fédération compte 460 adhérents territoriaux, soit un peu moins que l'an dernier (476). Il faut y ajouter les adhésions obligatoires liées à l'attribution des plans de chasse Petit et Grand Gibier soit 1005 (886 en 2013-14) soit + 13,4% pour une somme de 64 400 € (57 100 € l'an dernier).

La superficie gérée cette année dans le cadre des contrats de service est de 105 100 ha pour 106 700 ha l'an dernier.

Les 15 GIC totalisant 42 700 ha représentent 41 % de la superficie totale prise en charge par le service technique. Un nouveau GIC a été créé cette année: le GIC de Pail sur les communes de St Cyr en Pail et Villepail d'une surface de 2 645 ha pour la gestion du lièvre. On constate une progression régulière de la superficie des territoires gérés : + 12 900 ha soit + 14 % qui est due essentiellement à la création des GIC.

INDEMNISATIONS DES DEGATS

L'enveloppe des indemnités prévues était fixée à 200 000 € ; la réalisation 2013-14 s'est montée à 112 600 € soit un écart favorable de 87 400 €. Cet écart justifie en grande partie le résultat final obtenu pour 2013-2014. En corollaire, les frais d'expertises ont été inférieurs à la prévision.

Le produit dévalidation grand gibier est de l'ordre de 258 600 € pour 2013-2014 avec un timbre à 40 €.

Un effort avait été demandé aux chasseurs sur l'exercice 2013-2014 par la hausse du prix de la validation (40 €). La diminution des dégâts (112 600 €) ajoutée à l'augmentation de la validation ont permis un rééquilibrage financier.

Les dégâts 2014-15 sont pour l'instant dans la moyenne ce qui laisse prévoir un résultat positif sur cet exercice et permettra d'abonder la réserve dégâts au niveau d'une année moyenne d'indemnisation.

.../...



Nouveau
Votre forêt informatisée
et archivage de vos documents

Plan simple de gestion
Mandat de gestion
Vente de bois

Gestionnaire Forestier Professionnel

Jean de Russon
35500 Saint M'Hervé
jean.de.russon@foret-avenir.fr
www.foret-avenir.fr
Tél : 06 60 56 26 72



COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES 2013-2014

Rapport financier

COMPTE DE RESULTAT 2013-2014 - consolidé

N° de Qpte	INTITULES	S SERVICE GENERAL	S SERVICE DEGATS
60-61-62	Achats et services extérieurs	279 780	301 633
63	Impôts et taxes	36 968	
64	Charges de personnel	600 054	
65	Autres charges gestion courante	43 333	294
66	Charges financières	6 609	
67	Charges exceptionnelles	72	
68	Dotations aux amortissements et provisions	82 321	20 208
69	Impôts sur les bénéfices	7 834	
TOTAL DES CHARGES		1 056 971 €	322 135 €
70-71-72	Prestations service, Vtes, Prod annexes	101 360	379 818
74	Subvention fonctionnement	37 416	35 376
75	Aut prod gestion courante	717 760	
76	Produits financiers	46 498	12 623
77	Produits exceptionnels	5 431	43
78	Reprises s/amortissements et provisions		
79	Transferts de charges	152 125	
TOTAL DES PRODUITS		1 060 590 €	427 860 €

		GENERAL	DEGATS
. PRODUITS	1 488 450 €	1 060 590	427 860
. CHARGES	- 1 379 106 €	- 1 056 971	- 322 135
. RESULTAT	+ 109 344 €	+ 3 619 €	+ 105 725 €



Imprimerie MADIOT

Faisons un bambou de chemin

ENSEMBLE...

02 43 69 21 03 www.imprimerie-madiot.com

Résolution n° 1

Quitus de la Gestion

Les Chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral, après avoir pris connaissance du rapport financier concernant le Bilan, le Compte de Résultat de l'exercice 2013-2014 et après lecture du Rapport sur les Comptes Annuels et lecture du Rapport Spécial sur les conventions réglementées du Commissaire aux comptes, approuvent les dits rapports tels qu'ils ont été présentés et donnent au Président et au Conseil d'Administration QUITUS de leur Gestion.





Résolution n° 2

Affectation des Résultats

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration, décident d'affecter l'excédent de l'exercice 2013-2014 s'élevant à 27 751,10 € aux comptes de Réserves de Gestion, selon les modalités suivantes :

- section GENERALE : 3 618,60 €
- section DEGATS : 24 132,50 € ;

de solder le Report à nouveau Déficitaire (dégâts) pour 81 593,00 € ; d'augmenter les Réserves de Gestion de la variation 2013-2014 des Réserves immobilisées en excluant les immobilisations en cours soit 60 022,10 €.

Résolution n° 3

Nomination des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration en nommant les mandats des Commissaires aux Comptes qui seront en tant que titulaire, la Société ALTONEO AUDIT représentée par M. Olivier BOISNARD et la Société ALTONEO DEVELOPEMENT, suppléant pour une durée de 6 ans, conformément à l'article 11 des Fédérations des Chasseurs.

BUDGET 2015 - 2016

L'élaboration du budget 2015-2016, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, a été réalisée au plus juste niveau des dépenses et des recettes : une prévision à la mesure des capacités financières de la Fédération. La diminution probable du nombre de chasseurs dans le département a été évaluée à 300 ce qui correspond à une perte de 22 000 €.

Les investissements 2015-2016 s'élèvent à 36 500 €.

Le BUDGET global de la Fédération pour 2015-2016 est arrêté en produits à la somme de 1 396 000 € et en charges à la somme de 1 424 000 €. Le résultat consolidé prévisionnel est arrêté à la somme de - 28 000 € (Compte Général : - 28 000 € et Compte Dégât à 0 €).

VALIDATION GRAND GIBIER

L'exercice actuel 2014-2015 semble se présenter favorablement : un résultat positif se dégagerait. Les indemnités des dégâts payées à ce jour s'affichent dans une fourchette raisonnable.

Si tel est le cas, l'objectif de 200 000 € de réserve financière sera atteint.

L'engagement de la Fédération auprès des chasseurs est de réduire le prix de la validation grand gibier dès que la situation financière devient stable. Or la situation actuelle autorise une diminution substantielle de 4 €, la validation grand gibier passe donc à 34 €. La validation grand gibier 3 jours, mise en place l'année dernière, coûtera 17 € ; la validation temporaire 9 jours : 34 €.

Il n'y aura pas de modification en ce qui concerne le prix des bracelets cervidés.

VALIDATION DEPARTEMENTALE

L'hypothèse d'une diminution de 300 chasseurs impacte de manière significative la recette principale. La gestion de l'exercice s'en trouve donc affectée. Le prix de la validation départementale, maintenu à 72 € pendant 2 ans, sera donc augmenté de 2 € pour la prochaine saison, il passera à 74 €.

Les frais de dossiers, liés à la validation par courrier ou par internet, passeront de 4 à 5 €. Concernant la e-validation, pratique que la Fédération souhaite encourager, les frais de dossiers seront ramenés à 3 €.

CONTRATS DE SERVICES

Le barème des contrats de services, établi voici 16 ans, ne sera pas modifié.

Le contrat de services permet aux adhérents de bénéficier principalement des services suivants :

- un appui du Service technique pour l'amélioration de la chasse et la valorisation des milieux ;
- un soutien financier destiné à la réalisation de différents aménagements ;
- une assurance responsabilité civile « organisateur de chasse » ;

Résolution n° 4

Timbre Grand Gibier

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration, décident de fixer le prix du TIMBRE GRAND GIBIER pour la saison 2015-2016 à 34 € ; de fixer le TIMBRE GRAND GIBIER temporaire 3 jours à 17 € ; de fixer le TIMBRE GRAND GIBIER temporaire à 9 jours à 34 €.



.../...



Résolution n° 5

Timbre Fédéral

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration décident d'augmenter la valeur du TIMBRE FEDERAL pour la saison 2015-2016 et de la fixer à 74 € ; de fixer le timbre fédéral temporaire 9 jours à 37 €, le timbre fédéral temporaire 3 jours à 19 €.

Résolution n° 7

Adhésion et Bracelet Plan de chasse Gran Gibier

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale, décident de maintenir l'adhésion plan de chasse Grand Gibier au prix du timbre fédéral ; de maintenir les prix des bracelets Plan de Chasse : CHEVREUIL à 30 € - CERF, BICHE, JCB, DAIM à 100 €.

Résolution n° 6

Contrat de Services

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration, approuvent le tarif du CONTRAT DE SERVICES 2015-2016 tel qu'il a été présenté.

Résolution n° 8

Adhésion et Bracelet Plan de chasse Petit Gibier

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale, décident de maintenir à 40 € l'adhésion pour un plan de chasse PETIT GIBIER pour la saison 2015-2016 avec gratuité des bracelets Plan de chasse LIEVRE ou FAISAN.

Résolution n° 9

Budget 2015 - 2016

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Budget prévisionnel pour 2015-2016 approuvent le BUDGET tel qu'il a été présenté.

Résolution n° 10

Acquisitions ou ventes d'immeubles

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à procéder à toutes opérations d'acquisition, d'échanges ou de ventes d'immeubles dans l'intérêt de la Fédération.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

CHASSE-PÊCHE-COUTELLERIE-ARCHERIE

Jacques Denys

Compétence et qualité sont nos devises



*un choix et un service
incomparables
au meilleur rapport
qualité/prix*

SITE DE VENTE EN LIGNE



CHASSE-PÊCHE-UNIVERS
www.chasse-peche-univers.fr

257 rue de Paris 50600 ST-HILAIRE-DU-HARCOUËT etsdenys@orange.fr

Tél. **02 33 49 42 88** Fax 02 33 49 82 80

**Réunions
d'informations**

La Fédération des Chasseurs de la Mayenne organise des réunions d'information et de communication pour tous les chasseurs mayennais. Chaque chasseur pourra ainsi exposer ses idées, ses suggestions et ses questions auxquelles notre Fédération s'efforcera de répondre.

MERCREDI 9 SEPTEMBRE à CHATEAU-GONTIER

20h30 - Mairie, salle du Conseil.

MERCREDI 16 SEPTEMBRE à MAYENNE

20h30 - Place des Halles, complexe Grimaldi.



Les conditions de la chasse du renard en Mayenne

présenté par le Service Départemental de l'ONCFS

Il n'est pas question ici de parler de la destruction du renard, il est en effet possible de réguler cette espèce par différents modes de destruction, sous certaines conditions et tout au long de l'année (piégeage, tir avec autorisation préfectorale et durant des périodes fixées, déterrage avec ou sans chiens). Dans la législation, l'acte de destruction est bien distinct de l'acte de chasse, ne pas les confondre est essentiel.

C'est bien de la chasse du renard dont il est question ici et plus particulièrement celle pratiquée, sous certaines conditions, avant l'ouverture générale de la chasse. Ces explications sont applicables pour l'actuelle saison cynégétique, ces modalités sont susceptibles d'évoluer en fonction des termes définis dans les prochains arrêtés annuels

d'ouverture de la chasse. Pour cette saison cynégétique, voici une synthèse des règles en vigueur pour chasser le renard **avant l'ouverture générale de la chasse dans le département de la Mayenne en 2015-2016** :

L'article R424-8 du code de l'environnement précise que : « Toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant l'ouverture générale peut également chasser le renard dans les conditions spécifiques figurant au même tableau pour le chevreuil et pour le sanglier ». La chasse du renard avant l'ouverture générale de la chasse n'est donc permise que pour les personnes remplissant les conditions pour chasser le chevreuil ou le sanglier durant cette période (voir conditions dans le tableau de synthèse ci-dessous).

CHASSE DU RENARD AVANT L'OUVERTURE GENERALE DE LA CHASSE (département Mayenne-saison cynégétique 2015-2016 – Arrêté préfectoral du 03/07/2015)		
Chasseurs autorisés à chasser le renard	Périodes autorisées pour chasser le renard	Conditions spécifiques fixées dans l'arrêté préfectoral d'ouverture
Chasseurs détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle pour chasser le chevreuil à l'affût ou à l'affût	Du 01/07/2015 à l'ouverture générale de la chasse en Mayenne et du 01/06/16 au 30/06/16	<ul style="list-style-type: none"> • A balle uniquement • Avec cotisation grand gibier • A l'affût et à l'approche • Avec une arme rayée+lunette de tir+calibre minimum 5,6mm+énergie de 1000 joules mini à 100 mètres • A l'arc*
Chasseurs détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle pour chasser le sanglier à l'affût en période de chasse anticipée	Du 01/07/2015 à l'ouverture générale de la chasse en Mayenne et du 01/06/16 au 30/06/16	<ul style="list-style-type: none"> • A balle uniquement • Avec cotisation grand gibier • A l'affût • depuis un mirador d'une hauteur de 1 mètre minimum • Avec une arme rayée+lunette de tir+calibre minimum 5,6mm+énergie de 1000 joules mini à 100 mètres • A l'arc*
Chasseurs en battue anticipée aux sangliers (sous réserve que la battue ait été déclarée conformément à l'arrêté préfectoral relatif à l'exercice de la chasse en Mayenne)	Du 15/08/2015 à l'ouverture générale de la chasse en Mayenne	<ul style="list-style-type: none"> • Tir à plomb du renard possible (sanglier à balle) • Avec cotisation grand gibier • Déclaration obligatoire de la battue aux sangliers au moins 12h à l'avance (voir arrêté ouverture de la chasse en Mayenne) • 10 à 25 tireurs • 6 chiens créancés

* tir à l'arc uniquement pour les titulaires d'une attestation de formation de chasse à l'arc et dans le respect de l'arrêté ministériel du 18/08/2008.

Le Chef du Service départemental de la Mayenne, Denis LEROY





RÈGLES D'ATTRIBUTION plan de chasse lièvre 2015-2016

Commune	IK	«Attribution pour X Ha»	Commune	IK	«Attribution pour X Ha»	Commune	IK	«Attribution pour X Ha»
Ahuillé	1,3	1/35	Couesmes Vaucé	0,4	0	Lassay les Châteaux	0,6	1/100
Alexain	1	1/100	Couptrain (=St Aignan)	0,6	1/100	Laubrières	1,1	1/35
Ambrières les Vallées	0,6	1/100	Courbeville	1	1/100	Launay Villiers	1,4	1/40
Ampoigné	0,7	1/100	Courcité	0,7	1/100	Laval (=L'huissierie)	2,5	1/30
Andouillé	1,3	1/40	Craon	1,2	1/35	Le Bignon du Maine	3,6	1/20
Argenton notre Dame	1,9	1/30	Crennes sur Fraubée	1	0	Le Bourgneuf la Forêt	0,5	0
Argentré	1,4	1/35	Cuillé	1,5	1/35	Le Buret	4,8	1/15
Aron	0,7	1/100	Daon	1,4	1/30	Le Genest st Isle	0,8	1/100
Arquenay	2	1/30	Denazé	1,5	1/35	Le Ham	1,8	1/35
Assé le Bérenger	1,3	1/35	Désertines	0,2	0	Le Horps	1	1/100
Astillé	0,7	1/100	Deux Evailles	2,8	1/30	Le Housseau Brétignolles	0,2	0
Athée	1,2	1/35	Entrammes	3,3	1/25	Le Pas	0,5	0
Averton	1	1/100	Epineux le Seguin	3,1	1/20	Le Ribay	0,7	1/100
Azé	2,5	1/25	Ernée	1,3	1/80	Lesbois	0,8	0
Bais	1,5	1/35	Evron	0,9	1/100	Levaré	0,3	0
Ballée	2,8	1/25	Fontaine Couverte	2,3	1/30	L'huissierie	2,5	1/30
Ballots	2,3	1/30	Forcé	1,3	1/35	Lignières Orgères	2	1/35
Bannes	3,1	1/20	Fougerolles du Plessis	0,6	0	Livet	0,6	1/100
Bazougers	2,5	1/25	Fromentières	2,3	1/25	Livré	0,5	0
Beaulieu sur Oudon	0,7	1/100	Gastines	2,2	1/30	Loigné sur Mayenne	0,8	1/100
Beaumont Pied de Bœuf	2,2	1/25	Gennes sur Glaize	2	1/30	Loiron	2,3	1/30
Belgeard	1	1/100	Gesnes	2	1/35	Longuefuye	1,9	1/30
Bierné	1,6	1/30	Gesvres	2,4	1/30	Loupfougères	1,1	1/35
Blandouet	3,1	1/20	Gorron	0,9	0	Louverné	0,4	0
Bonchamp les Laval	2	1/30	Grazay	0,5	0	Louvigné	1,8	1/35
Bouchamps les Craon	0,5	0	Grez en Bouère	1,9	1/30	Madré	2,2	1/30
Bouère	2,7	1/25	Hambers	0,4	0	Maisoncelles du Maine	1,8	1/35
Bouessay	1,2	1/30	Hardanges	1	1/100	Marcillé la Ville	0,4	0
Boulay les Ifs	1,3	1/35	Hercé	1,2	1/100	Marigné Peuton	1,1	1/35
Bourgon	1,4	1/40	Houssay	0,8	1/100	Martigné	1,4	1/35
Brains sur les Marches	0,9	0	Izé	1,7	1/35	Mayenne (= Aron)	0,7	1/100
Brecé	0,7	0	Javron les Chapelles	1,7	1/35	Mée	0,6	1/100
Brée	1,2	1/35	Jublains	0,1	0	Ménil	2,9	1/30
Carellas	0,7	1/100	Juigné	1	1/100	Méral	1,1	1/35
Chailland	1,1	1/70	La Baconnière	0,7	1/100	Meslay du Maine	2,6	1/25
Châlons du Maine	0,7	1/100	La Bazoge Montpinçon	1,6	1/35	Mézangers	1,3	1/35
Chammes	1,5	1/35	La Bazouge de Cheméré	1,2	1/30	Montaudin	0,4	0
Champion	0,7	1/100	La Bazoge Montpinçon	1	1/100	Montenay	1	1/100
Champfrémont	0,7	1/100	La Bazouge des Alleux	1,2	1/35	Montflours	0,4	0
Champgenêteux	0,9	1/100	La Bigottière	1	1/100	Montigné le Brillant	1	1/100
Changé	1,8	1/40	La Boissière	0,6	1/100	Montjean	0,6	1/100
Chantrigné	1,5	1/35	La Brulatte	1,3	1/40	Montourtier	1,8	1/35
Charchigné	1,6	1/35	La Chapelle Anthenaïse	0,8	1/100	Montreuil Poulay	1	1/100
Château Gontier (Bazouges)	0,6	1/100	La Chapelle au Riboul	0,8	1/100	Montsûrs	0,9	1/100
Châtelain	2,3	1/25	La Chapelle Craonnaise	1,2	1/35	Moulay	1,3	1/35
Châtillon sur Colmont	1	0	La Chapelle Rainsouin	0,8	1/100	Neau	1,1	1/35
Châtres la Forêt	0,7	1/100	La Croixille	0,6	1/100	Neuilly le Vendin	1,3	1/35
Chemazé	1,1	1/35	La Crompte	2	1/30	Niaflès	0,3	0
Cheméré le Roi	2,1	1/25	La Dorée	0,3	0	Nuillé sur Vicoin	1,2	1/35
Chérancé	0,4	0	La Gravelle	0,9	1/100	Olivet	0,4	0
Chevaigné du Maine	1,7	1/35	La Haie Traversaine	0,7	1/100	Oisseau	1,1	1/40
Colombiers du Plessis	0,8	1/100	Laigné	1,1	1/35	Origné	0,7	1/100
Commer	1,3	1/35	Landivy	0,4	0	Parigné sur Braye	1,9	1/40
Congrier	1,1	1/35	La Pallu	0,6	1/100	Parné sur Roc	3,3	1/20
Contest	1,1	1/80	La Pellerine	1,1	1/60	Peuton	1,1	1/35
Cosmes	1,4	1/35	Larchamp	1,2	1/60	Placé	1,3	1/40
Cossé en Champagne	3,1	1/20	La Roë	2,3	1/30	Pommerieux	0,9	1/100
Cossé le Vivien	0,8	1/100	La Rouaudière	0,9	0	Pontmain	0,1	0
Coudray	2,4	1/25	La Selle Craonnaise	0,8	1/100	Port Brillet	0,4	0





Commune	IK	«Attribution pour X Ha»	Commune	IK	«Attribution pour X Ha»	Commune	IK	«Attribution pour X Ha»
Préaux	2,4	1/25	St Fraimbault de Prières	0,6	1/100	St Pierre la Cour	0,7	1/100
Pré en Pail	2,5	1/30	Ste Gemmes le Robert	1,2	1/35	St Pierre sur Erve	3,1	1/20
Quelaines st Gault	1,2	1/35	St Georges Buttavent	0,9	1/100	St Pierre sur Orthe	1,8	1/35
Ravigny	2	1/35	St Georges le Flécharde	1	1/100	St Poix	0,3	0
Renazé	0,1	0	St Georges sur Erve	0,2	0	St Quentin les Anges	0,3	0
Rennes en Grenouilles	0,7	1/100	St Germain d'Anxure	0,4	1/100	St Samson	2,8	1/25
Ruillé Froid Fonds	3,4	1/20	St Germain de Coulamer	0,6	1/100	St Saturnin du Limet	1,2	1/35
Ruillé le Gravelais	1,4	1/35	St Germain le Fouilloux	0,8	1/100	St Sulpice	1	1/100
Sacé	1,6	1/35	St Germain le Guillaume	0,7	0	Ste Suzanne	0,6	1/100
St Aignan de Couptrain	0,6	1/100	St Hilaire du Maine	0,3	0	St Thomas de Courceriers	1,2	1/35
St Aignan sur Roë	0,9	0	St Jean sur Erve	3,1	1/20	Saulges	3,1	1/20
St Aubin du Désert	1	1/100	St Jean sur Mayenne	0,7	1/100	Sennonès	2,4	1/30
St Aubin Fosse Louvain	0,4	0	St Julien du Terroux	0,3	0	Simplé	1,7	1/35
St Baudelle	1,4	1/80	St Laurent des Mortiers	0,8	1/100	Soucé	0,4	0
St Berthevin	1,8	1/35	St Léger	2,4	1/30	Soulgé sur Ouette	1,5	1/30
St Berthevin la Tannière	0,7	0	St Loup du Dorat	1,4	1/30	Thubœuf	0,6	1/100
St Brice	1,6	1/30	St Loup du Gast	1,4	1/35	Thorigné en Charnie	3,1	1/20
St Calais du Désert	1,2	1/35	Ste Marie du Bois	0,6	1/100	Torcé Viviers en Charnie	1,7	1/35
St Céneré	1,7	1/35	St Mars du Désert	0,9	1/100	Trans	0,8	1/100
St Charles la Forêt	2,2	1/25	St Mars sur Colmont	0,5	0	Vaïges	2	1/30
St Christophe du Luat	1,1	1/35	St Mars sur la Futaie	0,5	0	Vautorte	1,5	1/80
St Cyr en Pail	2,4	1/30	St Martin de Connée	1,5	1/35	Vieuvy	0,8	0
St Cyr le Gravelais	0,9	1/100	St Martin du Limet	0,3	0	Villaines la Juhel	1	0
St Denis d'Anjou	1	1/100	St Michel de Feins	0,6	1/100	Villepail	2,2	1/30
St Denis de Gastines	0,8	0	St Michel de la Roë	0,9	0	Villiers Charlemagne	3,6	1/20
St Denis du Maine	1,6	1/30	St Ouen des Toits	1,5	1/35	Vimarcé	1,1	1/35
St Ellier du Maine	0,4	0	St Ouen des Vallons	1	1/100	Voutré	1,5	1/35
St Erblon	0,5	0	St Pierre des Landes	0,7	1/100			
St Fort	1,3	1/35	St Pierre des Nids	1,6	1/35			

Légende 50 communes avec IK inférieur à 0,6 (chasse fermée)
 74 communes avec IK de 0,6 à 1 et/ou attrib. = 1/100





Concours photo

La Fédération des Chasseurs de la Mayenne organise un concours photos dont le règlement est le suivant :

ARTICLE 1 : Les participants

Chaque participant pourra envoyer au maximum trois photos numériques exclusivement prises en Mayenne. La participation est limitée à une seule photo par catégorie.

Chaque photographe participant doit remplir un bulletin d'inscription qu'il trouvera en ligne sur le site de la Fédération.

Le personnel et les administrateurs de la Fédération ne peuvent pas participer au concours.

ARTICLE 2 : Les catégories

La participation est gratuite et ce concours se compose de trois catégories :

- 1- Action de chasse au petit gibier
- 2- Action de chasse au grand gibier
- 3- Situation insolite en rapport avec la chasse

ARTICLE 3 : Nom du fichier

Catégorie – nom de famille – numéro de la photo (exemple : 1 – DUPONT -1).

ARTICLE 4 : Envoi des fichiers

Seules les photographies numériques d'origine sont acceptées. Les fichiers renommés, selon les conditions spécifiées dans l'article 3, devront être envoyés à l'adresse suivante : concoursphoto@chasseurs53.com sans oublier le bulletin d'inscription.

Le bulletin d'inscription est disponible sur le site : www.frc-paysdelaloire.com, onglet FDC 53, puis téléchargement.

Le poids des fichiers ne devra pas dépasser 2 Mo (les redimensionner si nécessaire). Si les conditions énoncées ci-dessus ne sont pas remplies, notamment l'inscription au concours avec le bulletin rempli, trop de photos ou de fichiers trop lourds, l'auteur sera éliminé et ne pourra participer au concours.

Si des photos sont envoyées sans rapport avec le concours, elles seront non validées ou supprimées. Sur des sujets pouvant faire l'objet de délits, une plainte auprès des services compétents sera portée.

ARTICLE 5 : Droit d'auteur et utilisation des œuvres

En participant au concours, les auteurs acceptent, sans contrepartie financière ou autre et à durée non limitée, l'utilisation de leurs photographies sous forme de reproduction ou de publication dans un but non commercial et en mentionnant le nom de l'auteur.

L'auteur s'engage à fournir, le cas échéant si la personne est reconnaissable, l'autorisation écrite de toute personne figurant sur une photographie et de tout propriétaire de bien photographié. L'auteur doit être en mesure d'assumer toutes autorisations de publications, diffusions, d'être le garant du respect du droit à l'image des personnes photographiées et des droits de diffusion et de publications. En cas de violation avec cette obligation, l'auteur assumera l'entière responsabilité de toutes poursuites, réclamations, demandes de dédommagement.

ARTICLE 6 : Calendrier

Le concours débute le 1^{er} octobre 2015 et se terminera le 28 février 2016 à minuit.

Les photos peuvent cependant être prises avant la date du début du concours.

Les organisateurs ne sont pas responsables d'un problème technique, d'une erreur humaine, ou tout autre problème relatif à une panne ou endommagement de l'ordinateur du participant ou des organisateurs, ou si les photos ne peuvent être visualisées.

ARTICLE 7 : Les prix

Le jury est composé des membres de la commission communication et d'un technicien de la FDC.

La proclamation sera faite lors de l'AG 2016.

Informé par courriel, chaque gagnant aura 2 mois pour récupérer son lot.

Chaque catégorie aura trois lauréats qui recevront les lots suivants :

- 1^{er} prix un bon d'achat de 100 €,
- 2nd prix un bon d'achat de 75 €,
- 3^{ème} prix un bon d'achat de 50 €.

La Fédération des Chasseurs de la Mayenne se réserve le droit d'adapter les conditions de fonctionnement du jeu si elle le juge nécessaire sans pour autant remettre en cause l'esprit du concours.





Albinisme chez le renard

L'albinisme est une particularité génétique héréditaire qui touche les mammifères, les oiseaux, les poissons, les amphibiens et les reptiles, se caractérisant par un déficit de production de mélanine pouvant aller jusqu'à l'absence totale dans l'iris et les téguments (épiderme, poils et cheveux, plumes), malgré la présence normale de cellules pigmentaires. Les animaux albinos sont le plus souvent blancs avec des yeux rouges, roses ou même très clairs, mais une coloration due à d'autres pigments (porphyrine, ptéridine, psittacine etc) peut exister. L'animal peut aussi apparaître rose (circulation sanguine), jaune ou brunâtre (kératine), ou être coloré par des pigments provenant de l'alimentation.

Dans certains environnements, l'animal albinos est désavantagé par la perte du pouvoir camouflant de la mélanine, mais certains prédateurs semblent plus attirés par les animaux normalement colorés. Les oiseaux albinos font souvent l'objet de rejet de la part de leurs congénères et ont du mal à s'accoupler.

Bien que l'albinisme soit génétiquement hérité, son incidence chez les poissons peut être élevée artificiellement en exposant les œufs à des métaux lourds (arsenic, cadmium, cuivre, mercure, sélénium, zinc).

L'albinisme partiel est une variation pigmentaire recherchée par les éleveurs (chats, rongeurs, lapin...) : l'extrémité des pattes, la queue, le museau et les oreilles sont plus foncés que le reste du corps.

Le leucisme ou leucistisme est une mutation génétique qui empêche la production le dépôt normal de mélanine et d'autres pigments dans les téguments. Il existe deux principales formes de leucisme : pâleur généralisée due à une diminution équivalente de pigments dans tous les téguments et présence de taches blanches causée par l'absence totale de pigments à certains endroits. Fait intéressant, certaines couleurs sont issues de pigments différents de la mélanine,

comme des caroténoïdes. L'albinisme ne renvoie qu'à l'absence totale de mélanine. Il est donc possible qu'un oiseau albinos présente tout de même des couleurs. Le leucisme, cependant, est propre à tous les pigments.

Un de nos fidèle lecteur nous a transmis la photographie d'un renardeau capturé lors d'une opération de déravage sur la commune de Pommerieux en mars dernier.

C'est un cas rarissime d'albinisme partiel !



Les cas d'albinisme total chez le renard sont plus fréquents (mais néanmoins très rares) comme en attestent les deux cas récents relevés dans la presse ; un en février 2015 dans l'Aisne et l'autre en avril en Charente.

Si vous aussi, vous avez déjà observé des cas identiques, merci de nous transmettre vos témoignages et (ou) photos.



Le petit livre vert

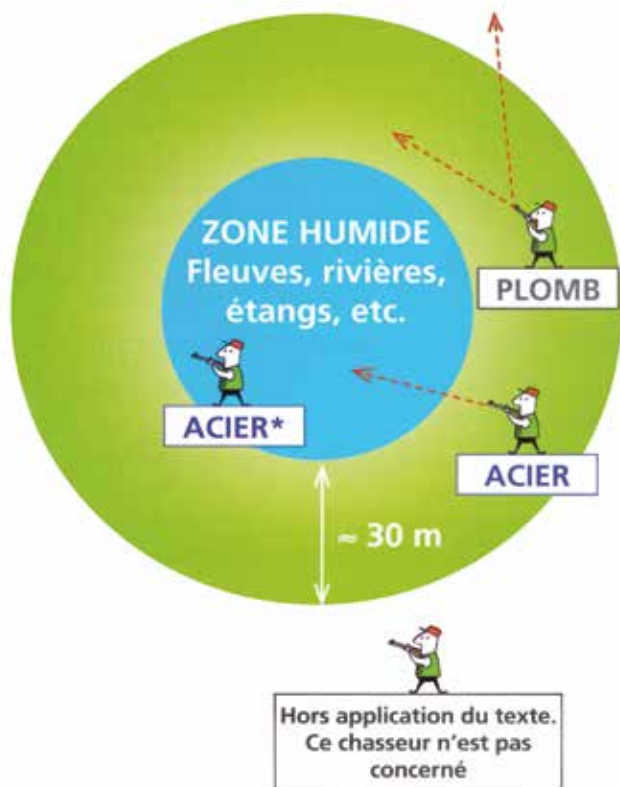
Le petit livre vert 2015 présente les maladies qui affectent nos populations de gibiers et celles qui peuvent se transmettre à l'homme. En ce sens, le chasseur a un rôle de sentinelle de la santé publique et animale, motivation supplémentaire pour défendre notre loisir favori.

Si vous ne possédez pas encore ce nouveau numéro, n'hésitez pas à le demander au secrétariat de la Fédération lors de votre passage dans nos locaux.





Rappel : le tir dans les zones humides



Si j'ai les pieds dans l'eau, j'utilise les munitions de substitution, quelle que soit ma direction de tir et quel que soit mon mode de chasse.

A moins de 30m de la nappe d'eau, si mes grenailles ne sont pas susceptibles de retomber dans l'eau, je peux utiliser des cartouches de plomb. S'il y a le moindre risque qu'elles s'y déposent, j'utilise des munitions de substitution.

Au-delà de 30m, je chasse comme avant.



Fête de la chasse et de la pêche à Villers Charlemagne

Le 14 juin dernier la Fédération a été contente de participer avec son stand à la Fête de la Chasse et de la Pêche de Villers Charlemagne.

Cela a été l'occasion de rencontrer les chasseurs et tous ceux qui s'intéressent ou qui s'interrogent sur la chasse.

Elle a proposé aux enfants de tirer à la carabine sur cible, et de répondre à un questionnaire sur les animaux sauvages et la chasse.

A l'issue de la journée, les meilleurs scores des nombreux participants ont été récompensés par quelques lots. Félicitations aux gagnants !

Rendez-vous l'année prochaine...

P. de Ferrière



GIBIERS DE TIR ET DE REPEULEMENTS



Agréé 53C055

**FAISANS
PERDRIX
COLVERTS**

Gabriel Persigan
-53- Villiers Charlemagne
06 81 45 15 70



CHATEAU DE CRAON

L'Automne en Fête

Dimanche
18 Octobre
2015
de 10h à 18 h.

Entrée : 5 €
(Gratuit pour les -18 ans)

Restauration
"Le Tahiti"
et buvettes sur place
Espaces couverts

Présentation d'équipages
Chiens, chevaux et trompes de chasse


SOCIÉTÉ
DE VENERIE
Soutien de la Fédération des Chasseurs

**Marché
du Terroir**



Remise en route
du Four à Pain
Dégustation de Fouées

Jeux pour les enfants

Expositions

Peintures, cucurbitacées, voitures anciennes, vénerie.

Parking gratuit à l'intérieur du parc

avec le soutien des Villes Sœurs Craonnaises, des amis du Château de Craon et de la Société de Vénérerie



Informations Fédération 



Secteurs de compétence des lieutenants de louveterie en Mayenne

Période 2015 - 2019

Cette carte, proposée au Préfet,
n'a pas encore fait l'objet d'une approbation officielle.



ESPÈCES DE GIBIER	DATE D'OUVERTURE	DATE DE CLÔTURE	CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE CHASSE
LAPIN DE GARENNE : RÈGLE GÉNÉRALE :	20/09/2015	01/02/2016	Chasse avec des furets autorisée sans formalité particulière.
Communes : Azé, Fromentières et Préaux.	20/09/2015	29/02/2016	
PERDRIX : RÈGLE GÉNÉRALE :	20/09/2015	29/11/2015	Chasse ouverte tous les jours
- Arrondissements : Laval et Château-Gontier			
- Arrondissement : Mayenne sauf communes suivantes : Brécé, Carelles, Châtillon-sur-Colmont, Colombiers-du-Plessis, Désertines, Ernée, Fougerolles-du-Plessis, Gorron, Hercé, La Dorée, Landivy, La Pellerine, Larchamp, Lassay-les-Châteaux, Le Housseau-Bretignolles, Lesbois, Levaré, Montaudin, Montenay, Pontmain, Rennes-en-Grenouilles, St-Aubin-Fosse-Louvain, St-Berthevin-la-Tannière, St-Denis-de-Gastines, Ste-Marie-du-Bois, St-Ellier-du-Maine, St-Mars-sur-Colmont, St-Mars-sur-la-Futaie, St-Julien-du-Terroux, Thuboeuf, Vautorte, Vieuvy.			Chasse ouverte uniquement le samedi et le dimanche
- Communes : Brécé, Carelles, Châtillon-sur-Colmont, Colombiers-du-Plessis, Désertines, Ernée, Fougerolles-du-Plessis, Gorron, Hercé, La Dorée, Landivy, La Pellerine, Larchamp, Lassay-les-Châteaux, Le Housseau-Bretignolles, Lesbois, Levaré, Montaudin, Montenay, Pontmain, Rennes-en-Grenouilles, St-Aubin-Fosse-Louvain, St-Berthevin-la-Tannière, St-Denis-de-Gastines, Ste-Marie-du-Bois, St-Ellier-du-Maine, St-Mars-sur-Colmont, St-Mars-sur-la-Futaie, St-Julien-du-Terroux, Thuboeuf, Vautorte, Vieuvy.			Chasse ouverte uniquement le dimanche
BÉCASSE DES BOIS : RÈGLE GÉNÉRALE :	20/09/2015	20/02/2016	Prélèvement maximum autorisé : - 30 bécasses maximum par chasseur pour la saison pour l'ensemble du territoire national, - 3 bécasses maximum par chasseur et par semaine (du lundi au dimanche) dans le département de la Mayenne, - carnet de prélèvement national nominatif avec dispositif de marquage obligatoire. La chasse à la passée est interdite
LIÈVRE HORS PLAN DE CHASSE : RÈGLE GÉNÉRALE: PLAN DE CHASSE OBLIGATOIRE SUR TOUT LE DÉPARTEMENT.	20/09/2015	20/12/2015	Chasse ouverte tous les jours
Pour les nouveaux cantons d'Ernée et de Gorron à l'exception de : Ambrières les vallées, Andouillé, Chailland, Chantrigné, Oisseau et St-Loup du Gast et des territoires des massifs boisés de plus de 100 ha.	20/09/2015	20/12/2015	Chasse ouverte les 4 premiers dimanches suivant la date d'ouverture.
pour les communes de : Bouchamps-lès-Craon, Brains-sur-les-Marches, Brécé, Châtillon-sur-Colmont, Chérancé, Couesmes-Vaucé, Crennes-sur-Fraubée, Désertines, Fougerolles-du-Plessis, Gorron, Grazay, Hambers, Jublains, La Dorée, La Rouaudière, Landivy, Le Bourgneuf-la-Forêt, Le Housseau-Bretignolles, Le Pas, Lesbois, Lévaré, Livré, Louverné, Marcillé-la-Ville, Montaudin, Montflours, Niaflès, Olivet, Pontmain, Port-Brillet, Renazé, St-Aignan-sur-Roë, St-Aubin-Fosse-Louvain, St-Berthevin-la-Tannière, St-Denis-de-Gastines, St-Ellier-du-Maine, St-Erblon, St-Georges-sur-Erve, St-Germain-le-Guillaume, St-Hilaire-du-Maine, St-Julien-du-Terroux, St-Mars-sur-Colmont, St-Mars-sur-la-Futaie, St-Martin-du-Limet, St-Michel-de-la-Roë, St-Poix, St-Quentin-les-Anges, Soucé, Vieuvy, Villaines-la-Juhel.			Pas d'attribution
FAISANS (COMMUN ET VÉNÉRÉ) RÈGLE GÉNÉRALE:	20/09/2015	29/02/2016	
FAISANS COMMUN EN PLAN DE CHASSE Pour les communes de : Ballée, Bannes, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Bierné, Blandouet, Bouère, Bouessay, Chammes, Chéméré-le-Roi, Cossé-en-Champagne, Couptrain, Epineux-le-Seguain, La Bazouge-de-Chéméré, La Crotte, La Pallu, Le Buret, Lignéres-Orgères, Neuilly-le-Vendin, Préaux, Pré-en-Pail, St-Aignan-de-Couptrain, St-Brice, St-Calais-du-Désert, St-Denis-d'Anjou, St-Jean-sur-Erve, St-Loup-du-Dorat, St-Pierre-sur-Erve, St-Samson, Saulges, Ste-Suzanne, Thongné-en-Charnie, Torcé-Viviers-en-Charnie, Vaiges et Voutré. à l'exception des territoires de chasse des établissements professionnels à caractère commercial dûment déclarés au préfet et tels que définis à l'art. L. 424-3 du code de l'environnement.	20/09/2015	31/12/2015	Plan de chasse obligatoire sauf pour les faisans vénérés et les faisans communs bagués et munis d'un poncho biodégradable.
Pour les communes de Bazougers, Beaulieu-sur-Oudon, La Gravelle, Montjean, Ruillé-le-Gravelais, St-Cyr-le-Gravelais, St-Denis-du-Maine, St-Georges-le-Fléhard.	20/09/2015	29/02/2016	Pas d'attribution au plan de chasse, tir uniquement du faisans commun et vénéré si l'animal est bagué et muni d'un poncho biodégradable. Les établissements professionnels existants à caractère commercial dûment déclarés au préfet et tels que définis à l'article L.424-3 du code de l'environnement sont autorisés à pratiquer la chasse du faisans issue de lâcher jusqu'au 29 février 2016.

* autorisé pour les titulaires d'une attestation de formation de chasse à l'arc et dans le respect de l'arrêté du 18 août 2008 relatif à l'exercice de la chasse à l'arc

Toute personne autorisée à chasser le chevreuil et le sanglier avant l'ouverture générale peut chasser le renard selon les conditions spécifiques de tir du chevreuil et du sanglier visées à l'article R.424-8 du code de l'environnement.

Article 5. - Mesures de sécurité inscrites au schéma départemental de gestion cynégétique :

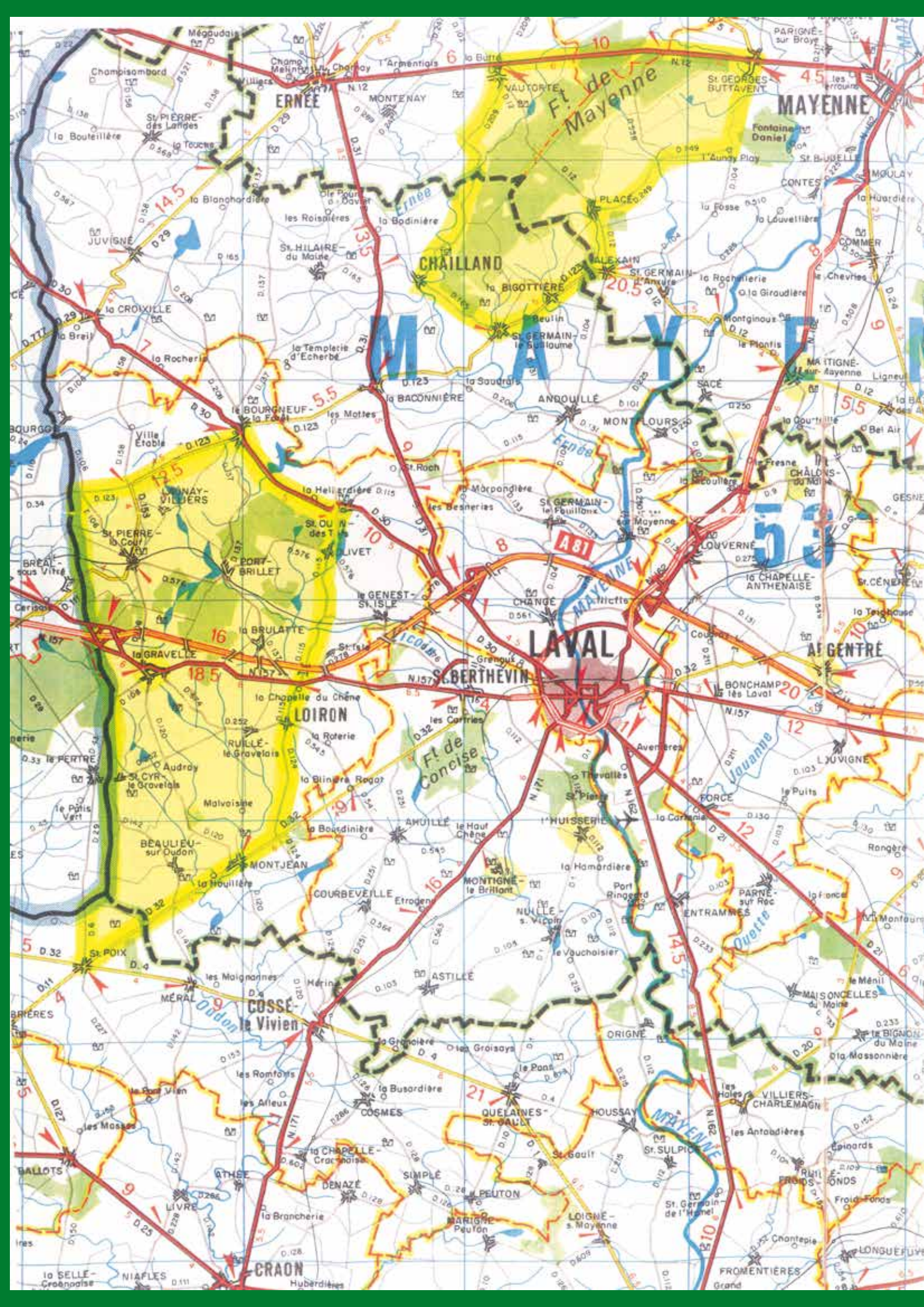
- le port d'un dispositif vestimentaire fluorescent (gilet, casquette, brassards) est obligatoire lors des chasses au grand gibier en groupe ou posté.
- il est interdit d'être porteur d'une arme à feu chargée ou d'un arc dont la flèche est encochée, sur l'emprise foncière des chemins publics, des routes ouvertes à la circulation et des voies ferrées ainsi que de tirer en direction de ces emprises foncières, des stades, des lieux publics, des aéroports et des lignes électriques.

Article 6. - Dispositions par temps de neige et en cas de gel prolongé :

La chasse par temps de neige est interdite à l'exception de :

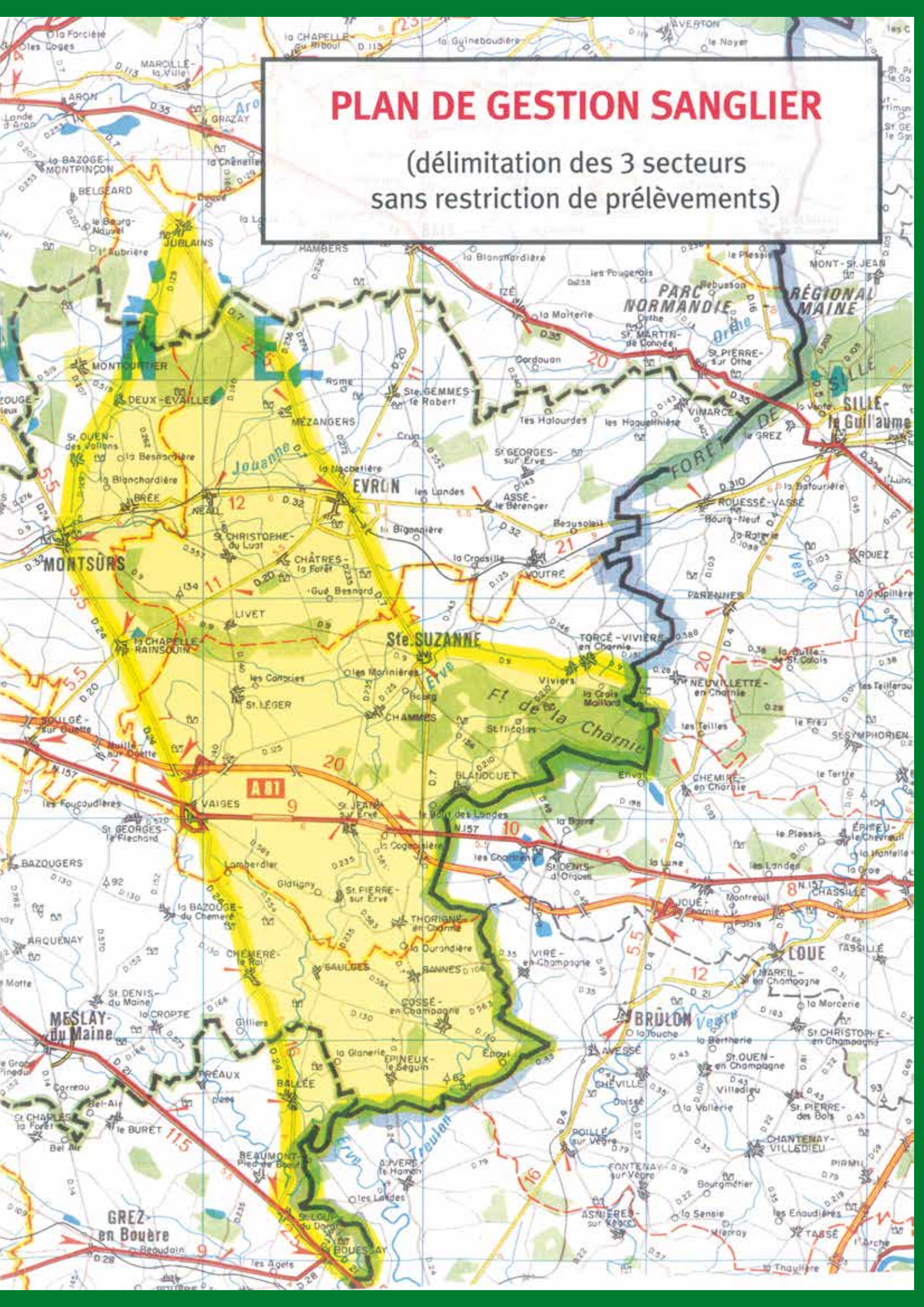
- la chasse au gibier d'eau sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et dans les marais non asséchés, le tir au-dessus de la nappe d'eau étant seul autorisé,
- la chasse au grand gibier soumis à plan de chasse,
- la chasse à courre et la vénerie sous terre,
- la chasse du renard et du sanglier,
- la chasse du ragondin et du rat musqué.

En cas de gel prolongé, les décisions du préfet, en application de l'article du R424-3 du code de l'environnement pour la suspension de la chasse, sont prises après consultation par le directeur départemental des territoires du chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, du président de la fédération départementale des chasseurs et d'un représentant d'une association agréée de protection de la nature compétente en matière d'ornithologie par télécopie ou par voie électronique. L'avis est rendu sous 48 heures par la même voie. Passé ce délai, l'avis est réputé favorable.



PLAN DE GESTION SANGLIER

(délimitation des 3 secteurs sans restriction de prélèvements)



Exercice de la chasse de gibier sédentaire 2015 - 2016

Extrait de l'arrêté n° 2015180-0001C du 3 juillet 2015 portant sur l'exercice de la chasse de gibier sédentaire.

Article 1 et 2. La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée pour le département de la Mayenne : **du dimanche 20 septembre 2015 au lundi 29 février 2016.**

Les heures quotidiennes de chasse sont les suivantes : **de 9 h 00 à la tombée de la nuit**

Dans le respect des dispositions de l'article L.424-4 du code de l'environnement, les limitations d'horaires ne s'appliquent pas à :

- la chasse à l'approche et à l'affût du grand gibier soumis à plan de chasse,
- la chasse à courre, la chasse sous terre, la chasse du gibier d'eau dont la bernache du Canada (tir à une distance maximale de 30 mètres de la nappe d'eau sous réserve de disposer du droit de chasse sur celle-ci),
- la chasse à l'affût du corbeau freux, de la corneille noire, de la pie bavarde, de l'étourneau sansonnet et du geai des chênes,
- la chasse du ragondin et du rat musqué,
- la chasse des colombidés et des turdidés qui s'effectue selon les conditions fixées par les arrêtés ministériels relatifs à l'ouverture et à la fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau en vigueur.

Article 3. - L'exercice de la vénerie du blaireau est autorisé pour les périodes complémentaires à partir du 15 mai 2016.

Article 4. - Par dérogation à l'article 1^{er}, les espèces de gibier figurant au tableau ci-après ne peuvent être chassées que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse suivantes :

ESPÈCES DE GIBIER	DATE D'OUVERTURE	DATE DE CLÔTURE	CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE CHASSE
CHEVREUIL : RÈGLE GÉNÉRALE :	20/09/2015	29/02/2016	- Tir à balle recommandé, à défaut plombs n°1 ou n°2 (série métrique de Paris) ou tir à l'arc *.
- Tir d'été à l'approche ou à l'affût.			- Entre le 1^{er} juillet 2015 et l'ouverture générale de la chasse, et entre le 1^{er} juin 2016 et le 30 juin 2016 pour les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle ; uniquement le brocard de l'espèce Chevreuil peut être chassé en tir d'été à l'approche ou à l'affût. Obligation de tir à balle (avec arme à canon rayé équipée d'une lunette de tir d'un calibre supérieur à 5,6 mm ou développant une énergie minimale de 1000 joules à 100 m) ou tir à l'arc*. Prélever les animaux dont le trophée est à son apogée ou dont le prélèvement est nécessaire pour rétablir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. - Le délégataire doit être muni de l'arrêté d'autorisation.
CERF ELAPHE : RÈGLE GÉNÉRALE :	20/09/2015	29/02/2016	- Obligation de tir à balle ou de tir à l'arc *.
- Tir d'été à l'approche ou à l'affût.			- Entre le 1^{er} septembre 2015 et l'ouverture générale de la chasse, pour les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle le Cerf élaphe mâle peut être chassé en tir d'été à l'approche ou à l'affût. Obligation de tir à balle (avec arme à canon rayé équipée d'une lunette de tir d'un calibre supérieur à 5,6 mm ou développant une énergie minimale de 1000 joules à 100 m) ou tir à l'arc*. Prélever les animaux dont le trophée est à son apogée ou dont le prélèvement est nécessaire pour rétablir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. - Le délégataire doit être muni de l'arrêté d'autorisation.
SANGLIER : RÈGLE GÉNÉRALE :	20/09/2015	29/02/2016	- Obligation de tir à balle ou tir à l'arc*.
PLAN DE GESTION			- Pour la chasse au sanglier, y compris pendant la période de chasse anticipée, une carte de prélèvement émise par la fédération départementale des chasseurs indiquant la date, le lieu, le poids et le sexe de l'animal doit être retournée par l'organisateur, dûment complétée, dans les 3 jours suivant le prélèvement. - Interdiction de chasser autour d'un chantier de récolte engagé le jour même, - Les conditions d'agraineage du sanglier sont soumises à l'application du schéma départemental de gestion cynégétique, - Le prélèvement est limité à 6 sangliers par jour et par groupe de chasseurs à l'exception des 3 territoires délimités comme ci-après : <u>territoire sur les communes de</u> : Ballée, Bannes, Blandouet, Brée, Chammes, La Chapelle-Rainsouin, Châtres-la-Forêt, Chéméré-le-Roi, Cossé-en-Champagne, Deux-Evailles, Epineux-le-Seguain, Evron, Jublains, Livet, Mézangers, Montourtier, Montsûrs, Neau, St-Christophe-du-Luat, Ste-Suzanne, St-Jean-sur-Erve, St-Léger, St-Ouen-des-Vallons, St-Pierre-sur-Erve, Saulges, Torcé-Viviers-en-Charnie, Vaiges, Thorigné-en-Charnie délimité par la RD.7 de Jublains à Ste-Suzanne, la RD.9 jusqu'à la limite du département, la RD.21 jusqu'à la RD.24, la RD.24 jusqu'à Montsûrs, la RD.129 jusqu'à Jublains. <u>territoire sur les communes de</u> : Beaulieu-sur-Oudon, Bourgon, Le Bourgneuf-la-Forêt, La Brûlante, Le Genest-St-Isle, la Gravelle, Launay-Villiers, Loiron, Méral, Montjean, Olivet, Port-Brillet, Ruillé-le-Gravelais, St-Cyr-le-Gravelais, St-Ouen-des-Toits, St-Pierre-la-Cour, St-Poix délimité par la RD.30 de Le Bourgneuf-la-Forêt jusqu'à St-Ouen-des-Toits, la RD.115 jusqu'à Loiron, la RD.124 jusqu'à la RD.32, la RD.32 jusqu'à St-Poix, la RD.6 jusqu'à la limite du département, la RD.123 jusqu'à Le Bourgneuf-la-Forêt. <u>territoire sur les communes de</u> : Alexain, La Bigottière, Chailland, Châtillon-sur-Colmont, Montenay, Placé, St-Germain-le-Guillaume, St-Georges-Buttavent, Vautorte délimité par la RD.209, la RN.12 de Vautorte à St-Georges-Buttavent, puis par la RD.249 jusqu'à Placé, la RD.12 jusqu'à Alexain, la RD.123 jusqu'à St-Germain-le-Guillaume, la RD.165 jusqu'à la RD.31 puis RD.209 et RD.12 jusqu'à Vautorte.
Chasse à l'affût anticipée			- Entre le 1^{er} juillet 2015 et l'ouverture générale de la chasse, et entre le 1^{er} juin et le 30 juin 2016, le tir à l'affût n'est possible qu'à partir d'un mirador d'une hauteur minimale d'un mètre, sur autorisation préfectorale individuelle après avis du lieutenant de louveterie et de la fédération départementale des chasseurs émis dans un délai de trois jours. Obligation de tir à balle avec arme à canon rayé équipée d'une lunette de tir d'un calibre supérieur à 5,6 mm ou développant une énergie minimale de 1000 joules à 100 m ou tir à l'arc*.
Battue anticipée			Chasse en battue entre le 15 Août 2015 et l'ouverture générale de la chasse, selon les dispositions suivantes : - nombre de tireurs autorisés : 10 à 25, - nombre minimum de chiens créancés : 6. Prévenir au moins 12 heures à l'avance par fax ou par mél. l'ONCFS (fax : 02.43.68.69.81 – mél : sd53@oncfs.gouv.fr) et la fédération départementale des chasseurs (fax : 02.43.67.16.96 – mél : secretariat@chasseurs53.com).

Jean-François ARCANGER
06 85 12 79 27



Éric MAROUZÉ
06 70 70 01 42



David BOUQUEREL
06 72 90 13 28



Mickaël JAMONT
06 73 37 59 53



Jean THEYS
06 82 84 48 66



Daniel ANGOT
06 80 92 40 42



Prévention dégâts
Olivier GODET
06 82 84 48 69

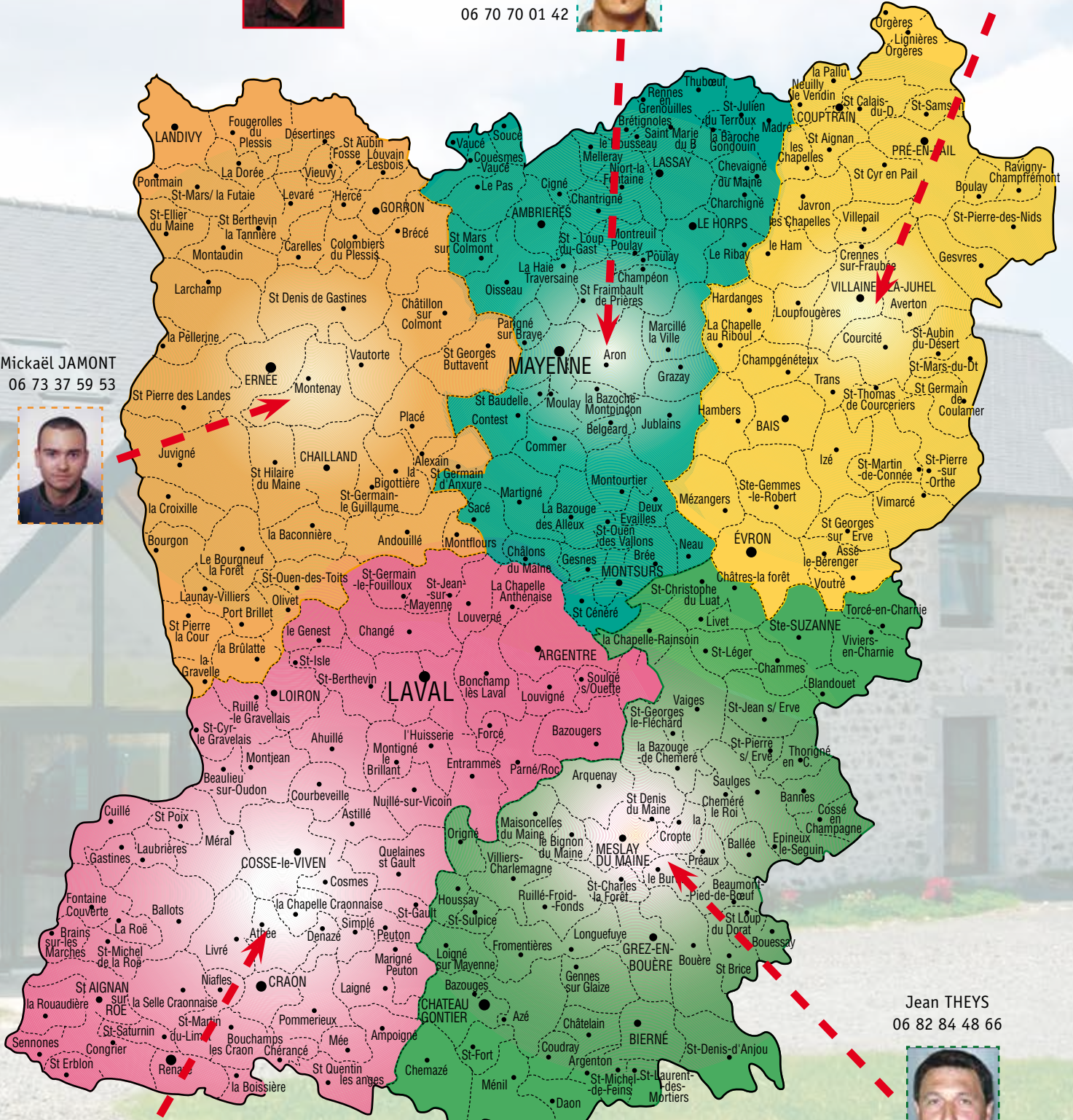




Photo insolite



Images singulières que ce brocard resté prisonnier d'un arbre, il est vraisemblablement mort d'épuisement après une longue agonie, un cas heureusement exceptionnel.

Merci à Monsieur Joël COUSIN qui a eu le réflexe de prendre et de nous transmettre ces clichés, témoignage de sa découverte.

NUMÉROS UTILES

- Secrétariat de la Fédération : 02 43 53 09 32
 Service Chasse-environnement DDT : 02 43 49 83 77
 Techniciens et agents : ARCANGER J.F. : 06 85 12 79 27
 ANGOT D. : 06 80 92 40 42
 BOUQUEREL D. : 06 72 90 13 28
 JAMONT M. : 06 73 37 59 53
 MAROUZE E. : 06 70 70 01 42
 THEYS J. : 06 82 84 48 66



Conducteurs de chien de sang :

- Hervé MOULINET : 06 86 49 19 94
 (Délégué départemental) 02 43 00 77 21
 Sylvain DELOMMEAU : 06 87 77 13 67
 02 43 02 60 98
 Olivier LANDELLE : 06 27 02 55 77
 02 43 01 65 44
 Éric MAROUZE : 06 70 70 01 42

Lieutenants de louveterie :

- Patrick PLANCHAIS : 06 98 49 44 00
 Jean-Paul COURCIER : 02 43 02 33 45
 Michel MENANT : 06 83 97 42 20
 Louis DELOMMEAU : 06 80 10 16 64
 Patrice GILLES : 06 22 94 99 32
 Gérard COURCIER : 02 43 90 09 24
 Claude METAYER : 06 70 18 29 66
 Jean-Yves de VALLAVIEILLE : 06 08 97 01 40
 André BERGERE : 06 19 91 04 44
 Renaud BLANCHO : 06 75 81 92 80

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage :

Z.A. du Berry - 53470 MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE
 Tél : 02 43 68 69 73 - Courriel : sd53@oncfs.gouv.fr

Fédération des Gardes particuliers (53)

20^{ème} Anniversaire de la Fédération des Gardes Particuliers

La Fédération Départementale des Gardes Particuliers de la Mayenne a fêté ses 20 ans le samedi 30 mai lors de son assemblée générale. A cette occasion 11 Gardes Particuliers adhérents ont été décorés de la médaille d'honneur du Garde Particulier, cette médaille est décernée après 25 ans de fonction.

Messieurs Yves MOULIERE Président de la Fédération des Chasseurs, Yannick FAVENNEC Député, Marc Antoine GILLIOT Directeur de la Fédération des chasseurs, Claude TARLEVE Conseiller Départemental, Norbert BOUVET Conseiller Départemental et Jean Pierre GOUET Secrétaire de la Fédération Nationale des Gardes Particuliers étaient invités et présents à cette AG, ils ont participé à la remise des médailles en félicitant chaque récipiendaire :

Messieurs **BORDEAU Daniel** Garde depuis 1973 Gorron, **JANS Daniel** Garde depuis 1979 Laval, **RENAULT Robert** Garde depuis 1981 Montaudin, **LINAIS Marcel** Garde depuis 1982 Juvigné, **LEMOING Bernard** Garde depuis 1984 Averton, **VEUGEOIS Emile** Garde depuis 1984 Laval, **POUTEAU Jean Yves** Garde depuis 1986 Changé, **FOUGERAIS Marius** Garde depuis 1986 Bruz (35), **MALIN René** Garde depuis 1987 La Brûlatte, **LINAIS Joël** Garde depuis 1988 Juvigné et **LANDAIS Yves** Garde depuis 1989 Fougerolles du Plessis.

Nous remercions M. Yves MOULIERE Président de la Fédération des chasseurs et M. Norbert BOUVET Président de la fête de la chasse de Villiers Charlemagne pour leur aide apportée à l'occasion de notre 20^{ème} anniversaire.

Au cours de L'AG le bilan moral a été présenté par le Président Jean Pierre LEROY, le bilan financier par le Trésorier Jean Yves POUTEAU, M. GILLIOT Directeur de la Fédération des Chasseurs a rappelé les fondamentaux de la sécurité indispensable au bon déroulement de l'activité chasse, M. MOULIERE Président de la Fédération des Chasseurs a donné des informations pour la prochaine saison, M. Jean Pierre GOUET secrétaire de la Fédération Nationale a présenté les formations dispensées par celle-ci en précisant que la fédération est reconnue organisme de formation depuis quelques mois. M. Yannick FAVENNEC a commenté les démarches qu'il a entreprises concernant la loi « *Pour l'amélioration et la simplification des dispositions relatives aux Gardes Particuliers* » et a promis d'apporter son soutien pour faire aboutir cette proposition de loi.

Le projet pour 2015/2016 est d'organiser des temps de formation pour les gardes et de constituer le dossier pour obtenir « **L'AGREMENT AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT** » qui serait une reconnaissance de la

fonction de Garde Particulier.

Nous sommes sollicités pour être présents à la Fête de la Chasse de Villiers Charlemagne, se sera avec plaisir que nous tiendrons un stand pour faire connaître la Fédération des Gardes Particuliers.

Nous avons effectué l'élection du tiers sortant.

René MALIN, Gérard QUINTON, Michel MENANT, Paul JEAN ainsi que les personnes cooptées Liliane GUEROT et Daniel GRANGER, tous ont été élus à l'unanimité.

Pour clore l'AG le groupe des trompes de la Fédération Nationale a sonné les honneurs à l'intention des médaillés et un pot de l'amitié a été servi.

Le Bureau.

Pour tous renseignements s'adresser à :

Jean Pierre LEROY Président :
02 43 02 63 55 - Port : 06 85 18 13 60

René MALIN Vice-Président :
02 43 02 12 59 - Port : 06 61 81 61 76

Jean- Yves POUTEAU Trésorier :
02 43 53 97 06 - Port : 06 08 45 70 71

Liliane GUEROT Secrétaire - Port : 06 83 15 59 69

Site internet : www.fdgpm53.com



Félicitations à la famille LINAIS, de Juvigné, qui a la garde-rie dans la peau.

En effet le grand-père, le père et le fils sont gardes, Marcel et Joël ont été décorés de la médaille d'honneur du Garde Particulier.





AFACCC (Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants)

L'AFACCC (Association Française pour l'avenir de la chasse aux Chiens Courants) a pour but de rassembler tous ceux qui se reconnaissent dans la chasse aux chiens courants. Notre association compte aujourd'hui 80 adhérents et vous donne droit à de nombreux avantages :

- Tarifs alimentation
- Un accès à la boutique AFACCC (vêtements, autocollants, équipement du chasseur et de ses chiens...)
- Un abonnement à la revue 'Chien Courant'
- Un service de protection juridique conçu pour défendre les intérêts des chasseurs
- Possibilité de participer aux différents concours de meutes

sur lapin, lièvre, renard, chevreuil et sanglier organisés par les AFACCC afin de promouvoir la chasse conformément à l'éthique de la fédération et à l'esprit sportif de ce mode de chasse.

Un moment fort pour l'AFACCC 53 avec l'organisation cette année du concours bi-départemental sur chevreuil dans l'Eure et Loire où les meutes mayennaises présentes se sont bien distinguées. Encore bravo à M. Bastien LOUVEAU pour avoir réalisé la meilleure prestation de ce week-end, qui on espère, en attirera d'autre sur la voix de cette belle réussite.



Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

- Rousseau Delphine
06.43.44.59.83
dederousseau53@gmail.com
- Delhommeau Louis
06.80.10.16.64
delameignaniere@orange.fr

AMEVST (Association Mayennaise de Vénerie Sous Terre)

Après deux années de silence, l'Association de Vénerie Sous Terre a tenu son assemblée générale le 13 mars 2015 à la Vigneule.

Suite à de nouvelles élections, le bureau se présente ainsi :

- Président : Donnatin Jean
- Vice-président : Gilles Patrice
- Trésorier : Le Pivert Francis
- Trésorier adjoint : Heurtebize Dominique
- Secrétaire : Viard Cynthia
- Autres membres : Cyrille Barbé, Stéphane Fléchar, Pied-noir Christian, Bedouet Julien et Guitter Jérôme

Les points abordés sont les suivants :

- Présentation des comptes
- Rappel concernant les certificats de Vénerie
- Cotisation
- Ouverture complémentaire
- Carnet de prélèvement (à renvoyer à l'association)
- Questions diverses

L'exercice de la chasse sous terre doit être défendu comme tout autre mode de chasse.

L'assemblée générale s'est terminée par une tartine de l'amitié.

Amicalement en St Hubert.

Jean Donnatin



Sociétés communales

L'Assemblée Générale des Sociétés Communales s'est déroulée le samedi 28 mars 2015 à 8h30 à la Vigneule en présence de la majorité des représentants des communes.

Le Président, Denis Leriche rappelle, dans son rapport moral, quelques éléments clés sur la situation du petit gibier :

- les perdreaux et faisans : peu de reproduction
- lapins : légèrement mieux dans certains secteurs
- pigeons pas ou peu de migrations (baisse nationale)
- à noter : l'ensemble du département passe en plan de chasse lièvre pour la saison 2015/2016.

Pour une bonne reproduction du petit gibier, il faut : une bonne météo, pas trop de prédation, pas de maladies, bon biotope...

Donc beaucoup de paramètres, ce qui explique les difficultés rencontrées dans notre département.

Le trésorier a fait état des finances qui sont très saines.

Dans les points divers :

- le lièvre : Les Présidents de sociétés présents souhaitent que les barèmes d'attribution et périodes soient revus car la population actuelle ne peut supporter les prélèvements préconisés.
- accidents de chasse au niveau national : il y a eu malheureusement 13 morts la saison passée (12 « autos accidents » et 1 non chasseur), mais ce chiffre est en diminution constante tous les ans.
- les Sociétés communales seront représentées lors de la fête de la Chasse de Villiers.
- les pylônes soutenant les lignes à haute tension peuvent être aménagés à raison de 45 € (convention possible).

Le Président de la fédération, Maître Moulière et le Directeur M. Gilliot interviennent pour aborder plusieurs points : nuisibles, législation sur la biodiversité, évolution des permis de chasse, dégâts des sangliers....

Une information importante : il faut un permis de chasser pour « servir » les animaux piégés.

Le thème retenu pour notre AG était le renard, suite à 2 vidéos présentées (renard en chasse et chasse du renard aux terriers), M. Michel Gombault est intervenu sur la problématique du renard : les différentes maladies (rage qui n'existe plus ; leptospirose assez rare sur le renard ; échinococcose parasites sur le renard et le chien (l'humain peut être contaminé), précautions vermifuger les chiens et manipulation des animaux avec des gants). Autre maladie : la gale qui sévit plus ou moins dans l'ensemble du département. C'est une maladie parasitaire de la peau, surinfection (cycle de 15 à 17 jours), mort au bout de quelques mois (après d'affreuses souffrances), 95 à 98% des animaux meurent, pas de contaminations sur les bovins. Le meilleur traitement pour les chiens est l'injection d'IVOMEK.

A la suite de tous ces points, le Président Denis Leriche remercie les différents intervenants et clôture l'Assemblée Générale.

Le saviez-vous ?

Qu'est-ce une Société communale ?

Une Société communale est une association de chasseurs mettant en commun des territoires avec baux de chasse. La Société de Chasse n'a aucune autorité dans la commune. La seule autorité qui lui incombe est la gestion de sa société, par différence à une A.C.C.A. (Association Communale de Chasse Agrée) qui a des règlements qui s'appliquent obligatoirement à tous les propriétaires et chasseurs. Il n'existe pas d'A.C.C.A. en Mayenne, 70 départements sont concernés en France.

Les finalités des Sociétés de chasse et des A.C.C.A. sont les mêmes :

- conserver une chasse pour Tous
- assurer une gestion cynégétique
- rationaliser l'organisation administrative
- accueillir les chasseurs



Hommage

L'A.C.C.M de la Mayenne, ainsi que la Société de chasse de ST PIERRE DES NIDS profitent de l'occasion donnée, par le biais de ce journal, pour rendre hommage à Monsieur Guy FORTIN, pour les 46 années passées au sein du bureau de sa société, dont 42 ans comme président.

« Monsieur Fortin, merci beaucoup pour le temps consacré à votre société de chasse ! Nous vous remercions tous très sincèrement ».

Vos amis chasseurs de St Pierre des nids et l'ensemble des sociétés communales.





Les Echos du Bas Maine

Prêts pour un nouveau sacre les 12 et 13 septembre 2015

Que vous dire, amis lecteurs et chasseurs depuis notre dernière parution dans le bulletin de la fédération des chasseurs, je vais vous faire grâce du calendrier de nos sorties pour ne parler que du sublime qui sans nul doute retiendra plus votre attention « le Championnat International de Sociétés 2015 ».

Celui-ci, initialement devait se passer à Tours les 20 et 21 juin 2015 mais qui pour des raisons d'organisation a été reporté à SULLY SUR LOIRE les 12 et 13 septembre 2015.

Nous vous attendons bien sûr nombreux pour nous soutenir, et peut être pour participer à ce sacre suprême dont tous les grands groupes rêvent et qui récompenserait deux années de travail.

Les Echos du bas Maine ont présenté en cette année 2015, trois grands et beaux concerts où les amateurs de la trompe de chasse et de la vénerie ont répondu présents avec beaucoup de retours élogieux sur la qualité musicale et le niveau de la formation présentée.

Le BAS MAINE en quelques mots :

- 1 société de trente cinq années d'existence
- 1 équipe de quarante sonneurs
- 2 groupes de niveau national et international
Champion de France de société 2013,
Champion de France individuel 2013
- Divers enregistrements audio et même vidéo
- Présents dans de nombreuses manifestations :
Concerts et dîners concerts, mariages, fêtes de la chasse ou du cheval, animations diverses et variées, messes de Saint-Hubert, anniversaires, inaugurations, ...



Comme vous le savez tous, nous avons pour objectif principal de vous faire partager notre passion, mais bien entendu pas à n'importe quel prix et surtout pas au détriment de la qualité musicale qui reste aujourd'hui la marque de fabrique de notre société.

Pour atteindre cet objectif, comme vous l'aurez compris, le travail est de rigueur et il ne suffit pas de faire du bruit mais bien de vous présenter un groupe de sonneurs de trompes en tenue de vénerie, ce qui est déjà en soi, un gage de qualité.

Notre société est avant tout une grande famille, elle souhaite conserver et perpétuer les traditions mais également recevoir en toute simplicité comme vous avez pu le constater au concours régional de VILLIERS CHARLEMAGNE, un bon nombre de sonneurs, mais aussi passionnés de chasse se retrouvant autour d'un apéro enroulé dans un mini concert ou bien sûr nos champions étaient présents.

Merci de ce fait, à la Fédération des chasseurs de La Mayenne qui en diffusant nos articles donne de l'information à notre public toujours plus nombreux et nous permet ainsi d'écrire de nouvelles pages mayennaises sur la trompe et son histoire, dans l'esprit et surtout dans la continuité d'un patrimoine culturel national, celui des « Rois de France ».

Patrick CHAUVIN - 06 76 46 32 22

Rédacteur et responsable de la communication aux EBM



Jérôme DENIAU
Agent général

Assurances auto, Habitation, Santé, Accidents de la vie

95, rue du Vieux-Saint-Louis - B.P. 507 - 53005 LAVAL cedex

Tél. 02 43 59 70 00 - Fax 02 43 53 00 32

E-mail : jdeniau@assurance53.com



Agent général - orias 07 022 300

Site : www.orias.fr

ACP - 61, rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09



Chasseurs de Grands Gibiers

Cette année encore l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de la Mayenne (ADCGG 53) a œuvré pour accompagner les chasseurs dans l'exercice et la connaissance de leur passion.



• Brevet Grands Gibier

Comme chaque année, l'association a organisé en Mayenne une session de formation au Brevet Grand Gibier. De février à mai, c'est au rythme d'un cours par semaine que sont abordés les différents thèmes du brevet. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, le Brevet Grand Gibier permet d'apprendre et d'approfondir des connaissances étendues sur le Grand Gibier, sa gestion, son environnement, ses modes de chasse et leur réglementation ainsi qu'une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse et la sécurité. Le bilan de cette année 2015 est encore très fructueux : sur 12 candidats, 8 ont obtenu la médaille d'or et 2 l'argent.

• Assemblée Générale : Vendredi 12 juin 2015

L'ADCGG 53 a organisé son assemblée générale et comme chaque année profite de cette réunion pour présenter un thème lié à la chasse au Grand Gibier et ouvrir le débat. Les années passées, nous avons entre autre abordé la chasse aux Grands Gibiers d'Afrique puis le Cerf. Cette année, l'association a choisi d'aborder le thème du chevreuil, le « parent pauvre » de nos chasses au grand gibier. Ce petit cervidé est souvent délaissé face au sanglier qui déchaîne les passions. Pourtant, le chevreuil est un animal rusé et dont l'odeur est légère. C'est pourquoi sa chasse plus que tout autre, nécessite des chiens rapides, ayant une finesse de nez exceptionnelle. C'est l'un des tirs les plus sportifs, le chevreuil est particulièrement rapide en vitesse de pointe, cet animal ruminant de 70 cm de haut et de moins de 30 kg se chasse à course, à la carabine ou à l'arc, en battue ou à l'approche mais de toute évidence, il ne faut jamais rater son tir, car autrement il risque de détalier à toute allure. Le tir à plomb, encore fréquemment pratiqué, est plus aléatoire. Il arrive que l'animal soit blessé et jugé comme raté par le tireur mais sera parfois retrouvé mort quelques jours après. La recherche au sang dans ces conditions est impossible.



Lors de notre assemblée générale, M. Olivier Landelle de l'ONCFS a fait un bilan de la population de chevreuil et de son évolution en Mayenne, en précisant qu'il ne s'agit que d'estimation car quantifier la population est quasiment impossible pour cet animal. M. Michel Faure, technicien à la FDC de la Vienne, nous a présenté les méthodes de gestion de la population. Pour préserver un équilibre et assurer une pérennité, le ratio des prélèvements doit se composer d'un tiers de jeunes, un tiers de femelles et un tiers de mâles. Hors dans les faits, il est souvent prélevé beaucoup trop de brocards, les chasseurs ne voulant pas tirer sur des jeunes ou des femelles ce qui provoque un déséquilibre du sex-ratio et à terme une baisse de la population. Il est à noter également que le prélèvement des chevrettes ne doit se faire qu'à partir de fin novembre pour laisser le temps aux chevillards d'être sevrés et autonomes. M. Pierre Mercier de Grossouvre de l'ANCGG, qui a chassé le chevreuil à l'approche partout en France, nous a fait partager son expérience de cette chasse silencieuse, souvent méconnue.

• Fête de la chasse

Pour la deuxième année consécutive, l'Association a participé à la Fête de la chasse à Villiers Charlemagne. Cette année, nous avons plus de 40 trophées exposés dont notamment des gibiers africains. A travers cette exposition, c'est bien sûr l'occasion d'échanger avec les chasseurs du département sur notre passion mais c'est aussi l'opportunité de présenter la chasse et les espèces de gibiers à des non-chasseurs, pour démocratiser notre sport.



L'association est ouverte à toute personne qui se préoccupe de l'avenir du Grand Gibier en Mayenne et qui veut que se développe une chasse rationnelle et éthique dans le respect des règles de sécurité. Pour plus d'information sur l'ADCGG 53, pour adhérer à l'association, pour la participation au Brevet Grands Gibiers ou pour l'assemblée Générale : vous pouvez contacter :

Stéphane Petit 06 85 73 81 39 - mail : sac.petit@wanadoo.fr ou
Nathalie Chezot 06 47 83 65 69 - nathalie.chezot@gmail.com



Les grives draine et musicienne

Descriptions

De par leur aspect général, ces deux espèces se ressemblent fortement pour l'observateur non averti. La grive draine, nettement plus grosse que la musicienne, est d'une taille bien supérieure à celle d'un merle. Sa longueur varie de 26 à 29 cm pour un poids de 100 à 125 g contre 20-22 cm et 70 à 80 g pour la musicienne. Elle présente un dos ponctué de taches noirâtres arrondies et bien marquées. Le dessous des ailes est quant à lui bien blanc.

La Grive musicienne, plus petite que le merle a les parties supérieures d'une teinte brun olivâtre. Le dessous du corps blanchâtre est parsemé de taches brun-noir en forme d'écaille. Le dessous des ailes présente à la base une teinte rousse caractéristique.

Outre certains aspects du plumage et la taille, ce sont leurs cris qui permettent de les identifier. La Grive musicienne laisse échapper un « tsik... tsik » sonore, souvent bien avant qu'on ne la repère. La Grive draine quant à elle pousse un cri d'alarme rauque : trérrr...tchrrr ».

Mœurs et habitat

Les grives draine et musicienne se reproduisent sur l'ensemble du département avec cependant des densités variables d'une commune à l'autre et dans des proportions moindres pour la draine.

nid généralement construit entre 1 et 4 mètres de hauteur au départ des branches latérales. La couvaison dure 12 à 14 jours et les jeunes seront nourris au nid pendant deux semaines. Les secondes couvées sont entreprises en mai-juin et les pontes de remplacement ne sont pas rares.

Migrations – évolution des populations

Les effectifs de grives musicienne et draine augmentent sensiblement dans nos régions dès le mois de septembre avec l'arrivée d'individus originaires de contrées plus nordiques. Cependant la sédentarité, particulièrement chez la draine, a pu être vérifiée par le contrôle de certains oiseaux bagués. L'abondance hivernale de la Grive musicienne augmente plus on descend vers le Sud-Ouest de la France.

Les grives sont sensibles aux soudaines et violentes vagues de froid, néanmoins la draine semble la moins perturbée par ces conditions particulières.

Le suivi de l'évolution de la taille des populations nicheuses joue un rôle de premier plan en biologie de la conservation. Dans cette optique, l'ONCFS, en partenariat avec la Fédération Nationale des Chasseurs, s'est doté à l'échelle nationale depuis 1996 d'une source d'information pérenne annualisée sur l'évolution des populations d'oiseaux nicheurs (Réseau national d'observation des



La grive draine



La grive musicienne

Cette dernière apprécie particulièrement les prairies nourricières bordées d'arbres, de ce fait elle se reproduit essentiellement dans les vergers, les bosquets, les parcs, les jardins et les bordures de massifs boisés. Dès la mi-février le mâle affirme sa présence par le chant mais la construction du nid ne sera effective qu'au cours du mois de mars. Le nid est semblable à celui d'un merle et se situera de préférence à la bifurcation d'un tronc ou d'une grosse branche entre 4 et 10 mètres. Les 4 œufs sont couvés pendant 12 à 15 jours et les jeunes resteront au nid pour une durée équivalente. Les deuxièmes pontes ainsi que celles de remplacement sont fréquentes.

La Grive musicienne recherche les zones riches en couvert végétal bas avec cependant la présence d'arbres de haut jet. Les premiers chants résonnent dès le début février mais ce n'est qu'en mars que la reproduction bat son plein. Les œufs au nombre de 3 à 5 sont déposés en avril dans un

oiseaux de passage).

La méthode de suivis utilisée est celle des points d'écoute. Les résultats divergent pour les deux espèces considérées ; la tendance reste positive pour la musicienne avec une augmentation de 9 % depuis 1996 et négative pour la draine, de l'ordre de 16 %.

Traditionnellement, les grives sont peu chassées en Mayenne (de quelques centaines à moins de 2000 individus selon les années) contrairement au Sud-Ouest et au Sud-Est de la France. La Mayenne fait partie des trois départements de l'hexagone où les grives représentent moins de 0.1 % du tableau national alors que, parallèlement, les quatre espèces de grives sont les gibiers les plus prélevés en France de par l'importance de leurs effectifs dans le tableau global.

J-F.A.



Le Griffon Nivernais

Le Griffon Nivernais est un chien courant de taille moyenne réputé pour la chasse au sanglier.

C'était auparavant un grand chasseur de loup. Il descend des chiens gris de St Louis qui étaient très en vogue jusqu'au règne de François 1^{er} qui leur préféra les chiens blancs (ancêtres des Vendéens). Quelques gentilshommes nivernais maintinrent tout de même la race jusqu'à la révolution, où l'on pensa le chien Gris de St Louis disparu. Quelques individus furent retrouvés dans le berceau d'origine de la race et furent croisés avec le Griffon de Bresse ce qui donna le Griffon Nivernais. A la fin du XIX^e, début du XX^e il y eut des infusions de sang de Foxhound, de Vendéen, d'Otterhound, pour régénérer la race (éviter les effets néfastes de la consanguinité) et pour lui donner de la taille et de la vitesse.

Le club du Griffon Nivernais fut créé en 1925. Chien très rare dans les années 50-60, la race s'est développée dans les années 80 pour atteindre les 5 000 sujets aujourd'hui (certainement grâce au développement des populations de sangliers).

Le Griffon Nivernais est un chien au fort caractère, il a tendance à être têtu (difficile à mettre aux ordres), il est indépendant, c'est un chien passionné, courageux, qui ne craint ni le fourré, ni les intempéries, il est très fin de nez, c'est un excellent rapprocheur, c'est aussi un chien assez mordant.

Son indépendance fait qu'il est difficile de le faire chasser bien ameuté, mais il connaît tout de même de beaux succès en petits effectifs. Bien que certains sujets aient des voix de hurleurs, la plupart a une voix de coqneur abondante.



Ce chien barbouillard, très typé en son genre, très rustique, hirsute et broussaillant, sec de membres et de muscles est très endurant, il toise de 55 à 62 cm pour les mâles et de 53 à 60 cm pour les femelles. Sa robe est toujours charbonnée (l'extrémité du poil est plus foncée que la base), elle est caractérisée par la couleur de base (fauve, sable,...), l'envahissement des charbonnures et l'association possible avec des poils blancs épars.

Le Griffon Nivernais est bâti pour résister à toutes les intempéries et à toutes les difficultés du terrain. C'est un véritable spécialiste de la chasse au sanglier.

D.B.

MICHEL GALLIER

SARL

Nouveau



Piège à double lacets THIBERT PHE

- Piège à œuf de 25 cm, détente en cuivre
- Piège à œuf de 30 cm, détente en cuivre
- Piège à appât de 30 cm, détente en cuivre
- Super X "Belisle"
- Piège à lacet "Belisle"
aux normes internationales de piégeage sans cruauté pour les renards
- Belettière / Boîte tombante à appât
- Cage à pie / Corneille / Parc à corbeaux
- Boîte à fauve tous modèles / Collets
- Accessoires divers

Route de Brecey - Les Vallées - 50150 SOURDEVAL
Tél. 02 33 69 24 25 - 02 33 69 24 26 - Fax 02 33 69 24 29

Art & Fenêtres
L'ART D'ÊTRE UNIQUE

NOUVEAU MATÉRIAU
NOUVELLE PERFORMANCE

UNIQUE & INNOVANTE

1^{ère} FENÊTRE PERSONNALISABLE

ENTREPRISE DAUVERCHAIN
160 rue du Haras - 53100 MAYENNE - Tél. 02 43 32 13 71
E-mail : dauverchain.artetfenetres@wanadoo.fr



La fondation d'aide aux animaux Un exemple à ne pas suivre... et pourtant...

Cette œuvre soi-disant caritative est reconnue d'utilité publique. En effet elle est censée soigner les animaux dont les maîtres sont sans le sou !

Avec 49 millions d'euros de fonds propres et plus de 15 millions de dons et de legs par an, cette dernière n'est certes pas à plaindre. Cette très riche institution gère quatre fois plus d'appartements et de villas que de dispensaires et refuges pour animaux !

Comme si cela n'était pas suffisant : les dirigeants de cette aberration institutionnelle se goinfrent allègrement : 6 600 Euros mensuels pour le directeur de cette institution, une certaine Luisa Ferrara (début 2015)...

« On nous demande entre 12 et 18 Euros de participation aux frais comme l'indiquent les mamies qui défilent, mais ça reste 3 fois moins cher que chez le vétérinaire, c'est pour ça qu'on vient ». Mais où est donc passée la gratuité des soins ???

Jusqu'en décembre 2014 le Président de cette magnifique œuvre s'appelait Jean-Noël Alessandrini. Le fils d'Arlette qui lui avait succédé avant qu'elle ne lui (re)succède. Il était quand à lui défrayé 5 800 Euros par mois et logé à la Celle-Saint-Cloud dans une villa appartenant à la fondation !

« Il loue et plus cher que le prix du marché » jure maman Arlette (76 Printemps au compteur) !

Lorsqu'Arlette Alessandrini se rend dans ses résidences secondaires en Corse, c'est encore la fondation qui décaisse. « Seulement un voyage toutes les 3 semaines » minimise le secrétaire de cette admirable œuvre ! « Non c'est tous les 3 mois et pour me rendre au refuge de Bastellicacia ! » rectifie la présidente... Comprenne qui pourra...

NB : Cette fondation ne compte pas moins de 16 comptes bancaires dont 2 comptes-titres et plus de 15 millions de valeurs mobilières...

Que ceci nous amène à méditer sur ces soi-disant associations ou fondations de tous poils qui nous coûtent si cher à nous autres contribuables pour effectuer des missions qu'elles s'octroient et qui en tout cas ne militent trop souvent que pour le bien-être de leurs dirigeants.

PS : merci à messieurs Juliard et Nobili pour leur précieuses informations contenues dans leur article du CE du 11/02/2015.

Bonne ouverture à tous,
en Saint Hubert, bien entendu.
Le Moustique

Petites annonces

ANNONCES

■ Vend mâles Fox Terrier poils lisses, né le 25/03/15, parents extra de chasse. 250 euros - 06 04 40 89 48

PASSEZ UNE PETITE ANNONCE (réservée uniquement aux particuliers)

Si vous souhaitez passer une petite annonce...(chien, armes, chasse...) : adressez votre texte (20 mots maximum) avec votre règlement par chèque de **10 euros**, pour parution dans un prochain exemplaire du Chasseur Mayennais, à l'adresse suivante : FEDERATION DES CHASSEURS DE LA MAYENNE - LA VIGNEULE - 53240 MONTFLOURS à remplir :





Plan de chasse grands gibiers - saison 2015-2016

			Ch.	C.	B.	JCB
ACHARD DE LA VENTE	JACQUES	LARCHAMP	1			
ADAM	ARMAND	STE GEMMES LE ROBERT	2			
ADAM	CHRISTIAN	ST LEGER	3			
ADAM GILBERT OU WALLET PIERRE (STE MISEDON)		PORT-BRILLET	43			
ALLEARD	ROBERT	RUILLE FROID FONDS	3			
AMBRIERES (D')	FLORENCE	AZE	2			
AMBRIERES (D')	JEAN	FROMENTIERES	6			
ANDROUARD	MARCEL	CHARCHIGNE	2			
ANGOT REGIS	(STE SOUCE)	SOUCE	4			
ANNET	THIERRY	ST AIGNAN SUR ROË	1			
ARGENTRE (D')	MARC	CHAMMES - SUD	20			
ARGENTRE (D') JEAN-LUC (AMIS CHASSE MEGAUDAIS)		ST PIERRE DES LANDES	2			
ARGOUÈS (D')	BERTRAND	ARQUENAY	3			
ARTUIT	REGIS	BOURGON	1			
ASSOCIATION DES CHASSEURS DU CENTRE MAIRIE LE RIBAY		HARDANGES - OUEST	6			
ASSOCIATION ORION/		PONTBRIAND (DE) BENOIT	3			
AUBERT	JEAN-YVES	ATHEE	1			
AUBERT	JEAN-YVES	ATHEE	1			
AUBERT	JEAN-YVES	ATHEE	2			
AUBERT(D')	RAOUL	COSSE LE VIVIEN	1			
AUBERT(D')	RAOUL	L'HUISSERIE	2			
AUBRY	DOMINIQUE	LA CHAPELLE CRAONNAISE	4			
AUBRY	FRANCOIS	GESNES - NORD	2			
AUBRY	FRANCOIS	CHAMMES - NORD	4			
AUBRY	GILBERT	STE GEMMES LE ROBERT	1			
AUFFRAY	CLAUDE	LA BACONNIERE	1			
AUFFRAY	CLAUDE	LA BACONNIERE	1			
AUVRAY	PATRICK	NEUILLY LE VENDIN	1			
AYRAULT DE SAINT HENIS	ROBERT	NUILLE SUR VICOIN	1			
BABIN	JEAN-LUC	LA CHAPELLE ANTHENAISE	1			
BABIN	RENE	ST GERMAIN LE GUILLAUME	1			
BACH	ANDRE	LOIGNE SUR MAYENNE	3			
BADIER	MICHEL	RUILLE FROID FONDS	1			
BAGLION (DE)	JACQUES	MARTIGNE	4			
BAGLION (DE)	REGIS	MARTIGNE	2			
BAGLIONE SA	M. C. CHAUVEL	CHAMPEON	4			
BAGORIS	PIERRE	LA CROIXILLE	1			
BAGORIS	PIERRE	BOURGON	1			
BAHIER	JOSEPH	LA HAIE TRAVERSAINE	3			
BAHIER	PATRICK	MARCILLE LA VILLE	4			
BANNIER	JEAN-PAUL	COURBEVILLE	1			
BARBE	CHRISTIAN	MONTJEAN	2			
BARBE	CYRILLE	LA BAZOGE MONTPINCON	1			
BARBE	LEON	CHAMPEON	1			
BARBE	LEON	MONTREUIL POULAY	1			
BARBE	LEON	MONTREUIL POULAY	2			
BARBIER	MICHEL	MONTIGNE LE BRILLANT	2			
BARBIER	REMY	EVRON - SUD	1			
BARBIER DE CHALAIS	MICHEL	LA CHAPELLE CRAONNAISE	2			
BARDOU	PHILIPPE	LIGNIERES ORGERES	1			
BARRAIS	JEAN-PIERRE	COURBEVILLE	1			
BARREAU	DOMINIQUE	STE GEMMES LE ROBERT	2			
BARREAU	PIERRE	COURBEVILLE	2			
BARREAU	THIERRY	LA BAZOGE DES ALLEUX	2			
BARREAU	XAVIER	ST JEAN/MAYENNE - EST	1			
BARRIER	CARMEN	VOUTRE	1			
BARROCHE	JEAN-YVES	MONTOURTIER - NORD	1			
BASLE	REMY	ST MARTIN DU LIMET	1			
BASTHISTE	DANIEL	ST OEN DES TOITS	1			
BATARD	ERIC	AVERTON	4			
BAUCHET	PHILIPPE	GESNES - NORD	5			
BAUDO	CLAUDE	AZE	1			
BAUDO	CLAUDE	AZE	1			
BAUDRY	CLAUDE	PLACE	3			
BAZILLIER	ROBERT	ST BERTHEVIN - SUD	1			
BAZIN	MARIE-THERESE	ST LEGER	1			
BEASSE	MICHEL	ST JEAN/ERVE - NORD	2			
BEAUCE	PHILIPPE	PLACE	2			
BEAUDOIN	BERNARD	MOULAY	1			
BEAUDOIN	FREDERIC	BELGEARD	1			
BEAUDRON	CONSTANT	MONTENAY	1			
BEAUMENIL	JOEL	CHATELAIN	1			
BEAUMENIL	JOEL	GENNES SUR GLAIZE	1			
BEAUMENIL	JOEL	CHATELAIN	2			
BEAUREGARD (DE)	PHILIPPE ET ODILE	ST GERMAIN LE GUILLAUME	2			
BEAUREGARD (DE)	PHILIPPE ET ODILE	MEZANGERS	10	1	(nd.)	
BECHE	LOIC	STE GEMMES LE ROBERT	2			
BECHU	ANTHIME	ERNEE	1			
BECHU	BERNARD	CHAILLAND	1			
BECHU	BERNARD	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	1			
BEDIER	CHRISTIAN	FONTAINE COUVERTE	2			
BEDIER	MARC	ATHEE	1			
BEDOUE	CHARLES	ST JEAN/ERVE - NORD	1			
BEDOUE	JOEL	ST AUBIN DU DESERT	1			
BELIER	THIERRY	JUVIGNE	1			
BELLANGER	ANDRE	AZE	1			
BELLANGER	DANIEL	OLIVET	8			
BELLANGER	DANIEL	PELUTON	11			
BELLANGER	HENRIETTE	ST HILAIRE DU MAINE	1			
BELLANGER	PATRICE	BOUCHAMPS LES CRAON	1			
BELLANGER	PAUL	ST GERMAIN DE COULAMER	1			
BELLANGER	ROBERT	LA CHAPELLE RAINSOUIN	1			
BELLANGER	ROBERT	IZE	1			
BELLANGER	ROBERT	STE GEMMES LE ROBERT	1			
BELLAY	PASCAL	JUVIGNE	1			
BELLIARD	MICHEL	BRECE	1			
BELLIARD	MICHEL	ST AUBIN FOSSE LOUVAIN	1			
BELLIARD	MICHEL	BRECE	1			
BELLIARD	MICHEL	CHATILLON SUR COLMONT	2			
BELLIER	ANDRE	MENIL - OUEST	1			
BELSEUR	OLIVIER	ST MARTIN DU LIMET	1			

			Ch.	C.	B.	JCB
BERGER	PATRICK	ST LOUP DU DORAT	1			
BERNIER	PHILIPPE	ST AIGNAN SUR ROË	2			
BERRANGER (DE)	PHILIPPE	NUILLE SUR VICOIN	4			
BERTHE	JEAN-LOUIS	STE SUZANNE - NORD	2			
BERTHEREAU	ROGER	ST MARS SUR LA FUTAIE	1			
BERTHIER	MICHEL	FONTAINE COUVERTE	1			
BERTRON	GERARD	ARGENTRE - SUD	1			
BERTRON	GERARD	ARGENTRE - NORD	1			
BESCHER	JEAN-MICHEL	MARTIGNE	1			
BESNARD	BERNARD	CHAMPEON	4			
BESNARD	MARCEL	ERNEE	1			
BESNARD	MARCEL	ST HILAIRE DU MAINE	1			
BESNARD	MARCEL	ST DENIS DE GASTINES	1			
BESNEUX THIERRY (STE LOUPFOUGERES)		LOUPFOUGERES	4			
BESNIER	CLAUDE	ST DENIS D'ANJOU	1			
BESNIER	EMMANUEL	ENTRAMMES	5			
BEUCHER	ANDRE	ST PIERRE SUR ORTHE	10			
BEUCHER	BERNARD	ST THOMAS DE COURCIERS	1			
BEUCHER	HERVE	HARDANGES - OUEST	1			
BEUCHER PAUL	(MINES DE LA LUCETTE)	LE GENEST ST ISLE - NORD	2			
BEZIER	JEAN-CLAUDE	LOIGNE SUR MAYENNE	1			
BEZIER	LOUVIGNE	LOUVIGNE	3			
BICHET	ANDRE	CHAMPEON	1			
BICHET	ANDRE	CHANTRIGNE	1			
BICHET	PATRICK	CHANTRIGNE	2			
BIGNON	GASTON	HARDANGES - OUEST	1			
BIGNON	JACQUES	LE BOURGNEUF LA FORET	1			
BIGNON	YVES	ST CHRISTOPHE DU LUAT	1			
BLAISE	CHRISTIAN	BALLOTS	2			
BLANCHARD	FRED	VIMARCE	2			
BLANCHARD	THIERRY	COMMER	1			
BLANCHARD	THIERRY	BELGEARD	1			
BLANCHARD PASCAL (STE GORRON)		GORRON	4			
BLANCHE	CHRISTIAN	JUBLAINS - OUEST	2			
BLANCHE	ROLAND	LE HAM	1			
BLANCHET	GERARD	ST PIERRE DES LANDES	1			
BLIN	EMILE	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
BLIN	EMILE	ST HILAIRE DU MAINE	1			
BLIN	EMILE	CHAILLAND	1			
BLOT	JOSEPH	LARCHAMP	2			
BLOT	ROLAND	JUVIGNE	1			
BLOTTIERE	ERWAN	LIGNIERES ORGERES	1			
BOBERIL (DU)	EMMANUEL	ST SATURNIN DU LIMET	12			
BODIN	JOSEPH	LA ROUAUDIERE	1			
BODIN	MICHEL	BOUESSAY	2			
BODINIER	LAURENT	ST DENIS D'ANJOU	2			
BODINIER	LAURENT	GREZ EN BOUERE	5			
BOIRON	ANDRE	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1			
BOIRON	ANDRE	CHANGE - NORD-OUEST	4			
BOIRON	ANDRE	ST GEORGES BUTT. - EST	25			
BOISBOUVIER	MARCEL	ST GEORGES LE FLECHARD	2			
BOISNARD	CHRISTIAN	CHARCHIGNE	2			
BOISSIER	MARIE-FRANÇOISE	ENTRAMMES	1			
BOITIERE	YVES	VILLAINES LA JUHEL	1			
BOITIERE	YVES	VILLAINES LA JUHEL	1			
BOITIN	LEANDRE	LARCHAMP	2			
BOITIN	MICHEL	ST PIERRE DES LANDES	1			
BOITIN BERNARD (STE VAURTORT)		VAURTORT	2			
BOMAL	CLAUDE	BAZOUERS	2			
BONNEAU	GILLES	MOULAY	1			
BONNEAU	MADELEINE	STE GEMMES LE ROBERT	1			
BONNEAU	CLAUDE	MARCILLE LA VILLE	1			
BONNEFOY (DE) - ROSSI	BENEDICTE	LA CHAPELLE ANTHENAISE	2			
BORDEAU	OLIVIER	ST JEAN/ERVE - NORD	1			
BORDERE	ETIENNE	BLANDOUET	1			
BORDERE	MARIE LUCE	VILLIERS CHARLEMAGNE	2			
BOSSE	GILBERT	CHATILLON SUR COLMONT	1			
BOSSE GILBERT (STE ST GEORGES BUTT.)		ST GEORGES BUTT. - OUEST	5			
BOSSUET	JEAN-BAPTISTE	LA CROPTTE	6			
BOUCHER	DAMIAN	ST SATURNIN DU LIMET	1			
BOUCHER	MARCEL	JAVRON LES CHAPELLES	1			
BOUDESSEUL	JACQUES	ST GERMAIN DE COULAMER	1			
BOUDESSEUL	JACQUES	ST GERMAIN DE COULAMER	1			
BOUDIN MICHEL (STE PONTMAIN)		PONTMAIN	3			
BOUDONNET	MARC	HAMBERS	1			
BOUET	ROSELYNE	LA PALLU	1			
BOUHOURS	DANIEL	MARCILLE LA VILLE	1			
BOUHOURS	DANIEL	LA CHAPELLE AU RIBOUL	1			
BOUJIN	DIDIER	CHEMAZE	1			
BOUJU	BENOIT	LIGNIERES ORGERES	2	1		
BOUL	LUDOVIC	LIGNIERES ORGERES	1			
BOUL	LUDOVIC	GESVRES	1			
BOUL	LUDOVIC	GESVRES	1			
BOUL	LUDOVIC	LIGNIERES ORGERES	2			
BOUL	LUDOVIC	CRENNES SUR FRAUBEE	3			
BOULAIN	BERNARD	RUILLE FROID FONDS	2			
BOULAIN	RENE	CHANGE - NORD-EST	2			
BOULANGER	GEORGES	VAIGES - NORD	1			
BOULANGER	ROGER	LE GENEST ST ISLE - NORD	1			
BOULANT	CHRISTOPHE	RENNES EN GRENOUILLES	1			
BOULAY	FERNAND	LIVRE LA TOUCHE	1			
BOULEAU	LOIC	POMMERIEUX	5			
BOULENT	JEROME	LE HOUSSEAU BREIGNOLLES	2			
BOULLIER	GERARD	JUBLAINS - EST	1			
BOURGE	CHRISTIAN	LE RIBAY	1			
BOURGOIN	MARCEL	ERNEE	1			
BOURIAUD	MICHEL ANTOINE	SACE	2			
BOURRE	CHRISTIAN	LOUVERNE - NORD	1			
BOUTELOUP	CHRISTIAN	ST GEORGES BUTT. - OUEST	1			
BOUVET	MICHEL	BIERNE	5			
BOUVET	NORBERT	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			

Ch. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES





			Ch.	C.	B.	JCB				Ch.	C.	B.	JCB					
BOUVET	NORBERT	MENIL - OUEST	4							COFFINET	GUY			VAIGES - NORD	1			
BOUVET	NORBERT	BOUERE	5							COFFINET	YVES			PORT-BRILLET	1			
BOUVIER	PHILIPPE	MEZANGERS	1							COFFINET	YVES			PORT-BRILLET	2			
BOZO	JACQUES	AHUILLE	3							COFFINET	YVES			ST MICHEL DE LA ROÉ	4			
BRAULT	GERARD	HAMBERS	1							COLLERAIS	SERGE			JUVIGNE	1			
BRAULT	JEROME	CHAMPGENEUX	1							COLLET	JEAN			MERAL	2			
BREON (DE)	GUY	MARIGNE PEUTON	5							COME	MICHEL			ST CENERE - NORD	2			
BRETEAU	FLORENCE	BEAUMONT PIED DE BŒUF	2							COMEIRAS (DE)	MARIE			L'HUISSERIE	4			
BRETEAU	GERARD	IZE	1							COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LAVAL				L'HUISSERIE	6			
BREUX	JEROME	MONTFLOURS	1							COMOLET	GILBERT			MONTENAY	2			
BRICARD	PAUL	LASSAY LES CHATEAUX	1							COMPAIN TONY (STE CHALLAND)				CHAILLAND	4			
BRICARD	SEBASTIEN	JAVRON LES CHAPELLES	1							CONUAV	SYLVAIN			LA BRULATTE - NORD	2			
BRICAUD	JOSEPH	ARGENTON NOTRE DAME	3							CORBIN	Didier			DEUX EVAILLES	1			
BRIDIER	VINCENT	ST GEORGES BUTT. - OUEST	2							CORBIN	Didier			LA BAZOGE MONTPINCON	1			
BRISARD	ALAIN	LIGNIERES ORGERES	4	1		1				CORBIN	Didier			HAMBERS	2			
BROCHELARD	JEAN-CLAUDE	MENIL - OUEST	4							CORBIN	ROLAND			VAIGES - NORD	2			
BRODIN	GERARD	ST CENERE - SUD	1							CORMIER	PIERRE			SOULGE/OUETTE - SUD	3			
BROUSSIN	REGIS	AVERTON	3							CORNU	PHILIPPE			STE MARIE DU BOIS	1			
BROUST	GILBERT	CHEVAIGNE DU MAINE	1							CORNU	THIERRY			ARGENTON NOTRE DAME	1			
BRUAND	TANGUY	ST FORT	1							CORSON	CHRISTIAN			AMBRERIERS LES VALLEES	2			
BRUNEAU	CLAUDE	ST SULPICE	1							COSNIER	LUCIEN			ST JEAN/ERVE - SUD	3			
BRUNEAU	CLAUDE	LOIGNE SUR MAYENNE	1							COTTEREAU	FREDERIC			EPINEUX LE SEGUIN	2			
BRUNET	DOMINIQUE	AMPOIGNE	8							COTTEREAU	GILLES			MEZANGERS	1			
BUCHER	HUBERT	SAULGES	2							COTTEREAU	GILLES			MONTAUDIN	5			
BUCHER	MICHEL	CHEMAZE	2							COTTIER	BRUNO			MEE	1			
BUFFER	HERVE	ST PIERRE DES LANDES	3							COUANON	XAVIER			BAIS	3			
BUNODIERE PASCAL (STE JAVRON LES CHAPELLES)		JAVRON LES CHAPELLES	8							COUASNON (DE)	REGIS			JUVIGNE	18			
CABANIS	DENIS	SACE	1							COULANGE	SIMONNE			MONTIGNE LE BRILLANT	1			
CADOT	CHRISTIAN	ST MICHEL DE LA ROÉ	1							COULEARD DESFORGES	CHANTAL			BLANDOUET	2			
CAMUS	LUCIEN	THORIGNE EN CHARNIE - SUD	3							COULEARD DESFORGES	CHANTAL			SOULGE/OUETTE - NORD-EST	3			
CANTIN	JOEL	OISSEAU	1							COUPE	RAYMOND			LARCHAMP	2			
CANTIN	JOEL	MONTAUDIN	1							COURCELLE	ROGER			CHALONS DU MAINE	2			
CARCENAC	PHILIPPE	BOUËSSAY	1							COURCIER	GERARD			JUBLAINS - EST	2			
CARRE	REMI	BRECE	2							COURCIER	GERARD			MONTOUTIER - NORD	5			
CARRE BRUNO	SCI DU CLOS	MARTIGNE	2							COURTOIS DUVERGER	DIDIER			LONGUEFUYE	9			
CERISIER GEORGES (STE MONTAUDIN)		ST ELLIER DU MAINE	10							COURVILLE (DE)	GUY			ST GERMAIN LE FOUILLOUX	3			
CHAIGNE	MARTINE	PARNE SUR ROC	1							COUSIN	ALAIN			ARON	1			
CHAIGNON	ROGER	LONGUEFUYE	4							COUSIN	ALAIN			OISSEAU	1			
CHAISEMARTIN(De)	HUBERT	MONTENAY	1							COUSIN	LOUIS (IZE)			IZE	2			
CHAISEMARTIN(De)	HUBERT	ST GERMAIN LE GUILLAUME	3							COUSIN	MARCEL			JUBLAINS - OUEST	1			
CHAISEMARTIN(De)	HUBERT	LA BIGOTTIERE	7							COUTARD	YVES			VAUTORTE	2			
CHAISEMARTIN(De)	HUBERT	CHAILLAND	55							CRIBIER	HUBERT			AHUILLE	1			
CHAMAILLARD RENE	(CHEZ LOUVEAU ANDRE)	STE GEMMES LE ROBERT	32							CRIBIER	ROGER			RUILLE LE GRAVELAIS	1			
CHAMBRY	GENEVIEVE	LA CHAPELLE ANTHENAISE	1							CROISSANT	DOMINIQUE			LE BOURGNEUF LA FORET	1			
CHANCEREL	GEORGES	ST MARS SUR LA FUTAIE	1							CROISSANT	PHILIPPE			MONTREUIL POULAY	1			
CHANTEAU	PIERRE-LOUIS	LE BOURGNEUF LA FORET	1							CROSNIER	JEAN-YVES			LE GENEST ST ISLE - NORD	3			
CHARLES	DIDIER	COMMER	1							CUDOT	BERNARD			COSSE EN CHAMPAGNE	1			
CHARLES	JEAN-PIERRE	BOUËSSAY	4							CUETOR	PIERRE			ST FRAIMBAULT DE P. - EST	2			
CHARON	CLAUDE	RUILLE LE GRAVELAIS	2							DA COSTA	ALAIN			CRAON	1			
CHARPENTIER	PIERRE	ST PIERRE SUR ERVE	1							DACCORD	FABRICE			MENIL - OUEST	1			
CHARPENTIER	ROGER	MEZANGERS	3							DACCORD	FABRICE			MENIL - OUEST	1			
CHARPENTIER	ROGER	BAIS	9	1						DAGNEAU DE RICHCOUR	EMMANUEL			FROMENTIERES	1			
CHATAIGNIER	PIERRE	LOIGNE SUR MAYENNE	10							DAGONEAU JEAN-MICHEL	(D'ANDIGNE ANNE)			CUILLE	3			
CHAUDET	ALAIN	ST MICHEL DE FEINS	1							DAGUET	GERARD			LANDIVY	1			
CHAUDET	BERTRAND	LA CHAPELLE CRAONNAISE	1							DALIBARD	GILBERT			BONCHAMP LES LAVAL - SUD	1			
CHAUDET	JOSEPH	CONGRIER	8							DALIBON	PATRICK			CONTEST	1			
CHAUDUN	GUY	BLANDOUET	12	1						DALIGAULT	DANIEL			LA HAIE TRAVERSAIN	1			
CHAUMOND	CHRISTEL	VILLIERS CHARLEMAGNE	2							DALIGAULT	MARC			ST LOUP DU GAST	1			
CHAUVEAU	MICKAEL	BLANDOUET	1							DALIGAULT	RAYMOND			LE PAS	2			
CHAUVET	MICKAEL	VOUTRE	1							DARONDEAU	PIERRE			ST LOUP DU DORAT	1			
CHAUVIN	GUY	LA CHAPELLE CRAONNAISE	2							DAUDIN	JEAN-CLAUDE			COSMES	3			
CHAUVIN	JEAN-PAUL	MONTENAY	1							DAUGEARD	VINCENT			ST JEAN/ERVE - NORD	1			
CHAUVIN	MICHEL	GASTINES	1							DAUGEARD	VINCENT			STE GEMMES LE ROBERT	1			
CHAVAGNAC (DE)	JACQUES	MEZANGERS	12	1 (nd)						DAUGUET	PEPINIERES			LARCHAMP	3			
CHEFFONTAINES (DE)	GAEL	FROMENTIERES	3							DAUGUET ARNAUD	PEPINIERES			LARCHAMP	2			
CHEFFONTAINES (DE)	GAEL	FROMENTIERES	3							DAUPHIN	JEAN-PAUL			OISSEAU	1			
CHEMINEAU	CAMILLE	MEZANGERS	3							DAUPHIN	JEAN-PAUL			THORIGNE EN CHARNIE - SUD	1			
CHENAUT	JOSEPH	LA ROUAUDIÈRE	3							DAUVERCHAIN	YVES			AVERTON	1			
CHENUT	JEAN-LOUIS	MENIL - OUEST	7							DAVID	FRANCIS			ST BERTHEVIN - SUD	1			
CHERRUAU	DENIS	ST FORT	1							DAVID	MARCEL			BOUERE	1			
CHERRUAU	DENIS	POMMERIEUX	1							DAVID	YANNICK			ARQUENAY	1			
CHERRUAU	DENIS	FROMENTIERES	2							DAVOUST	FRANCOIS			JAVRON LES CHAPELLES	3			
CHERRUAU	JEAN-PIERRE (SCI)	VILLIERS CHARLEMAGNE	2							DAVOUST YVES (STE CRENNES SUR FRAUBEE)				CRENNES SUR FRAUBEE	3			
CHERRUAULT	BERNOIT	LA CROPE	1							DECKER DANIEL - ACFM				LIGNIERES ORGERES	24	5	3	3
CHESNAY	BERTRAND	HAMBERS	1							DEFFAY	GILBERT			LE BIGNON DU MAINE	1			
CHESNEAU	CHRISTIAN	CHATILLON SUR COLMONT	2							DEFFAY	PIERRE			HAMBERS	2			
CHEVALIER	CHRISTOPHE	AMPOIGNE	1							DELANOE	GILBERT			ARGENTON NOTRE DAME	1			
CHEVALIER	DANIEL	SOULGE/OUETTE - SUD	5							DELANOE	GILBERT			ST LAURENT DES MORTIERS	2			
CHEVALIER	HERVE	LE GENEST ST ISLE - NORD	1							DELAPORTE	DANIELLE			TORCE VIVIERS EN CHARNIE	1			
CHEVALIER	JEAN-CLAUDE	HOUSSAY	2							DELATOUCHE	FRANCOIS			ST PIERRE SUR ERVE	3			
CHEVALIER	JOEL	PEUTON	1							DELATOUCHE	FRANCOIS			ST PIERRE SUR ERVE	3			
CHEVALIER	THIERRY	LA BACONNIERE	1							DELAUNAY	MICHEL			ST GEORGES SUR ERVE	2			
CHEVALLIER	CLAUDE	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	2							DELEPINE	ROBERT			RUILLE FROID FONDS	1			
CHEVALLIER	PATRICK	ST CYR LE GRAVELAIS	1							DELHOMMEAU	HERVE			CHATEAU GONTIER - OUEST	1			
CHEVRIER	ERIC	MONTREUIL POULAY	1							DELHOMMEAU	HERVE			QUELAINES ST GAULT	1			
CHEVRIER	ERIC	CHAMPEON	1							DELHOMMEAU	MARCEL			ST MICHEL DE FEINS	1			
CHEZOT	JOELLE	MEZANGERS	32	2	2					DELHOMMEAU	PATRICK			QUELAINES ST GAULT	1			
CHITRAY (DE)	ARNAUD	CHATELAIN	5							DELHOMMEAU	PATRICK			CHATEAU GONTIER - OUEST	1			
CHITRAY (DE)	ARNAUD	HOUSSAY	5							DELILLE	JEAN-MICHEL			CHAMMES - NORD	2			
CHOISNET	MICHEL	VILLIERS CHARLEMAGNE	1							DELOGE	ANTHONY			ARON	1			
CHOYER	ALAIN	ST DENIS DE GASTINES	1							DEMASEL	LOIC			ST MARS SUR LA FUTAIE	1			
CHRETIEN	RAYMOND	COUESMES VAUCE	1							DEMANAIS	GUY			LIVRE LA TOUCHE	1			
CHRETIEN FERNAND (STE COUESMES VAUCE)		COUESMES VAUCE	3							DEMANAIS	GUY			LIVRE LA TOUCHE	2			
CIRON	MARC	HAMBERS	1							DEMY	GILBERT			ERNEE	1			
CIRON	MARC	RENAZE	16							DENIAU	PATRICE			CARELLES	1			
CIRON	MARC	STE GEMMES LE ROBERT	34							DENIAU	PATRICE			COLOMBIERS DU PLESSIS	1			
CLAIR	ANNIK	AVERTON	60	5	3	3				DENIS	JEAN-PAUL			COSSE EN CHAMPAGNE	1			
CLAVREUL	MARIE-ANGE	MARCILLE LA VILLE	2							DENIS PATRICK (STE STE MARIE DES BOIS)				STE MARIE DU BOIS	1			
CLAVREUL JOEL (STE ST CALAIS DU DESERT)		ST CALAIS DU DESERT	4							DERBRE	ROLAND			ST GERMAIN LE GUILLAUME	1			
CLEMENT	ANDRE	COSSE EN CHAMPAGNE	1							DERENNE	GUY			ST DENIS DE GASTINES	2			
COART	PIETER	ANDOUILLE	1							DEROUET	JACQUES			ST LEGER	5			

CH. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES



		Ch.	C.	B.	JCB			Ch.	C.	B.	JCB
DESCHAMP	ROLAND (STE LARCHAMP)	LARCHAMP	6			FOUCAULT	PHILIPPE	ATHEE			
DESJOBERT	MICHEL	CHATEAU GONTIER - OUEST	1			FOUCAULT	ROLAND	PREAUX			4
DESLAIS	FREDERIC	MONTES - SUD	1			FOUCHER	ALEXIS	EVRON - SUD			3
DESLANDES	CLAUDE	LE HAM	4			FOUCHER	GEORGES	SACE			2
DESMARETS J.P./	LE GROUX R.	CHEMAZE	1			FOUCOJIN	REMI	MONTENAY			1
DESMARETS JEAN-PIERRE/	DE MIRANDOL	DAON	1			FOUCOJIN	REMI	ST HILAIRE DU MAINE			1
DESMAZIERES	JEAN-GODEFROY	ST CYR LE GRAVELAIS	2			FOUCOJIN	REMI	ST HILAIRE DU MAINE			3
DESMONTILS	BERNARD	LE BOURGNEUF LA FORET	3			FOUCRET	ARMAND	PRE EN PAIL - NORD			1
DESMONTILS	RENEE	MONTJEAN	1			FOUCRET	ARMAND	ST PIERRE DES NIDS			1
DESNOS	MICHEL	ARGENTRE - NORD	2			FOUCRET	ARMAND	LIGNIERES ORGERES			2
DESNOS EUGENE (STE ST DENIS DE GASTINES)		ST DENIS DE GASTINES	8			FOUCRET	ARMAND	GESVRES			3
DIET	ROGER	PRE EN PAIL - SUD	1			FOUCRET	ARMAND	LIGNIERES ORGERES		1	2
DIVET	HENRI	OISSEAU	1			FOUCRET	PHILIPPE	MONTENAY			1
DOBAIRE	BRUNO	MONTIGNE LE BRILLANT	2			FOUCRET	PHILIPPE	ERNEE			1
DOBAIRE	DAMIEN	QUELAINES ST GAULT	2			FOUGERAY	JEAN-LUC	ST DENIS DE GASTINES			3
DOBAIRE	DAVID	ENTRAMMES	1			FOUILLET	DIDIER	PRE EN PAIL - NORD			1
DOBAIRE	DAVID	ENTRAMMES	1			FOUILLEUL	PAULETTE	ST MARS SUR COLMONT			1
DOBAIRE	DAVID	COSMES	3			FOUISNET	RENE	OISSEAU			1
DOBAIRE	DAVID	ASTILLE	4			FOUISNET	RENE	OISSEAU			1
DODEMAN	PATRICK	AVERTON	2			FOULON	ALAIN	LE HORPS			1
DOISNEAU	ANICETTE	MENIL - OUEST	2			FOULON	REMI	LASSAY LES CHATEAUX			1
DONNATIN	JEAN	PARIGNE SUR BRAYE	3			FOUQUET	ROGER	LA CHAPELLE ANTHENAISE			1
DORGERE	FREDERIC	ENTRAMMES	2			FOUQUET	XAVIER	MONTENAY			1
DOUETTE	HUBERT	ST GEORGES BUTT. - EST	1			FOURCHER	DANY	SAULGES			2
DOUILLET	MAURICE	HAMBERS	2			FOURIER	DIDIER	HOUSSAY			1
DOUILLET	ROGER	COURCITE	3			FOURMOND	GUY	FROMENTIERES			1
DRION DE KERAUTEN	ARMELLE	AZE	1			FOURMOND	ROGER	HERCE			1
DROUET	JEAN-LUC	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	1			FOURMOND	ROGER	DESERTINES			1
DU PLESSIS	GEOFFROY	JUWIGNE	4			FOURMOND	ROGER	GORRON			1
DUBOIS	PHILIPPE	MESLAY DU MAINE	1			FOURMOND	ROGER	COLOMBIERS DU PLESSIS			2
DUBOUST YVETTE (ASS. CHAMPREMONT)		CHAMPREMONT	1			FOURMOND GAYLORD (STE ST AUBIN FOSSE LOU.)		ST AUBIN FOSSE LOUVAIN			8
DUBOYS FRESNEY	NICOLE	ORIGNE	1			FOURNERET	VINCENT	RUILLE FROID FONDS			1
DUBRE RENE (STE FOUGEROLLES DU P.)		FOUGEROLLES DU PLESSIS	8			FOURNIER	GILBERT	LE BOURGNEUF LA FORET			1
DU CATILLON	ALAIN	MONTOURTIER - NORD	3			FRACAPANE	JEAN-MARIE	STE GEMMES LE ROBERT			5
DU CHEMAIN	ODETTE	ARGENTRE - NORD	1			FRANGUET MARIE-THERESE	EPOUSE LEMOINE	HAMBERS			1
DU CHEMAIN	ODETTE	ASTILLE	2			FRAUDIN	GUY	MARCILLE LA VILLE			1
DU CHEMAIN	PHILIPPE	PARNE SUR ROC	1			FRAUDIN	JEAN-CLAUDE	MEZANGERS			1
DU CHEMAIN-LEFEBURE	MARIE-AXELLE	LA BAZOUGE DE CHERE	2			FREARD	JEAN YVES	ARGENTRE - NORD			1
DUFOUR	BERNARD	JUBLAINS - EST	1			FRETARD	NICOLLE	EVRON - SUD			1
DUFUST	CHRISTIAN	LE HAM	1			FRITEAU	MICHEL	LAVAL EST			2
DUGAST	MICHEL	ST AUBIN DU DESERT	1			FRITEAU	MICHEL	BEAUMONT PIED DE BŒUF			6
DUGUE	ALAIN	LOUPFOUGERES	1			FROGERAIS	THIERRY	BOUCHAMPS LES CRAON			2
DUGUE	ALAIN	STE GEMMES LE ROBERT	1			FROISSARD	PIERRE	LA CROPETE			1
DUHAMEL	OLIVIER	LA CHAPELLE RAINSOIN	2			FROISSARD	PIERRE	GREZ EN BOUERE			1
DUJARRIER	LOUIS	LE RIBAY	1			G F COUDRIERES	CORVEE MICHEL	MEZANGERS			3
DUPLAINE	GEORGES	VILLEPAIL	2			G F DE LA COUR/	DU FOU DE KERDANIEL M.	PLACE			45
DUPONT	GERARD	LE GENEST ST ISLE - NORD	1			G F DE L'ARBRE VERT/	M. GERARD FRANCOIS	ST CHARLES LA FORET			2
DURAND	PATRICK	LASSAY LES CHATEAUX	2			G F DE PINCE LOUVETTE	COULEARD DESFORGES	MEZANGERS		2	2
DURAND	REMY	ST CALAIS DU DESERT	2			G F DE VALLES	REAUTE ROLAND	CHEMAZE			35
DUROY	DOMINIQUE	AHUILLE	2			G F DES AULNAYS/	M. BARBEROT	CHATEAU GONTIER - OUEST			4
DUROY	LEANDRE	LA CHAPELLE ANTHENAISE	1			G F DES GRANDES LOGES	BESNIER JEAN-MICHEL	GESVRES			2
DUTERTRE	BENOIT	LOIGNE SUR MAYENNE	1			G F DES VAUX	DUPLAN ANDRE	MARCILLE LA VILLE			11
DUTERTRE	JEROME	BOUCHAMPS LES CRAON	1			G F DU LIVET	GATEL NOELLE	LIVET			12
DUVAL	ANDRE	IZE	2			G F FRILOUZE/	HARICOT A.	BLANDOUET			25
DUVAL	ANDRE	IZE	2			G F ST NICOLAS	GARIN JEAN-FRANCOIS	TORCE VIVIERS EN CHARNIE			45
DUVAL	ANDRE	IZE	5			GAINIE JEAN-NOEL (STE CARRIERE VOUTRE)		VOUTRE			4
DUVAL	JEAN	LA BAZOUGE DES ALLEUX	3			GAINON	ALAIN	CHATILLON SUR COLMONT			1
DUVAL	JEAN-PIERRE	PRE EN PAIL - NORD	1			GALLAIS	GEORGES	ST CYR EN PAIL			1
DUVAL	JEAN-YVES	LA DOREE	2			GALLIENNE LOUIS (STE ST MARS/LA FUTAIE)		ST MARS SUR LA FUTAIE			8
DUVAL	MICHEL	ST FRAMBAULT DE P. - EST	2			GANDON	RENE	BOURGON			2
DUVERGER	MADDELINE	ENTRAMMES	3			GANDON	STEPHANE	OISSEAU			1
EDON	JEAN-CLAUDE	ST GEORGES SUR ERVE	9		1	GARNIER	CHRISTIAN	HERCE			1
ERCEVILLE (D)	MICHEL	MAISONCELLES	6			GARNIER	CHRISTIAN	ST AUBIN FOSSE LOUVAIN			2
ERCEVILLE (D')	JEAN	CHANGE - NORD-OUEST	1			GARNIER	FRANCOIS	AMBRIERES LES VALLEES			4
ESNAULT	ANDRE	ST LEGER	4			GARNIER	GEORGES	BREE - SUD			1
ESNAULT	NOEL	ST CHARLES LA FORET	1			GARNIER	GERARD	CHATRES LA FORET			1
ESNAULT	NOEL	ST CHARLES LA FORET	2			GARNIER	GERARD	LA HAIE TRAVERSAINE			1
FAVERAIS	JACQUES	BOUCHAMPS LES CRAON	1			GARNIER	GILBERT	ST CENERE - NORD			2
FAVERAIS	JACQUES	BOUCHAMPS LES CRAON	1			GARNIER	HUBERT	ALEXAIN			1
FAVORY	ERIC	ST JEAN/MAYENNE - EST	16			GARNIER	JOEL	RAVIGNY			1
FAVREAU	FRANCK	ST SAMSON	3		1	GARNIER	MICHEL	AMBRIERES LES VALLEES			1
FAVRIS	GERARD	ST DENIS DU MAINE	1			GARNIER	MICHEL	ST FRAMBAULT DE P. - EST			1
FERRAND	THIERRY	ST DENIS D'ANJOU	2			GARNIER	PASCAL	LOIRON - SUD			2
FERRAND	THIERRY	BIERNE	3			GARNIER	PHILLIPE	LE BIGNON DU MAINE			6
FERRAND CLAUDE (STE LANDIVY)		LANDIVY	9			GARNIER	REMY	ST PIERRE DES NIDS			1
FERRE ALBERT (STE ST AIGNAN COUPTRAIN)		ST AIGNAN DE COUPTRAIN	3			GARNIER	REMY	STE GEMMES LE ROBERT			3
FERRIERE (DE)	PATRICK	BAIS	2			GARNIER	THIERRY	MARCILLE LA VILLE			1
FERRIERE (DE)	PATRICK	MONTIGNE LE BRILLANT	2			GARNIER	YVES	BREE - SUD			1
FEURPRIER	ALAIN	NEAU - SUD	1			GAROT	DANIEL	LA BAZOUGE DE CHERE			4
FEVRIER	ALBERT	PORT-BRILLET	3			GASNIER	BRUNO	ENTRAMMES			4
FEVRIER	JEAN	BAIS	3			GASSEAU	GERARD	ST THOMAS DE COURCIERIS			1
FEVRIER	RAYMOND	PORT-BRILLET	1			GASSEAU	THIERRY	IZE			1
FEVRIER-VINCENT	HUBERT	BOCHAMP LES LAVAL - SUD	1			GASTINEAU	HENRI	RENAZE			1
FEYDEAU (DE)	AIMERY	GRAZAY	3			GASTINEAU	ROBERT	MENIL - OUEST			1
FICHET-DAVID	MARTINE	CHANGE - NORD-OUEST	2			GAUCHER	JULES	AVERTON			2
FILOCHE	ERIC	MAISONCELLES	1			Gault	DOMINIQUE	ST MARTIN DU LIMET			4
FIORITI	JACQUES	ATHEE	1			GAUMER	FREDERIC	GESNES - NORD			1
FOIRY	GERARD	ST PIERRE DES LANDES	1			GAUMER	FREDERIC	MONTSURS - SUD			1
FOLLIO	JEAN-PAUL	LOUVIGNE	1			GAUMER	FREDERIC	GESNES - NORD			2
FOLLIO	JEAN-PAUL	BALLEE	2			GAUTIER	EDMOND	ST MARTIN DU LIMET			1
FORET	GILLES	ARON	1			GAUTIER	JACQUES	LOIGNE SUR MAYENNE			4
FORET	YVES	BREE - NORD	3			GAUTIER	PATRICE	BAZOUERS			2
FORGET	JEAN-PIERRE	LASSAY LES CHATEAUX	1			GAUTIER	YVES	ST GEORGES SUR ERVE			1
FORGET	MAURICE	LASSAY LES CHATEAUX	1			GAUTIER	YVES	ST GEORGES SUR ERVE			1
FORTIN	DIDIER	BOULAY LES IFS	1			GELINEAU	GABRIEL	LA BAZOUGE DE CHERE			2
FORVILLE	ALBERT	ST PIERRE DES LANDES	1			GEMIN	HENRI	BIERNE			2
FORVILLE	MICHEL	ST GEORGES BUTT. - EST	1			GENDRON	CLAUDE	CHEMERE LE ROI			1
FOUASSIER	EUGENE	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			GENDRY	AUGUSTE	BALLOTS			1
FOUBERT	JEAN-LOUIS	JUBLAINS - OUEST	1			GENDRY	SERGE	CHATEAU GONTIER - OUEST			3
FOUCAULT	ALAIN	BEAUMONT PIED DE BŒUF	6			GENDRY	THERESE	ST MARTIN DU LIMET			1
FOUCAULT	MICHEL	ARGENTRE - NORD	1			GENDRY CHRISTOPHE (AMICALE GRAND BOIS HALE)		CHATELAIN			4

Ch. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES



			Ch.	C.	B.	JCB
GEORGES	DAVID	COURCITE	1			
GEORGET	JEAN-MARIE	LOIGNE SUR MAYENNE	1			
GERARD	FRANCOIS	COSSE LE VIVIN	3			
GERARD	FRANCOIS	ST MICHEL DE LA ROË	9			
GERARD	JEAN	LAUNAY VILLIERS	2			
GERARD	LOUIS	MERAL	2			
GERARD	PASCAL	MERAL	8			
GERARD	PIERRE	ST BERTHEVIN - SUD	2			
GERARD	YVES	RUILLE LE GRAVELAIS	1			
GERARD ANDRE (STE BOULAY LES IFS)		BOULAY LES IFS	3			
GERAULT	FRANCK	MEZANGERS	1			
GERMERIE	PATRICE	LA BIGOTTIERE	1			
GESBERT	DIDIER	MESLAY DU MAINE	3			
GESBERT	MICHEL	MEZANGERS	1			
GESLAIN PIERRE (STE PRE EN PAIL)		PRE EN PAIL - SUD	5			
GESLIN	CYRIL	BIERNE	2			
GESLIN	LUDOVIC	ST HILAIRE DU MAINE	1			
GFO DE LA CHATAIGNERAIE /LESAGE GERARD		PREAUX	5			
GFR «GRANDE FOURMONDERIE» OLIVIER LEGRIS		BOUERE	20			
GIGON	HUBERT	LA DOREE	1			
GILET	JEAN-PAUL	VAUTORTE	1			
GILLOIS	JEAN-LOUIS	RENAZE	2			
GILLOIS	JEAN-MARC	CHATELAIN	1			
GILLOIS	JEAN-MARC	CHERANCE	1			
GILLOIS	JEAN-MARC	CHERANCE	3			
GILLOIS	JEAN-MARC	FROMENTIERES	4			
GILLOIS	JEAN-MARC	ST QUENTIN LES ANGES	4			
GILMAS	JEAN-DANIEL	ST GERMAIN LE GUILLAUME	2			
GILOT	GERARD	LA BAZOUGE DE CHEMERE	1			
GILOT	GERARD	ST JEAN/ERVE - NORD	2			
GIRARD	ANDRE	DEUX EVAILLES	1			
GIRARD	ANDRE	CHEMERE LE ROI	1			
GIRARD	FERNANDE	ST GEORGES BUTT. - OUEST	2			
GIRAULT	DOMINIQUE	ANDOUILLE	1			
GIRAULT	MAURICE	CHATILLON SUR COLMONT	2			
GODEFROY	MICHEL	LIGNIERES ORGERES	1			
GOHIER	ANDRÉ	ST QUENTIN LES ANGES	3			
GOISBAULT	GERARD	L'HUISSERIE	3			
GOISBEAULT	EMMANUEL	ST BERTHEVIN - NORD	1			
GOMBAULT	MICHEL	ARGENTRE - NORD	1			
GOMBAULT	MICHEL	MONTOURTIER - NORD	72			
GORETTE	ALAIN	STE SUZANNE - SUD	1			
GOUBAULT	CHRISTIAN	MONTJEAN	1			
GOUBAULT CHRISTIAN	STE LA VIREILLE	ST LEGER	2			
GOUBAULT CHRISTIAN	STE LA VIREILLE	ST LEGER	8			
GOUGEON	GUILLAUME	ANDOUILLE	1			
GOUGEON	JEROME	ST HILAIRE DU MAINE	1			
GOUGEON	ROLAND	ST HILAIRE DU MAINE	1			
GOUGET	RAOUL	BOUERE	1			
GOUGET	RAOUL	BOUERE	1			
GOUGET	RAOUL	BOUERE	1			
GOUHIER	STEPHANE	BALLOTS	1			
GOUIN	ANDRE	ST PIERRE DES NIDS	1			
GOUPIL	REMY	CRENNES SUR FRAUBEE	1			
GOURDET	JEAN-LOUIS	CHATILLON SUR COLMONT	11			
GOUY	JULIEN	CHEMAZE	1			
GOUY	JULIEN	DAON	2			
GOUYET	BERNARD	ST CALAIS DU DESERT	1			
GOYET	AUGUSTE	DAON	1			
GRASSOT	FREDERIC	MONTENAY	2			
GREGOIR	PATRICK	CHEMAZE	1			
GRISON	THIERRY	ST GEORGES BUTT. - EST	1			
GRISON	THIERRY	ST FRAIMBAULT DE P. - EST	2			
GRIVEAU	CHRISTIAN	LOIRON - NORD	1			
GROSSARD	CLAUDE	ST JEAN/ERVE - NORD	1			
GROSSARD	CLAUDE	ARGENTRE - NORD	1			
GROSSARD	CLAUDE	ST JEAN/ERVE - SUD	3			
GROSSARD	RENÉ	AMBRIERES LES VALLEES	1			
GROSSARD	RENÉ	COUESMES VAUCE	2			
GROSSARD	ROGER	ST PIERRE DES LANDES	1			
GUEBRIANT (DE)	BERTRAND	AMPOIGNE	2			
GUEBRIANT (DE)	LOIK	BOUCHAMPS LES CRAON	2			
GUEBRIANT (DE)	LOIK	LAIGNE	3			
GUEDO	LUCIEN	LIGNIERES ORGERES	1			
GUEDON	CYRILLE	ASTILLE	1			
GUEDON	HUBERT	ST FORT	2			
GUEDON	STEPHANE	DAON	1			
GUEDON	STEPHANE	BIERNE	1			
GUEDON	STEPHANE	ST LAURENT DES MORTIERS	1			
GUENIOT	YVES-HUBERT	JUVIGNE	2			
GUERDAVID (DE)	GUY	LASSAY LES CHATEAUX	2			
GUERIN	GERARD	ANDOUILLE	1			
GUEROT	EDMOND	ANDOUILLE	1			
GUEROT	EDMOND	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	1			
GUEROT	GILBERT	ST BERTHEVIN - SUD	1			
GRESNE	GERARD	THORIGNE EN CHARNIE - SUD	2			
GUICHARD	MICKAEL	ST AIGNAN SUR ROË	2			
GUILLAUME	GERARD	ST ELLIER DU MAINE	3			
GUILLAUME	JEAN	JUVIGNE	1			
GUILLET	SERGE	MENIL - OUEST	2			
GUILLET	BENOIT	MENIL - OUEST	2			
GUILLET	LOIC	MENIL - OUEST	3			
GUILLOIS	ANDRE	LIVET	1			
GUILLOIS	PATRICK	VAIGES - SUD	1			
GUILLOUX	CHRISTIAN	CONGRIER	1			
GUILMEAU	MARC	LOUVERNE - NORD	2			
GUINEBAULT	JEAN-PIERRE	JUVIGNE	1			
GUITTER	DAMIAN	BEAUMONT PIED DE BŒUF	2			
GUITTON	JEAN-YVES	ST LOUP DU DORAT	2			
GUITTON	JEAN-YVES	BOUERE	7			
GUIVIER	LAURENT	TORCE VIVIER EN CHARNIE	1			

			Ch.	C.	B.	JCB
GUYARD	GUY	ST CYR LE GRAVELAIS	2			
HAIRIE	JEAN-MICHEL	LIGNIERES ORGERES	1			
HAIRIE	JEAN-MICHEL	THUBŒUF	1			
HAIRIE	JEAN-MICHEL	RENNES EN GRENOUILLES	1			
HAMARD	HUBERT	BOUCHAMPS LES CRAON	1			
HAMARD	HUBERT	FONTAINE COUVRETE	2			
HAMELIN	JEAN LUC	CHAMMES - NORD	2			
HARD	PIERRE	NEAU - NORD	4			
HARDY	GATAN	AMBRIERES LES VALLEES	1			
HARDY	JEAN	ST DENIS D'ANJOU	5			
HARDY	JEAN-LUC	CHAMMES - SUD	1			
HARDY	MARC	GREZ EN BOUERE	1			
HARDY	PHILIPPE	ST DENIS D'ANJOU	2			
HARICOT	ALAIN	ST PIERRE SUR ORTHE	1			
HARROUARD	DIDIER	ST BERTHEVIN - SUD	1			
HAUTOIS	CLAUDE	COURBEVILLE	1			
HAVARD	BERTRAND	PONTMAIN	1			
HEAUME	JEAN	PREAUX	2			
HEERE (DE)	JACQUES	NUILLE SUR VICOIN	4			
HERAULT	ANDRE	HOUSSAY	1			
HERCE (DE)	REGIS	ST CHRISTOPHE DU LUAT	15			
HERVEAU	CLAUDE	QUELAINES ST GAULT	3			
HERIVEAU	ERIC	BOUERE	1			
HERIVEAU	ERIC	BIERNE	1			
HERIVEAU	ERIC	COUDRAY	2			
HERIVEAU	ERIC	DAON	3			
HERIVEAU	PIERRICK	ST DENIS DU MAINE	2			
HERNIER	REMY	ST LEGER	1			
HERNIER	ROBERT	ST LEGER	1			
HERVE	GILLES	LE HOUSSEAU BRETIGNOLLES	1			
HERVE	JACQUES	VILLIERS CHARLEMAGNE	3			
HESLOIN	JEAN-LUC	COURCITE	3			
HESLOIN	MARCEL	ST GERMAIN DE COULAMER	1			
HESLOIN JEAN-LUC (STE ST MARS DU DESERT)		ST MARS DU DESERT	5			
HEULOT	FREDDY	ST HILAIRE DU MAINE	4			
HEURTEBIZE	DOMINIQUE	LIVET	1			
HEURTEBIZE	DOMINIQUE	MEZANGERS	1			
HEURTEBIZE	GUSTAVE	LA CHAPELLE ANTHENAISE	1			
HEURTEBIZE	GUSTAVE	LOUVERNE - NORD	1			
HEURTEBIZE	YANNICK	MONTOURTIER - NORD	1			
HEURTEBIZE	YANNICK	JUBLAINS - OUEST	1			
HEVIN	GILBERT	VILLIERS CHARLEMAGNE	4			
HIRON	MICHEL	TRANS	2			
HOCDE	GERARD	ASTILLE	1			
HOCDE	JEAN-LUC	BALLEE	1			
HONORE	MARIE-THERESE	PRE EN PAIL - SUD	2			
HOREAU	MARC	NIAFLES	1			
HOUDAYER	ALBERT	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1			
HOUDAYER	JEAN CLAUDE	MAISONCELLES	1			
HOUDAYER	MARC	MONTIGNE LE BRILLANT	2			
HOUDAYER	PHILIPPE	LA BACONNIERE	1			
HOUDAYER	ROGER	ARGENTRE - NORD	2			
HOUDIARD	HUGUES	ENTRAMMES	2			
HOUDIARD	ROLAND	ENTRAMMES	3			
HOUDIN	JEAN-MARC	CONTEST	1			
HOUDIN	JEAN-MARC	ST JEAN/MAYENNE - EST	2			
HOUDU	GERARD	RUILLE FROID FONDS	2			
HOUDU	PHILIPPE	LOIGNE SUR MAYENNE	3			
HOUDU	ROGER	SAULGES	7			
HOUSSEAU	DOMINIQUE	LA CHAPELLE ANTHENAISE	1			
HOUSSEAU	MICKAEL	ARGENTRE - NORD	1			
HOUTIN	JEAN-CLAUDE	POMMERIEUX	1			
HUARD	CLAUDE	CHALONS DU MAINE	2			
HUAULME	CLAUDE	LA BAZOUGE DE CHEMERE	1			
HUAULT	MARIE-JOSEPHE	CHEMERE LE ROI	1			
HUAUME	LOUIS	SAULGES	1			
HUAUME	MARCEL	NUILLE SUR VICOIN	1			
HUAUME	MICHEL	CHATELAIN	1			
HUET	ALEXIS	LA CROPTÉ	1			
HUET	MICHEL	NUILLE SUR VICOIN	1			
HUET	RENE	ST GERMAIN DE COULAMER	1			
HUET	RENE	MARCILLE LA VILLE	2			
HUET DE GUERVILLE	CLAIRE	ST GERMAIN D'ANXURE	1			
HUMBERT	PATRICK	CHAMPGENETEUX	1			
HUNAUT	JACQUELINE	LA ROAUDIERE	2			
HUNAUT	PIERRE	ST SATURNIN DU LIMET	1			
HUNAUT	PIERRE	LA BRULATTE - NORD	5			
HUREAU BERNARD (STE LASSAY LES CHATEAUX)		LASSAY LES CHATEAUX	5			
HUVE	MICHEL	CHAMPEON	1			
HUVE	MICHEL	COMMER	1			
HYAIS	JEAN-PIERRE	VILLIERS CHARLEMAGNE	2			
ILLAND	ROGER	CONTEST	1			
ILLAND	SEBASTIEN	PLACE	1			
ITASSE	JEAN-CLAUDE	ST GERMAIN DE COULAMER	2			
JACOB	YVES	TORCE VIVIER EN CHARNIE	2			
JALLOT	STANISLAS	MENIL - OUEST	6			
JALLU	REMY	STE GEMMES LE ROBERT	2			
JANVIER	SERGE	NUILLE SUR VICOIN	1			
JARDIN	BERNARD	ARGENTON NOTRE DAME	1			
JEAN	PAUL	OISSEAU	1			
JEHAN	JEAN-PIERRE	ST PIERRE DES LANDES	1			
JEMON	DIDIER	BANNES	1			
JEMON	DIDIER	COSSE EN CHAMPAGNE	3			
JEUDY	PAULETTE	QUELAINES ST GAULT	1			
JEUDY	PAULETTE	ASTILLE	2			
JOLY	MICHEL	COSSE EN CHAMPAGNE	1			
JOLY	MICHEL	COSSE EN CHAMPAGNE	1			
JOUIS	PATRICK	LE HORPS	2			
JOURDAIN	JEAN-LOUIS	ST PIERRE DES LANDES	2			
JOURDAIN	RENE	LA CHAPELLE AU RIBOUL	3			
JOUSSE	PHILIPPE	COURBEVILLE	12			

Ch. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES



			Ch.	C.	B.	JB
JOUSSE	PHILIPPE	LOIRON - SUD				
JOUY	JOEL	COSSE EN CHAMPAGNE	2			
JUDAIS	JEAN-YVES	BALLOTS	1			
JULIEN	MICHEL	RAVIGNY	2			
JURET	JEAN-PIERRE	DAON	1			
KEMPLIN	HERVE	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	32	2	1	
LA BRIERE (MARTIN DE)	LOUIS	ST BRICE	1			
LA BRIERE (MARTIN DE)	LOUIS	ST BRICE	1			
LA BRIERE (MARTIN DE)	LOUIS	BOUERE	2			
LA CHAPELLE (DE)	FREDERIC	MONTJEAN	6			
LA FONCHAIS (DE)	JEAN-MARC	NEAU - NORD	11			
LA FONCHAIS (DE)	JEAN-MARC	ST CHRISTOPHE DU LUAT	1			
LA FONCHAIS (DE)	NELLY	NEAU - NORD	4			
LA MOTTE (DE)	YVES	MARIGNE PEUTON	5			
LA RIVIERE (DE)	BERTRAND	RUILLE LE GRAVELAIS	4			
LA ROCHEFOUCAULD (DE)	XAVIER	SAULGES	7			
LA SAYETTE (DE)	ANNICK	GENNES SUR GLAIZE	1			
LA SAYETTE (DE)	ANNICK	AZE	4			
LABBE	ROGER	DENAZE	2			
LABBE	ROGER	RUILLE LE GRAVELAIS	2			
LABBEY (DE)	PATRICK	LA CHAPELLE RAINSOUIN	4			
LACROIX	MICHEL	JAVRON LES CHAPELLES	1			
LADISLAS	REGIS	MARCILLE LA VILLE	1			
LAGOUTTE	MICHEL	OISSEAU	1			
LAGOUTTE	MICHEL	CHATILLON SUR COLMONT	1			
LAGOUTTE	MICHEL	OISSEAU	1			
LAGOUTTE	MICHEL	ST MARS SUR COLMONT	2			
LAGRANGE (DE)	ARNAUD	ST LOUP DU GAST	2			
LAINE	RENE	AZE	1			
LAIR DE LA MOTTE	RENE	STE GEMMES LE ROBERT	2			
LAMBERT	YANNICK	IZE	1			
LAMOTTE (DE)	OLIVIER	CHATEAU GONTIER - OUEST	2			
LAMY	FABRICE	QUELAINES ST GAULT	1			
LANCELIN	LUC	QUELAINES ST GAULT	1			
LANDAIS	BERNARD	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
LANDAIS	BRUNO	ST FRAIMBAULT DE P. - EST	1			
LANDELLE	LOUIS	BOUERE	1			
LANDEMAINE	ANDRE	CHAMPEON	1			
LANDEMAINE	ANDRE	MONTREUIL POULAY	2			
LANDEMAINE	ANDRE	LASSAY LES CHATEAUX	2			
LANDEMAINE	ANDRE	LASSAY LES CHATEAUX	2			
LANDEMAINE	ANDRE	LASSAY LES CHATEAUX	3			
LANDEMAINE	ANDRE	LASSAY LES CHATEAUX	2			
LANDEMAINE CHRISTIAN (STE NIORT LA FONTAINE)	JEAN-NOEL	LASSAY LES CHATEAUX	6			
LANDEVOISIN (DE)	CHRISTIANE	VILLIERS CHARLEMAGNE	5			
LANDEVOISIN (DE)	GUY	ST GEORGES BUTT. - OUEST	3			
LANDEVOISIN (DE) ERIC (STE YVOLAUNDE)	ERIC	PARNE SUR ROC	2			
LANGLAIS	BERNARD	ST JEAN/ERVE - NORD	1			
LARDEUX	ALAIN	LA ROUAUDIÈRE	1			
LAROCHE	JANE	ST GEORGES BUTT. - EST	1			
LAROCHE MICHEL	GIC PAIL	ST CYR EN PAIL	3			
LAUMAILLE	MICHEL	LE PAS	1			
LAUMONIER	RAYMOND	JUBLAINS - OUEST	3			
LAUNAY	JEAN	NULLIE SUR VICOIN	2			
LAURENT DENIS (STE HAMBERS)	LAURENT	HAMBERS	6			
LAVALLEUR RAYMOND (STE HARDANGES)	RAYMOND	HARDANGES - OUEST	3			
LAVOUE	DOMINIQUE	COSSE EN CHAMPAGNE	1			
LE BOSSE	GERVAIS	LIVET	2			
LE BOSSE	GERVAIS	MEZANGERS	8			
LE COQ	DIDIER	PRE EN PAIL - SUD	3			
LE COQ	PATRICE	ST LEGER	2			
LE GALL DU TERTRE	LOUIS	DAON	2			
LE GENDRE	DOMINIQUE	AHUILLE	2			
LE GROS	PIERRE	CHANTRIGNE	2			
LE MARIE	AUDE	FORCE	7			
LE METAYER	FRANCK	LA BACONNIERE	1			
LE NAIL	BERTRAND	EPINEUX LE SEGUIN	1			
LE NAIL	BERTRAND	ST PIERRE SUR ERVE	2			
LE NAIL	BERTRAND	ST JEAN/ERVE - SUD	6			
LE NAIL	BERTRAND	COSSE EN CHAMPAGNE	6			
LE NAIL	BERTRAND	SAULGES	6			
LE PECULIER	JOEL	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1			
LE PECULIER	JOEL	ARGENTRE - NORD	1			
LE PIVERT	FRANCIS	JUBLAINS - EST	2			
LE POMELLEC	JACQUES	LOIGNE SUR MAYENNE	1			
LE TOURNEURS DU VAL	PAULE	SAULGES	2			
LE TOURNEURS DU VAL	PAULE	ARGENTRE - NORD	1			
LEBLANC	DOMINIQUE	ERNEE	1			
LEBLANC	FRANCK	RUILLE FROID FONDS	2			
LEBLANC	JEAN-YVES	CHATILLON SUR COLMONT	1			
LEBLANC	ROLAND	LE RIBAY	1			
LEBOULLENGER	ROGER	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	1			
LEBOULLENGER	ROGER	VAIGES - NORD	1			
LEBRETON	BERNARD	LA CROIXILLE	1			
LEBRETON	FERNAND	ST PIERRE SUR ORTHE	1			
LECHAT	MONIQUE	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	1			
LECHAT PIERRE (STE ST AUBIN DU DESERT)	PIERRE	ST AUBIN DU DESERT	6	1		
LECLERC	ROBERT	COMMER	1			
LECLERC	ROBERT	ST GEORGES BUTT. - EST	2			
LECOMTE	JULIEN	GESVRES	1			
LECOQ	HUBERT	NEAU - NORD	1			
LECOQ	JEAN	MONTJEAN	2			
LECOURT	DENISE	ST DENIS DE GASTINES	1			
LECRIVAIN	ANDRE	LOUVIGNE	1			
LEDAIN	CLAUDE	AVERTON	1			
LEDAIN	CLAUDE	AVERTON	1			
LEDONNE	ROLAND	LIGNIERES ORGERES	1			
LEDONNE	ROLAND	LIGNIERES ORGERES	3			1
LEFEBURE	OLIVIER	LA BAZOUGE DE CHEREME	1			
LEFEUVRE	CLAUDE	BREE - NORD	1			
LEFEUVRE	VINCENT	BREE - NORD	2			

			Ch.	C.	B.	JB
LEFEVRE	GISLAINE	PRE EN PAIL - NORD	1			
LEGAY	PASCAL	ARGENTRE - NORD	1			
LEGAY	YVES	BOULAY LES IFS	3			
LEGAY	YVES	PRE EN PAIL - NORD	5	1	1	
LEGEAY	KARL	LA BAZOUGE DE CHEREME	1			
LEGENDE	CLAUDE	MONTSURS - SUD	1			
LEGENDE	RAYMOND	LE BIGNON DU MAINE	3			
LEGER	PIERRE	ANDOUILLE	1			
LEGRAND	DOMINIQUE	ST DENIS DU MAINE	1			
LEGRAND	GUY	VAIGES - SUD	1			
LELASSEUX	GERARD	BONCHAMP LES LAVAL - SUD	5			
LELIEVRE	GERARD	MOULAY	1			
LELIEVRE	GERARD	COMMER	1			
LELIEVRE	HENRI	BONCHAMP LES LAVAL - SUD	1			
LELIEVRE	JOEL	LA CHAPELLE ANTHENAISE	1			
LELONG	DANIEL	VAIGES - NORD	1			
LEMAITRE	JAMES	ST JEAN/ERVE - NORD	1			
LEMALE CHRISTOPHE	GPT CHASSEURS LE BURET	LE BURET	5			
LEMEE	MICHEL	LA CHAPELLE RAINSOUIN	1			
LEMEME MICHEL/	LES AMIS DU PAVILLON	ST PIERRE SUR ORTHE	4			
LEMETAYER	CHRISTIAN	AHUILLE	1			
LEMMEUNIER	CAMILLE	LIGNIERES ORGERES	4	1	1	1
LEMOINE	FRANCOIS	L'HUISSERIE	2			
LEMOINE	JEAN-CLAUDE	ST BAUELLE	1			
LEMOINE	MICHEL	HAMBERS	1			
LEMOINE	MICHEL	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	5			
LEMONNIER	SYLVAIN	ST GERMAIN DE COULAMER	1			
LEMONNIER	YVES	CHANGE - NORD-OUEST	2			
LENAIN	GEORGES	LOIGNE SUR MAYENNE	1			
LEOTOT	FRANCOIS-XAVIER	ST PIERRE SUR ORTHE	1			
LEPAGE	ALAIN	LONGUEFUYE	1			
LEPAGE	ALAIN	ARGENTRE - NORD	2			
LEPAGE	EILISE	BALLOTS	1			
LEPAGE	EILISE	ST AIGNAN SUR ROË	1			
LEPAGE	EILISE	ST CHARLES LA FORET	2			
LEPAGE	EILISE	LONGUEFUYE	3			
LEPAGE	GUY	LAVAL EST	1			
LEPAGE	GUY	LOUVERNE - NORD	1			
LEPAGE	GUY	CHALONS DU MAINE	1			
LEPAGE	LOUIS	FROMENTIERES	1			
LEPEAU	PHILIPPE	RENAZE	1			
LEPECQ	BERNARD	ST LEGER	3			
LEPECQ	CHRISTIAN	ARGENTRE - NORD	1			
LEPEINTEUR	LUDOVIC	IZE	1			
LEPEINTEUR	LUDOVIC	IZE	1			
LEPELLERIN	BERNARD	ST GEORGES BUTT. - OUEST	2			
LEPERT JACQUES (STE AVERTON)	JACQUES	AVERTON	4			
LEPICIER	RENE MARC	CONGRIER	1			
LEPINAY	ROBERT	PRE EN PAIL - SUD	2			
L'EPINE (DE)	OLIVIER	JUBLAINS - EST	3			
LEPLARD	REMI	ASSE LE BERENGER	1			
LERAY	JEAN-CLAUDE	LASSAY LES CHATEAUX	1			
LERAY	JEAN-MARIE	MADRE	2			
LERICHE	PATRICE	TRANS	1			
LERICHE DENIS (STE GRAZAY)	DENIS	GRAZAY	4			
LEROUGE	DENIS	ASTILLE	1			
LEROUGE	ERIC	BOURGON	1			
LEROUGE	ROGER	JUVIGNE	2			
LEROUX	SERGE	BEAUMONT PIED DE BŒUF	1			
LEROY	ALAIN	BIERNE	2			
LEROY	ANTHONY	EPINEUX LE SEGUIN	3			
LEROY	DIDIER	MONTREUIL POULAY	1			
LEROY	JEAN-PIERRE	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	3			
LEROY	JULIEN	CHEMAZE	2			
LEROYER	HENRI	ST PIERRE DES LANDES	1			
LEROYER	RAYMOND	JUVIGNE	1			
LESAGE	GERARD	PREAUX	1			
LESAGE	LOUIS	ST PIERRE DES LANDES	1			
LESAULNIER	CLAUDE	ERNEE	1			
LESEC MICHEL - PT DE L' A.C.B.A.	MICHEL	LANDIVY	2			
LESEUL	MICKAEL	ST BRICE	1			
LESOURD	PATRICK	ST GERMAIN DE COULAMER	1			
LESOURD	VENANT	COSSE EN CHAMPAGNE	2			
LETOURNEUR	MICHEL	COMMER	1			
LETOURNEUR	GERARD	PLACE	1			
LETOURNEUR	PATRICK	LA BACONNIERE	2			
LEVELEUX	GUY	LA BAZOUGE DES ALLEUX	1			
LEVEQUE	MAURICETTE	BOURGON	1			
LEVEQUE	MICHEL	BOURGON	1			
LEVEQUE	SEBASTIEN	MAISONCELLES	3			
LEVIEUX	CHRISTIAN	SOULGE/OUETTE - SUD	1			
LEVINAIS	ODILE	ST CHARLES LA FORET	1			
LEVINAIS	SERGE	LE BIGNON DU MAINE	1			
LEVINAIS	SERGE	LE BIGNON DU MAINE	3			
LEVRON	BERNARD	ENTRAMMES	1			
LEVROT	DOMINIQUE	LOUVIGNE	1			
LIGNEUL	EDITH	JUVIGNE	1			
LIGOT GILLES (STE BULEU)	GILLES	MARCILLE LA VILLE	23			
LIGUINE	LAURENT	ASTILLE	2			
LIMERVILLE (DE)	GEOFFROY	JUBLAINS - OUEST	8			
LINAIS	JOEL	JUVIGNE	1			
LINAIS	JOEL	JUVIGNE	1			
LINAIS	JOEL	JUVIGNE	1			
LINAY	BERNARD	LE BOURGNEUF LA FORET	1			
LINOT	PATRICK	ST PIERRE DES NIDS	1			
LIVET	PHILIPPE	BONCHAMP LES LAVAL - SUD	1			
LOCHARD	GERARD	NEAU - NORD	1			
LOCHARD	GERARD	ST PIERRE SUR ORTHE	2			
LOCHARD	GERARD	ST GEORGES BUTT. - OUEST	2			
LOCHIN	ANDRE	LA BACONNIERE	1			
LOCHIN	JEAN-CLAUDE	ST CYR LE GRAVELAIS	1			

CH. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JB : JEUNES CERFS ET BICHES





Table listing hunters and their respective hunting areas. Columns include hunter name, area name, and numerical values under 'Ch.', 'C.', 'B.', and 'JCB'.

Continuation of the hunters and areas table, listing names and corresponding hunting areas with numerical data.

Ch.: CHEVREUILS, C.: CERFS, B.: BICHES, JCB: JEUNES CERFS ET BICHES





			Ch.	C.	B.	JCB
PIAU	MICHEL	NUILLE SUR VICOIN	1			
PIAU	ROGER	ASSE LE BERENGER	2			
PICARD	JEAN-PIERRE	SAULGES	1			
PICARD	FRANCOIS	ST BERTHEVIN - SUD	2			
PICHOT	REMI	LA PELLERINE	1			
PICHOT	REMI	ST PIERRE DES LANDES	1			
PICHOT	REMI	ST PIERRE DES LANDES	1			
PICQUET	CLAUDE	GENNES SUR GLAIZE	1			
PIEDNOIR	CHRISTIAN	LA BAZOGE MONTPINCON	2			
PIEDNOIR	CHRISTIAN	MONTOUTIER - NORD	2			
PIEDNOIR	LOIC	BREE - NORD	1			
PIEL	JEREMY	CHEMAZE	2			
PIEL	JEREMY	CHEMAZE	4			
PIERRE	ERIC	MONTENAY	3			
PILLEUX	ISIDORE	HAMBERS	1			
PILLON	MICHEL	TORCE VIVIERIS EN CHARNIE	6			
PILON	MAURICE	VAIGES - NORD	4			
PINCON	JOEL	VAIGES - NORD	3			
PINCON	JOEL	LIVET	13			
PINEAU	PIERRE	CHATEAU GONTIER - OUEST	1			
PINOT	BERNARD	MEZANGERS	2			
PIVETTE	GUY	PARIGNE SUR BRAYE	2			
PLACE (DE)	BERTRAND	MONTSURS - SUD	1			
PLANCHAIS	ANTOINE	LOIRON - NORD	1			
PLANCHARD	ANTOINE	COURBEVILLE	1			
PLANCHARD	REMI	MERAL	1			
PLET	BERNARD	ST PIERRE SUR ORTHE	3			
POINTEAU	YANNICK	MONTJEAN	1			
POIRIER	BRUNO	STE GEMMES LE ROBERT	1			
POIRIER	BRUNO	STE GEMMES LE ROBERT	1			
POIRIER	BRUNO	MEZANGERS	2			
POIRIER PATRICK (STE BRECE)		BRECE	4			
POIX (DE)	SERGE	VILLEPAIL	7	1		
POIX (DE)	SERGE	AVERTON	18	5	12	3
POLLET	GUILLAUME	AMBRIERES LES VALLEES	5			
POMMIER	BERNARD	TORCE VIVIERIS EN CHARNIE	2			
POMMIER	RENE	LA BAZOUGE DE CHERERE	3			
PONTAVICE (DU)	ANDRE	AMBRIERES LES VALLEES	3			
PONTAVICE (DU) JACQUES - SCA	LES RENARDIERES	AMBRIERES LES VALLEES	1			
PONTBRIAND (DE)	GILLES	JUVIGNE	3			
PONTBRIAND (DE)	HUBERT	CHAILLAND	4			
PONTFARCY (DE)	BEATRICE	ARQUENAY	16			
PORET	NICOLAS	ST PIERRE DES NIDS	1			
PORTIER	FREDERIC	IZE	1			
POTTIER	JEAN-MARIE	BALLOTS	3			
POTTIER	JOEL	AMBRIERES LES VALLEES	1			
POTTIER	MICHEL	BEAULIEU SUR OUDON	1			
POTTIER	MICHEL	ST CYR LE GRAVELAIS	1			
POTTIER	MICHEL	ST CYR LE GRAVELAIS	2			
POTTIER	MICHEL	RUILLÉ LE GRAVELAIS	1			
POTTIER	SYLVAIN	CHAILLAND	1			
POTTIER	YVES	MENIL - OUEST	3			
POUPIN	JEAN-YVES	ARGENTRE - NORD	1			
POUSSIER	PHILIPPE	MARCILLE LA VILLE	1			
POUTEAU	BERNARD	CHAILLAND	1			
POUTEAU	BERNARD	CHAILLAND	1			
POUTIER	CHRISTOPHE	LOIGNE SUR MAYENNE	2			
PRESSELIN	CLAUDE	LONGUEFUYE	1			
PRESSELIN	CLAUDE	GREZ EN BOUERE	3			
PRIEUL	GUY	BOUERE	14			
PRIOUX	GASTON	QUELAINES ST GAULT	11			
PRIOUX	MARIE-HELENE	CHAILLAND	1			
PRIOUX	MARIE-HELENE	BOURGON	1			
PRUD'HOMME	YVES	DAON	1			
PRUD'HOMME	YVES	BAZOUGERS	1			
PUYTISON (DU)	JEAN	AHUILLE	28			
QUANTIN	GILLES	GESNES - NORD	1			
QUANTIN	GILLES	LA CHAPELLE ANTHENAISE	3			
QUANTIN	GILLES	LA CHAPELLE ANTHENAISE	9			
QUATREBARBES (DE)	EDOUARD	MAISONCELLES	8			
QUATREBARBES (DE)	GEOFFROY	CRAON	1			
QUATREBARBES (DE)	HUBERT	L'HUISSERIE	4			
QUELIN	PHILIPPE	CHATEAU GONTIER - OUEST	3			
QUENTIN	GERARD	LE HOSSEAU BRETIGNOLLES	1			
QUERUAU LAMERIE	ANTOINE	AHUILLE	3			
QUESNE	BERNARD	JUBLAINS - EST	1			
QUINTON	GERARD	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	1			
RABBE	JACQUES	ST CHRISTOPHE DU LUAT	3			
RABBE	JACQUES	FORCE	5			
RABINEAU	FRANCIS	ANDOUILLE	1			
RABOURG	CHRISTIAN	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	4			
RAIMBAULT	FRANCK	ARQUENAY	3			
RAIMBAULT	GWENAL	COURBEVILLE	1			
RAIMBAULT	ROBERT	LE BOURGNEUF LA FORET	1			
RALLU	LUCIEN	CHEVAIGNE DU MAINE	1			
RAMON	REMI	ORIGNE	3			
RAMON	REMI	CHARCHIGNE	3			
RAVE	PATRICE	LE PAS	1			
REAU (DU)	XAVIER	CHEMAZE	5			
REBOURS	MARC	LASSAY LES CHATEAUX	2			
REGEREAU	CHRISTIAN	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	1			
REGEREAU	LOUIS	BEAULIEU SUR OUDON	1			
REGEREAU	LOUIS	ST CYR LE GRAVELAIS	2			
REMON	MAURICE	VILLIERS CHARLEMAGNE	2			
RENARD	GILBERT	LARCHAMP	1			
RENARD	GILBERT	LARCHAMP	2			
RENARD	JEROME	GESVRES	1			
RENARD	JEROME	GESVRES	1			
RENARD	JEROME	GESVRES	2			

			Ch.	C.	B.	JCB
RENARD	MICHEL	JUBLAINS - OUEST	1			
RENARD	PATRICE	LASSAY LES CHATEAUX	1			
RENARD	XAVIER	STE GEMMES LE ROBERT	2			
RENAULT ALAIN (STE LA DOREE)		LA DOREE	5			
RENE	CLAUDE	JUVIGNE	1			
RENE	CLAUDE	ST PIERRE DES LANDES	1			
RENE	CLAUDE	ANDOUILLE	2			
RENOUARD	THEOPHILE	CHARCHIGNE	1			
RENOUARD	THEOPHILE	MARCILLE LA VILLE	1			
REVERDY	DANIEL	ORIGNE	1			
REY DU BOISSIEUX	ALBAN	ST MICHEL DE LA ROË	12			
REZE	SAMUEL	LOUVERNE - NORD	1			
RICHARD	GUY	ST PIERRE SUR ERVE	3			
RICHARD	JEAN-PIERRE	STE SUZANNE - NORD	2			
RICOULT	GEORGES	ANDOUILLE	1			
RIEUX (DES)	MATHIEU	ENTRAMMES	6			
RIGON	DAVID	MONTREUIL POULAY	1			
RINGUET	ERIC	CHAMPEON	1			
RIOU	HENRI	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1			
RIOU	HENRI	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1			
RIOU	HENRI	ST OUDON DES TOITS	1			
RIOU	HENRI	ANDOUILLE	1			
RISPAL	OLIVIER	MARCILLE LA VILLE	1			
RISPAL	OLIVIER	HARDANGES - OUEST	2	1		
ROBERT	PATRICK	MEE	4			
ROBERT CHARLES (STE CHASSE ARC EN CIEL)		COLOMBIERS DU PLESSIS	4			
ROBIEN (DE)	ELIE	ST GERMAIN D'ANXURE	5			
ROBIEUX	JEAN	ARQUENAY	1			
ROBIEUX	JEAN	BAZOUGERS	1			
ROBINE REMY (STE VILLEPAIL)	VILLEPAIL	10				
ROBINSON	SIMON	ST DENIS D'ANJOU	1			
ROBLOT	JEAN	EPINEUX LE SEGUIN	6			
ROCCA-SERRA	EDWIGE	ST LAURENT DES MORTIERS	2			
ROCHER	JEAN-LUC	AHUILLE	1			
ROCHER JEAN-LUC / HERMAGNE VICTOR		BEAULIEU SUR OUDON	3			
ROCHER MICHEL (STE CHATILLON/COLMONT)		CHATILLON SUR COLMONT	6			
ROCTON	ANDRE	LE HAM	1			
ROCTON	ANDRE	LE BIGNON DU MAINE	2			
ROCTON	ANDRE	EVRON - NORD	2			
ROCTON	GERARD	ASSE LE BERENGER	3			
ROGER	ANDRE	ST DENIS D'ANJOU	2			
ROGER	JACKY	ST CHRISTOPHE DU LUAT	1			
ROGER	JACKY	CHAMMES - SUD	1			
ROGUET	GEORGES	VOUTRE	1			
ROINCE (DE)	CHARLES ERIC	BEAULIEU SUR OUDON	1			
RONCIN	THIERRY	LE RIBAY	1			
RONCIN CLAUDE (STE LE HAM)		LE HAM	10			
RONDEAU	GUILLAUME	AHUILLE	1			
RONDI	ANTOINE	CHANTRIGNE	1			
ROQUANCOURT (DE)	JEAN	AHUILLE	5			
ROQUEFEUIL (DE)	OLIVIER	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	3			
RORTHAYS (DE)	MARIE-THERESE	ALEXAIN	3			
ROSSARD	JOEL	ANDOUILLE	1			
ROSSIGNOL	AUGUSTE	L'HUISSERIE	1			
ROSSIGNOL	BERTRAND	LE BIGNON DU MAINE	1			
ROSSIGNOL	BERTRAND	ST PIERRE LA COUR	1			
ROSSIGNOL	BERTRAND	ENTRAMMES	2			
ROSSIGNOL	JEROME	BALLOTS	5			
ROSSIGNOL	LAURENT	L'HUISSERIE	1			
ROUAULT	EMILE	HAMBERS	1			
ROUEIL	ANDRE	ARQUENAY	3			
ROUGERIE	GEORGES	L'HUISSERIE	2			
ROULAND	DENIS	ANDOUILLE	2			
ROULAND	REGIS	CHAMMES - SUD	1			
ROULAND	REGIS	ST LEGER	1			
ROULAND	REGIS	ST LEGER	1			
ROUSIERE	JULES	ST GEORGES BUTT. - EST	1			
ROUSSEAU	ALAIN	ST DENIS DE GASTINES	1			
ROUSSEAU	ALAIN	DAON	5			
ROUSSEAU	FRANCIS	ST GEORGES BUTT. - OUEST	1			
ROUSSEAU	RENE	ST GEORGES BUTT. - OUEST	2			
ROUSSEAU	ROLAND	CHAILLAND	1			
ROUSSEAU	ROLAND	CHAILLAND	1			
ROUSSEAU	SYLVIE	ST DENIS DE GASTINES	1			
ROUSSEAU	SYLVIE	ST GEORGES BUTT. - OUEST	1			
ROYER	CHRISTIAN	HAMBERS	2			
ROYER	HERVE	ST LOUP DU DORAT	1			
RUBLIER	REMY	MARTIGNE	1			
SABIN	MARCEL	LA SELLE CRAONNAISE	2			
SACIER	ALBERT	MARCILLE LA VILLE	2			
SAINTE ALBIN (DE)	STANISLAS	ST CHARLES LA FORET	2			
SALARDAINE	GERARD	BEAUMONT PIED DE BœUF	3			
SALINS (DE)	JEAN-MICHEL	ST BERTHEVIN - SUD	25			
SALLERON	NICOLAS	CONTEST	1			
SALLES	FRANCOIS	LIGNIERES ORGERES	16	2	1	2
SALMON	JACQUES	ERNEE	1			
SALMON	MICHEL	ORIGNE	2			
SALMON TONY (STE LAFARGE)		ST PIERRE LA COUR	3			
SAMSON	CHRISTOPHE	BOURGON	2			
SARS (DE)	CAROLINE	ST BRICE	2			
SAUDRAIS	CHRISTIAN	QUELAINES ST GAULT	1			
SAUDRAIS	CHRISTIAN	PARNE SUR ROC	2			
SAUDRAIS	CHRISTIAN	ASTILLE	3			
SAULEAU	JOSEPH	ST MARTIN DE CONNEE	1			
SAULEAU	MICHEL	ST PIERRE SUR ORTHE	2			
SAUNIER	CLAUDE	HAMBERS	1			
SAUVAGE	DIDIER	PARNE SUR ROC	1			
SAVAJOLS	DOMINIQUE	ST PIERRE DES NIDS	1			
SAVARY	GUSTAVE	LE RIBAY	1			

CH.: CHEVREUILS, C.: CERFS, B.: BICHES, JCB: JEUNES CERFS ET BICHES





		Ch.	C.	B.	JCB
SCEA OUEST GIBIER	POMMERIEUX	1			
SCEA OUEST GIBIER	DENAZE	2			
SCEA DU CROTTIER - ROCHER MARC	BEAULIEU SUR OUDON	1			
SCI DE L'ESSART - MILLET ARNAUD	STE SUZANNE - SUD	25			
SCI HERMET IV/ JOB RENE	MEZANGERS	2			
SCI LES CHATAIGNIERS - NOUVEAU ALAIN	CHATRES LA FORET	28			
SECHET	JOEL	1			
SECOUE	ALAIN	2			
SECOUE	DIDIER	1			
SECOUE	MARCEL	9			
SEIGNEUR	REMI	2			
SERGENT	ALAIN	1			
SERGENT	ALAIN	1			
SERRAND	ARNAUD	1			
SERRANT (DE)	CHARLES	7			
SEVIN	JEAN MICHEL	1			
SEVIN	LOIC	1			
SEVIN	LOIC	1			
SEVIN	MARCEL	1			
SEVIN	MARCEL	2			
SEVIN	ROBERT	1			
SEVIN ABEL (STE VILLAINES LA JUHEL)	VILLAINES LA JUHEL	4			
SEYEUX	DENIS	1			
SEYEUX	DENIS	1			
SEYEUX	DENIS	1			
SILLARD	FRANCOIS	3			
SIMIER	MAURICE	1			
SINOPE	EDMOND	1			
SOCHON BERNARD (STE CHARCHIGNE)	CHARCHIGNE	3			
SOHIER	YVES	1			
SOHIER	YVES	4			
SORIEUX	VINCENT	1			
SORIEUX	VINCENT	1			
SOUVIGNE DOUESNELIERE	PIERRE	3			
SOUVIGNE DOUESNELIERE	PIERRE	4			
SOUVIGNE DOUESNELIERE	PIERRE	30	2	2	
STE LA CROPTTE /	REAUX JEAN-CLAUDE	1			
STE LA CROPTTE /	REAUX JEAN-CLAUDE	1			
STE ST HILAIRE DU MAINE/TROLET GUSTAVE	ST HILAIRE DU MAINE	3			
STEYN	ELBERT	2			
SUHET	JEAN PAUL	6			
SUZANNE	DANIEL	1			
TALVARD	GUY	2			



		Ch.	C.	B.	JCB
TALVAT	PHILIPPE				
TANNIOU	VALERIE	14			
TAROT	CLAUDE	1			
TATIN	EMILE	3			
TATIN	RENE	2			
TEINTURIER	GERARD	1			
TEISSERENC	OLIVIER	3			
TEREAU	CLAUDE	1			
TERRITOIN	CHRISTOPHE	1			
TERRITOIN	JULIEN	1			
THEARDIERE (DE LA)	MICHEL	1			
THIBAUT	JEAN LOUIS	2			
THIELIN	PHILIPPE	1			
THIELIN	ROLAND	1			
THIEULLOY (DE)	CHRISTIAN	2			
THIREAU	CHARLES	2			
THIREAU	STEPHANE	1			
THUAULT	GEORGES	1			
TINNIERE	PIERRE	1			
TIREL	RAYMOND	1			
TIROT	DANIEL	1			
TOURNEUX	CLAUDE	2			
TREMULOT	MICHEL	1			
TRETON	JEAN-YVES	2			
TRICOT	DOMINIQUE	1			
TROLET	PATRICK	1			
TROUILLARD	BERTRAND	1			
TROUILLARD	BERTRAND	2			
TROUILLARD	BERTRAND	3			
TROUILLET	MARIE-ANGE	1			
TURMEL	ALAIN	1			
TURMEL	ALAIN	1			
TURPIN	HENRI	3			
TURPIN	MICKAEL	4			
TURPIN	ROLAND	1			
TURQUAIS	HUBERT	1			
UNION PROP INDEPENDANTS	BUARD CHRISTIAN	1			
UNION PROP INDEPENDANTS	BUARD CHRISTIAN	2			
VALADON	DOMINIQUE	4			
VALLEE	GUILLAUME	1			
VALLEE	GUILLAUME	1			
VALLEE	MICHEL	1			
VAN DER ECKEN	JEAN LUC	2			
VANNIER	CHARLES	1			
VANNIER	DANIEL	1			
VANNIER	DANIEL	2			
VANNIER	JOEL	3			
VANNIER	MAXIME	1			
VANNIER	RENE	1			
VANNIER DANIEL / ASSO. CHASSE NATURE ENVIRON.	JUVIGNE	2			
VANROBAEYS	ROGER	6			
VAUBERNIER (DE)	JEAN YVES	2			
VAUBERNIER (DE)	JEAN YVES	4			
VENGEANT	DENISE	1			
VENGEANT	YVONNE	1			
VERDIER	CLAUDE	4			
VERHAGEN	HENDRIK	2			
VERHAGEN	LAMBERTUS	1			
VERHAGEN	LAMBERTUS	1			
VETILLARD	PAUL	3			
VETTIER	ALAIN	1			
VIE MARTIAL (SCI LE VERGER)	CHEMAZE	2			
VIEL	JACKY	1			
VIEL	JACQUES	1			
VIENNE (DE)	ODON	1			
VIGNEAU (DU)	LAURENT	5			
VIGNETTE	ROLAND	1			
VIGNETTE	ROLAND	1			
VIGOUROUX	HELENE	1			
VILFEU	ALAIN	1			
VILFEU	MARCEL	1			
VILLETTE (DE)	ISABELLE	6			
VINDARD	ANDRE	1			
VIOT	BERNARD	1			
VIOT	BERNARD	2			
VIOT	GHISLAIN	1			
VIOT	JEAN	3			
VIOT	NICOLAS	2			
VIOT	PHILIPPE	4			
VITOUR	BERNARD	1			
VITTON (DE)	CHARLES-HENRI	2			
VITTON (DE)	PAUL-HENRY	3			
VOISIN DANIEL/ BOUDET JEAN-PIERRE	LA DOREE	1			
VOISIN DANIEL/ BOUDET JEAN-PIERRE	FOUGEROLLES DU PLESSIS	2			
VOVARD	JEAN PIERRE	2			
VUILLET	DIDIER	1			
WAMBERGUE	GUILLAUME	9			
WATTEAU	JEAN-FRANCOIS	1			
WATTEBLED	ROLAND	2			
WEBER	JEAN-PAUL	2			
WEBER	JEAN-PAUL	6			
WERY	PIERRE	2			
WIART	PAUL	12			
YVARD	EMMANUEL	1			
YVER STEPHANE / STE MADRE	MADRE	2			
ZAMBON	PIERRE	1			

TOTAL DES ATTRIBUTIONS : chevreuils : 4 164 cerfs : 44 biches : 32 jeunes cerfs et biches : 14

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE LES DIMANCHES 13 ET 20 SEPTEMBRE

➔ **TERRES & EAUX LE MANS - ST SATURNIN** ⬅

ZAC des portes de l'Océane, 12 rue de Villeneuve 72 650 Saint Saturnin. Tél. : 02 43 14 56 00

ET BIENTÔT DANS VOTRE MAGASIN :

LES 11, 12 ET 13 SEPTEMBRE



-20%

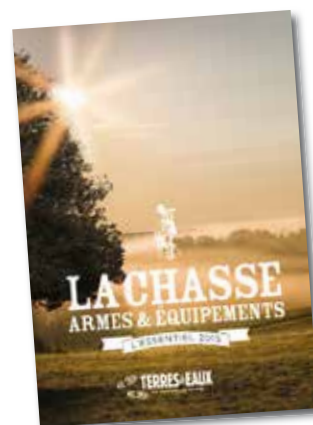
sur toutes
les munitions
de chasse

OFFRE RÉSERVÉE
AUX PORTEURS DE CARTE

Hors packs et promotions, non cumulable avec les prix par quantités.
Vente soumise à réglementation. Offre valable sur présentation de la carte Avantage
en cours de validité, voir conditions en magasin.

LE 26 AOÛT

DÉCOUVREZ
NOTRE
CATALOGUE
CHASSE ➔



RCS 422.555.722 Lille Métropole.

DÈS LE 1^{ER} OCTOBRE



Ensemble, faisons un geste
pour l'environnement !

**DOUILLES
RAMASSÉES,
NATURE
PROTÉGÉE !**

Nous le savons
tous, la nature nous
est précieuse.
C'est pourquoi,
chez **Terres & Eaux**,
nous avons décidé
de nous engager
en vous offrant :

**UNE BOÎTE
DE 10
CARTOUCHES***

Pour 1000 CARTOUCHES
de chasse usagées collectées

* Voir conditions en magasin.

★
OFFRE
RÉSERVÉE
AUX PORTEURS
DE CARTE
★

On a tant à partager !

Pour profiter
en avant-première
de toutes les informations
et les offres de votre magasin
TERRES & EAUX, complétez
ce coupon et déposez-le
directement en magasin ou
envoyez-le par courrier
à l'adresse ci-dessus.

**Vous pouvez
également vous inscrire
sur terreseteaux.fr**

Mes coordonnées :

Mlle / Mme / M.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tel portable :

Mail :

Mes passions :

**Oui, je souhaite recevoir
des informations et des offres
toute l'année sur :**

- Chasse Pêche
 Équitation Nature
 Animal

TERRES & EAUX
La nature, ça se vit.

Assurances

Chassez en toute sérénité avec l'assurance chasse du Crédit Agricole.

L'assurance individuelle du Chasseur du Crédit Agricole inclut :

- La responsabilité civile chasseur et chien(s).
- La sauvegarde des droits du chasseur et de ceux des victimes.
- La garantie de(s) chien(s).

Les contrats d'assurance chasse sont proposés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 249.194.475 €, entreprise régie par le Code des Assurances - 352 358 865 RCS Paris, Siège social : 8-10 boulevard Vaugirard, 75124 Paris Cedex 15. Les événements garantis et les conditions sont fixés au contrat.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - 414 993 998 RCS LE MANS - Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 736 - Siège social : 40 rue Prémaréine - 72083 LE MANS CEDEX 9 - 01/2015.

Grive musicienne

